



Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



L'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs travaille depuis près de 70 ans à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle ancre son projet dans la tradition de l'Education Populaire et dans l'action sociale.

Par ce document, elle vous présente une vue d'ensemble sur ses activités en 2023, à travers les rapports techniques de ses différents établissements et services :

- Filière Hébergement - le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) Marius Massias,
- Filière Asile - le CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile)
- Filière Enfance - la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) et l'AJM (Accompagnement des Jeunes Majeurs),
- Filière Habitat - les FJT (Foyers de Jeunes Travailleurs), les RS (Résidences Sociales), la BHAJ (Boutique Habitat Jeunes) et la Maison Relais.



<b>1. Le CHRS Marius Massias</b>	<b>09</b>
1.1 Présentation du service	09
1.2 Analyse 2023	16
1.3 Les dynamiques du CHRS	22
1.4 La réhabilitation du CHRS Marius Massias	23
<b>2. Le CADA</b>	<b>26</b>
2.1 Présentation du service	26
2.2 Analyse 2023	31
2.3 Les faits majeurs en 2023	40
2.4 Les perspectives 2024	40
<b>3. La MECS</b>	<b>43</b>
3.1 Présentation du service	43
3.2 Analyse 2023	53
3.3 Les enjeux et perspectives pour 2024	66
<b>4. L'AJM</b>	<b>71</b>
4.1 Présentation du service	71
4.2 Analyse 2023	77
4.3 Les faits marquants de l'année 2023	90
4.4 Les enjeux en 2024	92
<b>5. Les FJT-RS</b>	<b>96</b>
5.1 Le FJT Mercadier - Vitrolles	96
5.2 La RS Fontblanche - Vitrolles	102
5.3 Le FJT-RS Saint-Charles - Marseille	106
5.4 Les partenaires des FJT-RS	116
5.5 Les perspectives 2024	119
<b>6. La BHaj et le CLLAJ</b>	<b>122</b>
6.1 Présentation du dispositif CLLAJ	122
6.2 Présentation du service BHaj	126
6.3 Perspectives 2024	129
<b>7. La Maison Relais Fontblanche</b>	<b>130</b>
7.1 Présentation du service	130
7.2 Analyse 2023	135
7.3 Perspectives 2024	136



# SCHÉMA DES FILIÈRES MÉTIERS ET DES ACTIVITÉS EN LIEN

---

Établissements et services	<p style="text-align: center;"><b>Marseille</b></p> <p style="text-align: center;">Foyer Jeunes Travailleurs (FJT St Charles), 1 Résidence Jeunes Actifs (Phocéan), 2 Résidences Sociales (Jouven et Blancarde), CLLAJ Boutique Habitat Jeunes (BHAJ), Résidence Étudiante (Beaujour)</p> <p style="text-align: center;"><i>371 logements soit 432 places</i> <i>5 collaborateurs</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Marius Massias (CHRS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Insertion</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>32 places diffus</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)</b></p> <p style="text-align: center;"><i>90 places</i> <i>7 collaborateurs</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs (AJM)</b></p> <p style="text-align: center;"><i>90 places :</i> <i>70 à Marseille, 20 à Vitrolles</i></p> <p style="text-align: center;"><i>8 collaborateurs</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)</b></p> <p style="text-align: center;"><i>114 places :</i> <i>50 en collectif,</i> <i>64 en semi-collectif et diffus</i></p> <p style="text-align: center;"><i>25 collaborateurs</i></p>	<p style="text-align: center;">Dispositifs transversaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• K'Fête des Mondes &amp; Location de salles</li> <li>• Pool Insertion Professionnelle</li> <li>• Pool Santé Accompagnement vers et dans le soin</li> <li>• Pool Juridique</li> </ul>			
	<p style="text-align: center;">Vitrolles - Étang de Berre Foyer Jeunes Travailleurs (FJT Villa Mercadier), Résidence Sociale (Fontblanche) <i>78 logements soit 81 places</i></p> <p style="text-align: center;">Maison Relais  <i>24 logements soit 28 places</i> <i>8 collaborateurs</i></p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Urgence Qualifiée</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>85 places</i></p> <p style="text-align: center;"><i>20 collaborateurs</i></p>			<p style="text-align: center;"><b>Cheffe de service Mylène MEURIN</b></p> <p style="text-align: center;">Coordinatrice <b>Jeanne RICHARDET</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Chef de service Cyrille CARON</b></p> <p style="text-align: center;">Coordinatrice <b>Audrey DJANGOTCHIAN</b></p>	<p style="text-align: center;">Chefs de service Sébastien GIAMBERTONE (AJM) Cyrille CARON (AJM) Coordinateur AJM Marseille Florian JORDAN</p> <p style="text-align: center;">Directrice MECS Florie VIGIER Chef(fe)s de service Mohamed GUELMAMI (MECS Collectif) Judith BITTER (MECS Diffus)</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Cheffe de service Marseille Laurence COHEN ;</b> Directeur de territoire Vitrolles - Étang de Berre <b>Sébastien GIAMBERTONE ;</b> Coordinatrice Maison Relais <b>Caroline HAUSER</b></p>			<p style="text-align: center;"><b>Habitat Jeunes &amp; Habitat Accompagné</b></p>			<p style="text-align: center;"><b>Hébergement</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Asile</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Protection de l'enfance</b></p>
	<p style="text-align: center;">Service Logistique HSE Chef de service : Brahim CHAOUACHI</p>			<p style="text-align: center;">Service Systèmes d'Informations et Qualité Chef de service : Stéphane DONADIEU</p>			<p style="text-align: center;">Service Ressources Humaines Cheffe de service : Nadia HATMI CDS Adjointe : Jennifer GONON</p>	<p style="text-align: center;">Service Comptable et Financier</p>	
<p style="text-align: center;">Directeur Général : Frédéric DE SOUSA-SANTOS</p>			<p style="text-align: center;">Directrice Administratif Financier : Cécile IMHOFF</p>						
<p style="text-align: center;">Présidente : Christel ESTIENNE GARCIA Bureau (7 membres) ; Conseil d'Administration (11 membres) Assemblée Générale</p>									
Fonctions supports & Direction									
Instances statutaires									

# FILIÈRE HÉBERGEMENT

---



# 1. Le CHRS Marius Massias

## Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

### 1.1 Présentation du service

Le CHRS Marius Massias dispose d'un agrément nous permettant d'accueillir des jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 27 ans, selon deux modalités de prise en charge distinctes :

- L'accueil sur l'Unité d'Hébergement d'Urgence qui s'effectue uniquement en « collectif » sur le bâtiment principal de « La Roseraie »,
- La prise en charge sur le Pôle « Insertion » se décline encore actuellement en deux modes d'hébergement :
  - en « collectif » sur le bâtiment principal de la « Roseraie »,
  - en « diffus » grâce à des appartements individuels sur Marseille.

Le CHRS Marius Massias est ouvert en continu, tous les jours de l'année. Toutefois, l'accueil et la prise en charge sont différenciés en fonction du pôle :

- de 17h à 9h sur l'urgence, le cahier des charges ne prévoyant pas un accueil de jour des jeunes pour ce mode d'hébergement,
- 24h sur 24h pour l'hébergement des jeunes en insertion.

L'arrêté d'autorisation de la Direction Départementale Déléguée de la DREETS, daté du 26 juin 2019, formalise l'évolution qualitative de notre agrément, effective depuis septembre 2017.

Du 1er Août au 31 décembre 2023

À compter du 1er août le CHRS a mis en œuvre la transformation de son offre de service. En effet, désormais le collectif est exclusivement dédiée à l'accueil en urgence Qualifiée.

Cela implique des changements de modalités d'accueil. Les résidents sont accueillis de 14h30 à 08h15.

L'insertion diffus demeure inchangée (mêmes conditions et proportions).

#### 1.1.1 Descriptif des activités

##### L'Unité d'Hébergement d'Urgence

La reconduction de la subvention, qui nous est accordée depuis septembre 2017 par la Direction de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités, nous a permis de conserver une capacité d'accueil de 45 places (mixtes), au lieu de 35 prévues par notre agrément, soit 10 places supplémentaires financées sur subvention.

Le transfert de ces 10 places sur Dotation Globale de Fonctionnement est effectif depuis janvier 2022.

Du 1er Août au 31 décembre 2023

La capacité d'accueil est passée de 45 à 77 jusqu'à mi-décembre. Au 22 décembre 8 places supplémentaires nous ont été accordées par la Direction de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités,

##### Le Dispositif Insertion

Du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023

Depuis 2017, et formalisé par l'arrêté d'autorisation du 26 juin 2019, notre agrément pour l'hébergement en insertion se compose comme suit :

- 32 places sur le « Collectif de la « Roseraie »,
- 28 places en appartements « Diffus » sur Marseille.
- 3 mesures expérimentales « Hors Les Murs » (HLM), proposant uniquement un accompagnement (donc sans hébergement ni logement) à des ménages solvables.

Du 1er Août au 31 décembre 2023

- Les 32 places de l'insertion collective ont été progressivement transformées en place d'urgence qualifiée. A compter du mois de mars nous avons travaillé en collaboration avec le SIAO afin de ne plus faire d'admissions.

En revanche, les 28 places en appartements « Diffus » sur Marseille ainsi que les 3 mesures « Hors Les Murs » (HLM), proposant uniquement un accompagnement (donc sans hébergement ni logement) à des ménages solvables demeurent à l'identique.

### L'offre sur l'Unité d'Hébergement d'Urgence

Du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023

#### L'offre sur l'Unité d'Hébergement d'Urgence

L'attribution des places se fait uniquement par le biais du service téléphonique gratuit « 115 », qui reçoit les demandes, les instruit et nous oriente les personnes de moins de 27 ans. L'accueil répond au principe *d'inconditionnalité*.

Conformément aux modalités d'accueil d'urgence du Schéma Départemental A.H.I. (Accueil/Hébergement/Insertion), le premier séjour s'effectue pour une durée de 30 jours, renouvelable par la suite tous les 9 jours. La veille de la fin du séjour, des préconisations de renouvellements d'accueil sont soumises au « 115 », qui avalise ou non nos propositions.

En accord avec le règlement de fonctionnement du SIAO-115, la durée d'accueil peut être renouvelée de 30 jours, dans les cas suivants :

- lorsque le jeune est en situation d'emploi ou de formation,
- en raison de problèmes de santé « avérés »,
- en cas de risque de violences ou de danger à l'extérieur.

L'accueil en urgence a pour objectif d'apporter des solutions immédiates et de courte durée à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une rupture de logement, en leur proposant des prestations de première nécessité (abri de nuit, repas, hygiène...). Elle répond ainsi à un principe de « mise à l'abri » pour la nuit. L'accueil s'effectue entre 17h et 9h.

Un diagnostic systématique permet d'apprécier la situation sociale et sanitaire de chaque jeune hébergé au titre de l'urgence afin de réaliser des préconisations d'actions et d'orientations adaptées. Ce diagnostic est envoyé au « 115 » avant la fin du premier accueil de 30 jours de chaque nouvel « entrant ». Cette première étape permet de lutter contre une forme d'errance sociale, ancrant trop souvent le jeune public dans des processus de désocialisation et de « *sans-abrisme* ».

Du 1er août au 31 décembre 2023

Ce qui change et en accord avec le SIAO 115.

- Les personnes sont accueillies pour 15 jours, qu'elles soient primo accueillies ou pas.
- Le renouvellement est toujours préconisé par nous. Toutefois, le deuxième renouvellement peut donner lieu à une contractualisation avec la personne pour une durée de 3 mois renouvelable en fonction de l'avancée et des besoins de la personne.
- Un accompagnement global est proposé afin de travailler sur tous les aspects de la vie de la personne (santé, emploi, logement, famille, droits...)

Sont autorisés à rester la journée les personnes malades (sous couvert de voir un médecin avec un certificat médical précisant le temps de repos) ou présentant une fragilité nécessitant de ne pas sortir.

### L'offre sur le dispositif Insertion

Du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023

L'offre d'insertion est accessible à tous les jeunes qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de leur projet d'autonomie. Elle est parfois consécutive à un accueil d'urgence.

Soutenu par un référent unique, le suivi en « insertion » donne lieu à un accompagnement pluridisciplinaire, dont les principaux axes sont :

- la levée des freins administratifs et l'ouverture des droits,
- l'insertion professionnelle,
- l'inscription dans un parcours scolaire ou d'études,
- l'accès aux soins,
- l'autonomisation budgétaire,
- l'accès à un logement autonome et pérenne.

En première instance, la prise en charge initiale sur le collectif est une étape propice à l'évaluation des difficultés et à l'ouverture des droits sociaux. Le basculement éventuel en diffus favorise l'autonomisation et l'accès au logement. Pour certaines situations justifiées au regard de l'autonomie du jeune, l'admission directe en diffus peut être encouragée.

Consolidant la dynamique impulsée durant les années précédentes, l'année 2023 s'est inscrite dans la poursuite d'un maintien scrupuleux des échanges avec le SIAO et du respect strict de son règlement de fonctionnement.

Cela suppose aujourd'hui :

- une communication en « temps réel » des disponibilités du CHRS,
- une actualisation en « temps réel » des orientations sur le SI-SIAO : l'acceptation ou refus des orientations s'effectue immédiatement après le rendez-vous de pré-admission, ou tout au plus dans le jour qui suit,
- la poursuite des échanges réguliers avec le SIAO, afin d'effectuer des points sur les orientations, la vacance ou encore la situation particulière de certains usagers.

### Du 1er Août au 31 décembre 2023

Les personnes accueillies en insertion collective qui n'étaient pas suffisamment prêtes pour aller en insertion diffus ont été accueillies sur l'Urgence Qualifiée (8 personnes)

#### 1.1.2 Présentation du public accueilli

Les jeunes accueillis au CHRS Marius Massias ont pour dénominateur commun une précarité de logement ainsi qu'un parcours d'errance sociale, économique et institutionnelle, ponctuel ou chronicisé.

Tous pôles confondus, le public accueilli présente des fragilités plurielles et des besoins singulier :

- Un isolement social et affectif parfois profondément marqué et en lien avec des ruptures multiples, familiales, conjugales et sociales. Il se double souvent de difficultés à repérer les personnes ou institutions « ressources », à faire confiance et à créer (et maintenir dans le temps) des liens sociaux stables, problématiques ancrant souvent le jeune dans un processus d'errance durable. Cette exclusion va généralement de pair avec une précarité financière importante, voire une absence totale de revenus.
- Un état de santé somatique et psychique davantage dégradé, souvent associé à un parcours d'errance et/ou de rupture en matière de soins : cette dimension est renforcée par la méconnaissance des acteurs de santé, mais également par l'insuffisance ou l'inadaptation des prises en charge proposées par les instances médicales spécialisées. Cela est particulièrement vrai en psychiatrie où l'offre de soins s'avère pauvre et clairement inadaptée aux situations de grandes précarités et d'errance psychique. L'ensemble de ces facteurs favorise une discontinuité, voire un abandon des soins qui mettent grandement en difficulté la prise en charge proposée aux personnes accueillies en CHRS.
- Les violences et maltraitements de toutes sortes (violences conjugales, violence de rue, prostitution...), restent une problématique très fréquemment rencontrée au CHRS et souvent doublée d'un isolement (voire d'un abandon) familial important.
- Pour le public « migrant », des situations administratives de plus en plus précaires, complexifiées par des possibilités de régularisation et de recours qui se réduisent. Le processus également entravé par le manque de places dans les dispositifs dédiés (CADA, CPH...) ainsi que par la méconnaissance par les personnes des procédures et institutions dédiées à la défense de leurs droits.

Cette multiplicité des facteurs de précarité fait l'objet d'une adaptation et réactualisation permanente de nos pratiques, afin de proposer une prise en charge toujours plus ajustée aux problématiques rencontrées.

En 2023, le public de nationalité française issu de la grande précarité et aux parcours marqués par des dynamiques de ruptures et d'exclusions reprend progressivement une place plus importante que les deux dernières années sur les dispositifs insertion et urgence.

## 1.1.3 L'accueil et la prise en charge

### Le Pôle « Urgence-Collectif »

Du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023

Les pratiques se concentrent sur trois axes essentiels :

L'accueil :

- Lorsque la personne arrive, nous prenons le temps de demander comment elle va et si elle a des besoins primaires à satisfaire. Pour une meilleure appréhension de son nouvel environnement, le travailleur social lui fait visiter l'établissement et son espace de vie. Le règlement de fonctionnement est lu et expliqué. Pour finir un kit d'hygiène et de literie lui est fourni, et un accès aux sanitaires et à un repas lui sont proposés.

L'évaluation et le diagnostic :

- Ce temps est systématique et essentiel lors de la première prise de contact. Il est conçu de telle sorte qu'il apporte une réelle plus-value au parcours du jeune, ciblant ses besoins essentiels et points de fragilités, tout en valorisant ses ressources mobilisables (formation, emploi...) mais il s'agit aussi de permettre un accès et une ouverture rapide de certains droits incontournables, comme la couverture santé. Celle-ci est essentielle au démarrage ou à la reprise des soins. En effet les jeunes accueillis sont fréquemment inscrits dans une forme d'errance médicale. Comme l'année précédente nous notons une récurrence sur les ruptures de traitement (santé somatique et mentale).

Les orientations :

- En fonction des besoins, les usagers sont orientés vers des partenaires extérieurs capables de proposer un accompagnement global ou ciblé en fonction des problématiques rencontrées. Ces orientations sont essentielles à la continuité du suivi social parfois mise à mal par la « volatilité » et l'instabilité de ce public.

Du 1er Août au 31 décembre 2023

- L'évaluation et le diagnostic :

Conformément à la demande de la DDETS désormais 3 diagnostics sont demandés.

1. Un diagnostic appelé « flash », qui peut être fait par les écoutants du 115 lors de la prise de contact au téléphone avec la personne.
2. Un diagnostic à 72h de l'arrivée de la personne.
3. Un diagnostic à 15 jours, celui-ci laissant préfigurer soit une prise en charge de 15 jours en 15 jours soit la pertinence d'une contractualisation de 3 mois renouvelable.

### Le Pôle « Insertion »

La prise en charge en « collectif »

Du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023

L'hébergement sur le collectif en première instance favorise l'observation du jeune nouvellement accueilli et sa capacité à observer les règles de vie en collectivité qui s'appliquent également dans la société et en situation d'emploi.

Les suivis s'organisent de la façon suivante :

- Le nombre d'entretiens formels est adapté à la situation du jeune et à sa disponibilité. Sa présence sur le collectif permet de limiter les stratégies d'évitement qui demeurent nombreuses et de fixer un objectif d'un entretien hebdomadaire.
- L'équipe insertion en collectif est mobilisée pour répondre aux sollicitations des jeunes, effectuer les démarches et accompagnements extérieurs, assurer les points téléphoniques avec les partenaires et institutions compétentes.

L'accompagnement sur le collectif est destiné au public moins autonome. L'observation continue permet de cibler les points de fragilité et de valoriser les ressources du jeune. Celui-ci s'engage par la signature du règlement de fonctionnement à respecter un rythme de vie stable (horaires de retour sur la structure, horaires de repas, etc.). L'équipe du CHRS s'appuie sur ce règlement.

Il permet également de valoriser les efforts entrepris par la délivrance d'autorisations d'absence et le passage en chambre « seul ».

### **La prise en charge en appartement « diffus »**

L'hébergement à distance d'un public aux fragilités multiples exige un accompagnement resserré et un étayage constant. Pour cela, les suivis s'organisent de la façon suivante :

- 1 à 2 temps de visites à domicile (VAD) par semaine. Ces visites visent à définir et à amorcer les démarches à entreprendre avec les jeunes mais également à vérifier que ces derniers parviennent à se gérer de façon autonome. Il s'agit aussi de repérer des vulnérabilités éventuelles (santé physique et/ou mentale, danger potentiel relatif à l'entourage...), nous demandant alors une vigilance et une présence accrues.
- A minima 1 à 2 entretiens formels programmés sur le site de la Roseraie chaque mois : l'élaboration de certains dossiers et les moyens qu'elle suppose (fax, photocopies, scan ...), les rendent difficilement réalisables lors des VAD (et ce malgré les outils informatiques mobiles mis à disposition des travailleurs sociaux).
- Toutes autres démarches et accompagnements nécessaires au suivi du jeune : points téléphoniques, entretiens avec les partenaires, accompagnements extérieurs.

Le nombre de VAD et d'entretiens formels s'adapte au plus près des besoins identifiés. Les VAD sont généralement hebdomadaires et renforcées par l'ensemble des entretiens et accompagnements évoqués. L'accompagnement proposé se module et s'adapte aux évolutions et à l'autonomisation grandissante du résident. Une trop grande présence des travailleurs sociaux peut être contre-productive en entravant ce processus.

### **La prise en charge en mesure « Hors Les Murs »**

Depuis fin 2017, notre agrément prévoit une mesure dite « Hors Les Murs » dont le but est d'accompagner dans le logement 3 personnes, âgées de 18 à 30 ans, dont le critère de solvabilité a été établi.

Les orientations du SIAO sur ces 3 places sont depuis laborieuses et souvent pas ou peu adaptées au public.

Toutefois, depuis deux ans, en accord avec le SIAO les admissions effectuées par le CHRS se font à la faveur des opportunités de sorties sur le dispositif d'insertion et veillent scrupuleusement à l'absence de double financement. Le CHRS s'inscrit et réaffirme sa collaboration avec le SIAO qui restructure actuellement la plateforme d'accès directe au logement (ADL) en plateforme territoriale d'accompagnement (PFTA).

Par ailleurs, la mesure Hors les murs est un outil intéressant pour dynamiser la prise en charge de certains jeunes accompagnés en insertion et en mesure d'accéder financièrement à un logement privé ou à une colocation. Elle permet de renforcer l'accompagnement autour des démarches administratives qui restent complexes pour les jeunes.

Sur l'année 2023 une seule place a été pourvue, la prise en charge s'est terminée en juillet.

### **Le Pool Santé**

Le CHRS bénéficie de 0,3 ETP d'une psychologue financée sur DGF. Ce temps de travail vise prioritairement l'appui à l'équipe des travailleurs sociaux pour la gestion des admissions et la relecture des situations de prises en charge difficiles.

L'équipe de l'établissement bénéficie par ailleurs d'un appui supplémentaire du Pool Santé interservices de l'association, Pool Santé financé par l'ARS sur le programme PRAPS. Sur le CHRS, cet appui prend la forme d'un temps additionnel.

Le Pool Santé est composé de la psychologue du CHRS (0.30 ETP supplémentaire) et d'une permanence hebdomadaire tenue par une infirmière de coordination (IDEC).

Notre prise en charge en matière de santé s'organise autour d'un diagnostic systématique sur l'urgence et sur l'insertion, de la situation et des besoins en matière de santé des jeunes.

Cela permet d'identifier les démarches déjà en cours, ou à défaut, l'urgence de mettre en place un parcours vers et dans le soin.

L'appui permanent du Pool Santé de l'AAJT est un atout précieux, permettant une réponse quasi immédiate et la mobilisation d'un réseau de santé diversifié.

Depuis 2021, le retour à des problématiques « classiques » de grande exclusion et de précarité évoquées au préalable s'est accompagné d'une augmentation significative des troubles psychiques, voire psychiatriques.

Sur l'année 2023, 23 jeunes hébergés (12 personnes en 2022 soit une augmentation de près de 50%) ont nécessité une attention particulière car présentant des symptômes bruyants d'allure psychotique (avec ou non des diagnostics antérieurs de schizophrénie, troubles bipolaires, paranoïa, etc.). Ce sont des prises en charge lourdes et complexes qui nécessitent un maillage structuré entre chaque intervenant en interne (psychologues, infirmières, travailleurs sociaux, etc.) qui nécessite lui-même très souvent de penser aux modalités de prise en charge et d'hébergement (maintien en journée, installation en chambre seule car impossibilité de cohabitation /symptômes trop bruyants) et en externe (urgences psychiatriques et unités spécialisées..

## 1.1.4 Les partenariats

Le CHRS Marius Massias s'inscrit dans une dynamique partenariale sur le champ de la santé et de l'insertion socioprofessionnelle. Le chantier de réhabilitation du CHRS et la recherche de mécénat privé nous permet par ailleurs d'approfondir davantage nos liens avec le secteur industriel.

Les partenariats	
Partenaires de l'accompagnement social	GEPIJ Maison Départementale de la Solidarité ANEF Le Refuge L'ADDAP13
Droit au séjour	Espace La Cimade SPADA13
Hébergement	SIAO AMPIL CHRS Claire Joie CHRS L'ARS CHRS Forbin CHRS La Minoterie
Formation / Insertion professionnelle	Missions Locales DAVEC École de la deuxième chance Pôle Emploi Coordination insertion emploi Groupe Vinci
Soutien matériel et financier	Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) Banque alimentaire 13 Vinci Fondation Fondation EDF Fondation BTP+ Fondation Eiffage Fondation Saint Gobain Fondation Bruneau Unis Cité Fondation de France
Santé	CPAM CMP du 13ème arrondissement LABOSUD PROVENCE Service des urgences psychiatriques de la Timone Médecins du Monde OSIRIS IMAJE Santé AIDES Équipe mobile psychiatrique du CH E. Toulouse Planning familial du 13ème arrondissement Addiction Méditerranée Espace Puget bis/TEMA13 ARS LHSS La Minoterie Amicale du nid Autre regard

## 1.2 Analyse 2023

### 1.2.1 Eléments généraux

#### Nombre et durée des prises en charge

	Nombre de prises en charge		Durée moyenne des prises en charge		Nombre de sorties	
	UHU	INSERTION	UHU	INSERTION	UHU	INSERTION
Evolution 2020-2021	-7%	+22%	+17%	-8%	-16%	+42%
2021	174	118	137 jours	496 jours	115	54
Evolution 2021-2022	+5%	-24%	0%	+6%	+8%	-22%
2022	182	90	137 jours	528 jours	124	42
Evolution 2022-2023	16%	-29%	+9%	+14%	+3%	-21%
2023	212	64	150 jours	602 jours	128	33

#### Sur l'urgence

L'année 2023 est particulière car elle marque la transformation de l'offre de service de l'urgence, en effet à compter du 1<sup>er</sup> août, l'Urgence devient l'Urgence Qualifiée augmentant sa capacité d'accueil de 32 places jusqu'à mi-décembre et de 8 places supplémentaires la dernière semaine de décembre augmentant le nombre de places à 85.

De fait, le nombre de prises en charge a beaucoup augmenté. Toutefois, le nombre de sorties reste stable.

#### Sur l'insertion

Comme pour l'urgence, l'insertion est impactée par la transformation de l'offre de service. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> août les 32 places d'insertion collective se sont transformées en UQ. À titre d'information, sur l'insertion diffus seulement 9% des personnes étaient en cours de régularisation administrative, et les situations se sont régularisées sur la fin de l'année 2023.

Nous avons enregistré 48% de demandeurs d'asile, 4% ayant un titre de séjour et 13% de Français.

## Taux d'occupation et évolutions

	UHU (calculé sur la base de 45 places)	INSERTION	TOTAL
2021	98,9%	89,4%	93,3%
<b>2022</b>			
Jours agréés	16 425 jours	22 995 jours	39 420 jours
Jours réalisés	15 818 jours	20 288 jours	36 106 jours
Taux d'occupation	96,3%	88,2%	91,6%
<b>2023</b>			
Jours agréés	21 401 jours	17 640 jours	39 041 jours
Jours réalisés	23 044 jours	13 199 jours	37 748 jours
Taux d'occupation	107 %	75%	96%

En 2023, le taux d'occupation consolidé du CHRS demeure stable à 93%.

Sur les trois places HLM, une seule à été pourvue.

Toutefois, la problématique récurrente du refus des usagers d'intégrer le CHRS collectif a généré de la vacance de façon perlée sur l'année.

Par ailleurs, le taux de vacance sur l'insertion collective est en lien avec l'arrêt des admissions au 1er trimestre.

## 1.2.2 Analyse de l'activité sur le Pôle « Insertion » en 2023

### Durées des prises en charge

Durant l'année 2023, 66 jeunes ont été accueillis et accompagnés en « Insertion » et 33 jeunes sont « sortis » du dispositif. La durée moyenne de séjour (DMS) est de 256 jours.

La durée de prise en charge est semblable à l'année précédente sur l'insertion diffus.

Insertion - Analyses des sorties par durée de PEC				
Durée la PEC	Sorties par intervalle de temps en 2022		Sorties par intervalle de temps en 2023	
moins d'1 mois	5	12%	2	6%
entre 1 et 3 mois	4	10%	0	0%
entre 3 et 6 mois	5	12%	5	15%
entre 6 et 1 an	8	19%	5	15%
entre 1 et 3 ans	13	31%	13	39%
Plus de 3 ans	7	17%	8	24%
TOTAL	42		33	

### Analyse globale

- Les durées moyennes de séjour s'allongent, les départs avant 6 mois passant d'une moyenne de plus de 30% par an à 21%.
- Les interruptions de prises en charge entre six mois et un an sont stables par rapport à l'année précédente. Elles représentent 15% des sorties. Toutefois, gardons en tête qu'à compter du 1<sup>er</sup> août l'insertion collective a cessé.
- Les sorties entre 6 mois et un an sont en légère diminution, 15% contre 19 % en 2022. Ceci s'explique en partie par la transformation de l'offre de service du CHRS.
- Globalement, les séjours de longue durée (plus de 3 ans) ont augmenté pour arriver à 24%.

## Analyses des sorties

Motifs des sorties	Nombre de sorties par typologie				2022	2021	2020
Logement et revenus/emploi stable	19				9	25	20
Type de logement	Résidences sociales 5	Logements ordinaires privés 4	FJT 0	HLM 10			
Fins de prise en charge suite à une non-adhésion à l'accompagnement proposé	6				7	7	4
Départs inopinés/volontaires	7				12	7	5
Solutions d'hébergement par un tiers : retour en famille essentiellement.	0				7	9	6
Orientations hébergement adapté (DNA)	1				10	4	1
Exclusions pour violence ou faits graves avérés	4				NC	NC	NC
Nbr de sorties au total par année	37				45	52	36

L'année 2003 voit une augmentation des « sorties positives », 19 jeunes ont quitté le CHRS pour entrer en logement autonome contre 9 en 2022

Par ailleurs, il faut noter que 10 personnes ont obtenu un logement dans le cadre du DALO.

Le nombre de fins de prises en charge est stable ; on peut noter une diminution des départs inopinés et des exclusions.

Toutefois, la perspective d'une fin de prise en charge à échéance du contrat de séjour se trouve parfois être la seule solution envisageable. Ces non-renouvellements de prise en charge sont annoncés à l'avance afin que la personne bénéficie d'un délai raisonnable pour trouver une solution alternative d'hébergement.

### Liens avec le SIAO

Tout d'abord, rappelons les étapes auxquelles répond la procédure d'orientation SIAO :

Chaque place vacante est immédiatement remise à disposition du SIAO par le biais du lien Doodle prévu à cet effet. Le SIAO renvoie un accusé de réception avec le **numéro d'offre** correspondant à la place vacante et dispose de 5 jours ouvrés pour orienter un ménage sur ce dernier. Chaque orientation est envoyée sur un numéro d'offre spécifique via un mail.

La cheffe de service du CHRS contacte la personne ou, à défaut, le prescripteur, afin de convenir d'un rendez-vous de pré-admission en fonction des disponibilités de chacun (ce qui peut parfois reporter de plusieurs jours cet entretien).

Après le rendez-vous de pré-admission, le jeune dispose d'un délai de réflexion de 24h, suite à quoi il doit confirmer ou refuser la place proposée. Cela engendre immédiatement la réactualisation du statut de l'orientation sur le SI-SIAO (« orientation acceptée » ou « orientation refusée »).

Si l'orientation est acceptée et conduit à l'admission, le numéro d'offre (et donc la disponibilité de la place) est clôturé. Si au contraire, l'orientation est refusée (par le CHRS ou le jeune), l'offre est remise à disposition du SIAO afin qu'une nouvelle orientation soit faite sur cette dernière. Ainsi, plusieurs orientations peuvent être effectuées sur la même offre, en cas de refus successifs.

En mars 2023, le CHRS Marius Massias a cessé la mise à disposition des places en insertion au profit de l'ouverture de nouvelles places d'UQ auprès du 115.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mars, le SIAO a orienté 6 personnes..

Le CHRS a prononcé 3 refus en partie pour des questions d'inadaptation de la structure aux problématiques de l'usager orienté. Pour deux d'entre eux, il s'agissait de personnes en situation de grande délinquance ou de violences graves nous faisant craindre pour la sécurité des autres résidents ; l'autre situation concernait une jeune femme qui au regard de sa situation, n'était pas en capacité d'être en hébergement mixte.

En marge de ces orientations, le CHRS a effectué 4 admissions directes depuis son dispositif d'Urgence Qualifiée avec l'aval du SIAO.

### L'aide financière versée aux jeunes sans ressource sur le diffus

Depuis fin 2017, nous avons obtenu de pouvoir financer une aide pécuniaire versée aux jeunes accueillis sans revenus ou en rupture de ressource sur le diffus, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins vitaux.

Données relatives aux pécules versés entre 2020 et 2023				
Année	Nombre de jeunes bénéficiaires d'un pécule	Montant total des pécules versés sur l'année	Montant moyen versé par jeune	Nombre de mois en moyenne durant lesquels le jeune a bénéficié d'un pécule
2020	12 jeunes	9 446 €	787 € / jeune	3,8 mois / jeune
Evolution 2020 - 2021	0 %	-6 %	-6 %	0 %
2021	12 jeunes	8 819 €	735 € / jeune	3.6 mois / jeune
Evolution 2021 - 2022	-50 %	-17,96%	+64,06 %	+ 61,11 %
2022	6 jeunes	7 235,10 €	1 205,85 € / jeune	5,8 mois / jeune
Evolution 2022 - 2023	0 %	-67 %	-67%	-84%
2023	6 jeunes	2 369,06 €	394,84 € / jeune	0,9 mois / jeune

Il est important de noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> août le montant du pécule est passé de 207€ à 425,43€. On observe une diminution des péculs versés sur l'année 2023. Cependant, le nombre de jeunes est resté inchangé par rapport à l'année précédente.

En effet, pour deux d'entre eux il s'agit d'un complément de revenu afin d'assurer le reste à vivre suite à une perte d'activité temporaire. Cela traduit le fait qu'il y a eu moins de personnes sans ressources orientées en diffus.

On constate par ailleurs que la durée du secours baisse, passant de 5.8 mois en moyenne par jeune en 2022 à 0.9 mois en 2023. Ce fait est dû à la qualité de l'accompagnement de l'équipe insertion. En effet, elle met tout en œuvre pour impulser une dynamique de reprise de parcours et permettre aux jeunes d'actionner les leviers nécessaires à une sortie positive du dispositif.

## 1.2.3 Analyse de l'activité de l'urgence en 2023

### Durées de prises en charge

En 2023, **184** jeunes ont été accueillis sur le dispositif d'Urgence, dont **145** sont « sortis » du dispositif, pour une durée moyenne de prise en charge de **92** jours. Comparée à l'année précédente, le nombre des prises en charge et de sorties reste stable, la DMS on note une légère augmentation de 4 jours par rapport à l'année dernière ( DMS 2022 89 jours).

Urgence - Analyses des sorties par durée de PEC				
Durée la PEC	Sorties par intervalle de temps en 2022		Sorties par intervalle de temps en 2023	
moins d'1 mois	65	52%	60	47%
entre 1 et 3 mois	17	13%	17	13%
entre 3 et 6 mois	23	12%	28	22%
entre 6 et 1 an	6	3%	7	5%
entre 1 et 3 ans	9	10%	12	9%
Plus de 3 ans	4	3%	4	3%
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>		<b>128</b>	

### Analyse globale

- Nous constatons que les séjours de moins de 1 mois ont considérablement baissé. A contrario le nombre des séjours de 3 mois à 6 mois augmente en proportion.
- Les séjours longs (de plus d'un an) restent assez stables autour de 12%.

## 1.3 Les dynamiques du CHRS

### 1.3.1 L'organisation de l'équipe

#### La réorganisation de l'équipe en 2023

L'année 2023 a connu divers changements de par la transformation de l'offre de service à compter du 1<sup>er</sup> août.

- Présence de 2 veilleurs toute la nuit,
- Embauche d'une coordinatrice sociale et technique à temps plein
- Remplacement de 1 veilleur titulaire par 1 ETP de veille externalisée

Au cours de l'année, il y a eu différentes absences ne donnant pas toujours lieu à des remplacements.

L'équipe compte 13.03 ETP au réel (16.24 approuvé au BP) faute de réussir à recruter, effectif toutefois augmenté par le recours à l'intérim.

#### L'équipe « Veille »

Le veilleur assure la sécurité des biens et des personnes.

En 2022, le CHRS a recours à la veille en soirées et en weekends. Ce cycle de veille est assuré par 2 veilleurs titulaires (2 ETP) et une prestation externalisée en weekends (0,65 ETP).

En 2023, le CHRS ne compte plus qu'un veilleur titulaire, le second étant parti à la retraite.

Le cycle de veille comprend 2 veilleurs toute la nuit. Désormais les veilleurs commencent à 20h30 et terminent à 08h30 un agent d'accueil est présent pour faciliter les sorties du matin de 6h00 à 09h00.

Durant les weekends, le CHRS a recours à une prestation de service pour assurer la présence en journée d'un veilleur entre 08h00 et 17h00. Cette présence est nécessaire pour appuyer les 2 éducateurs présents sur le collectif.

#### L'équipe « Urgence Qualifiée »

Elle est composée de cinq travailleurs sociaux (5 ETP). Elle est dédiée à l'accueil du public de l'urgence et à la gestion de la vie du collectif. Elle s'organise en cycle afin de garantir une présence éducative entre 07h00 et 20h40 en semaine et de 11h30 à 20h40 le week-end

#### L'équipe « Insertion diffus »

Elle est composée de 2 travailleurs sociaux (2 ETP). Le binôme insertion accompagne les jeunes logés sur le diffus et les ménages bénéficiant de la mesure HLM. Chacun a en charge 15,5 suivis.

Les intéressés travaillent également en horaires décalés afin de permettre 2 soirées de visites à domicile par semaine sur les temps de présence des jeunes hébergés en diffus.

## 1.4 La réhabilitation du CHRS Marius Massias

### 1.4.1 Le financement du projet de réhabilitation

S'inscrivant dans les directives d'humanisation des centres d'hébergement, le CHRS Marius Massias s'est engagé dans un projet de réhabilitation de son bâti.

La réalisation de ce projet s'est appuyée sur un financement de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui couvre 70% du coût total du projet. L'obtention de ce financement pour les travaux d'humanisation a été rendu possible grâce à l'obtention en avril 2021 d'un agrément de maîtrise d'ouvrage et d'insertion (« MOI ») et à une riche collaboration avec les services de la DREAL et de la DDTM.

Financièrement et humainement, plusieurs fondations mécènes se sont également investies dans ce projet : Fondation BTP+, Fondation Vinci pour la Cité, Fondation Bruneau, Fondation Saint Gobain, Fondation Eiffage.

### 1.4.2 Le projet de réhabilitation

La rénovation complète du second étage du CHRS où sont hébergés 28 jeunes au titre de l'urgence a pris fin en mars 2022. Les résidents ont pu réintégrer leurs chambres en avril 2022.

Aujourd'hui, 14 chambres doubles se sont substituées aux 7 chambres dortoirs existantes afin d'améliorer la qualité de prise en charge et de densifier les espaces. Dans une volonté d'amélioration de l'hygiène et de l'ergonomie des espaces, les sanitaires ont été entièrement refaits afin de créer 8 douches, 6 WC et d'améliorer les solutions d'aération.

Au rez-de-chaussée, la salle de convivialité inadaptée au contexte sanitaire, a été transformée en trois chambres d'appoint afin de dé-densifier les autres chambres. Une chambre est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.

### 1.4.3 Suite de la réhabilitation 2023

Les travaux d'agrandissement du réfectoire existant ont démarré en mars 2022. La livraison du nouveau réfectoire portant à 70 le nombre total de places assises ainsi qu'une salle de convivialité ont été livrés le 15 février 2023.

Entre 2023 et fin 2024, c'est la réhabilitation du premier étage et du rez-de-chaussée qui est organisée afin de rénover les 19 chambres existantes, les parties communes et les bureaux du service.

Fin d'année 2023 les 19 chambres existantes du R+1 ont été entièrement rénovées, 3 chambres ont été doublées.

Les parties communes et les bureaux du service seront livrés le 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Là encore, le projet est construit à partir de la recherche de financements tiers (ANAH et fonds privés) et pour engendrer aucun coût supplémentaire d'exploitation.

### 1.4.4 Perspective 2024

Fin juin 2024 l'aile des filles sera entièrement rénovée, dont 2 chambres qui seront doublées.

A l'horizon de juillet 2024 notre agrément sur le collectif (UQ) va passer de 85 à 99 (14 places additionnelles en algéco) permettant le recrutement d' 1 ETP supplémentaire, passant l'équipe de l'UQ de 5 à 6 ETP.

En octobre 2024 démarrage des travaux pour la construction du R+1 et R+2 sur le réfectoire permettant l'extension de 22 places d'UQ supplémentaires (11 chambres doubles).

La fin des travaux est prévue pour décembre 2025, celle-ci permettra la réintégration des 14 places ouvertes en juillet 2024. Après ce chantier, en janvier 2026 ouverture de 8 places (22 nouvelles et fermeture des 14 places en Algéco).

# FILIÈRE ASILE

---



## 2. Le CADA

### Le Centre d'Accueil et de Demandeurs d'Asile

## 2.1 Présentation du service

### 2.1.1 Descriptif des activités

#### Un CADA de 90 places

Le CADA de l'AAJT a ouvert ses portes en 2007 avec une autorisation de 20 places d'hébergement sans restauration pour accueillir exclusivement un public masculin de moins de 25 ans et célibataire.

Nous avons connu une première augmentation de notre agrément en 2010 pour accéder à une capacité d'accueil totale de 25 places, toujours sur le même profil de public.

Le projet d'extension significatif sera validé en juillet 2017 avec une montée en charge progressive pour atteindre en janvier 2018 les 80 places autorisées, et avec lui, une nouvelle orientation pour l'accueil d'un public mixte et diversifié, composé pour moitié de jeunes isolés (hommes ou femmes), et pour moitié de familles de 2 à 3 personnes (couples avec ou sans enfants ou parents isolés), jusqu'à 30 ans (dans le respect de nos statuts associatifs).

Ce principe de diversification de notre accueil est mû à la fois par la volonté de répondre à la variété des besoins d'orientations de l'OFII et par le maintien d'une expertise forte de notre part dans l'accompagnement d'un public « jeunes » présentant des caractéristiques spécifiques. Cette extension a permis aussi de réaliser des économies d'échelle dans le respect de la politique de convergence tarifaire attendue au sein de notre secteur.

Ces mêmes paramètres ont motivé notre réponse à l'appel d'offres pour une extension du CADA de 10 places supplémentaires en 2021, correspondant à l'accueil de deux ménages P2 et de deux ménages P3. Il s'agissait aussi pour nous d'un enjeu d'encadrement plus quotidien de l'équipe et donc d'une amélioration de la qualité de nos prises en charge. En effet, cette extension a permis la transformation d'un poste d'accompagnateur socio-juridique existant en un poste de mi-temps de coordination et de mi-temps d'accompagnement et de recruter un 0,8 ETP d'intervenante socio-juridique, tout en respectant les contraintes de la convergence tarifaire du CADA (voir plus loin).

Depuis le mois de mai 2021, le CADA de l'AAJT accueille un total de 90 demandeurs d'asile de moins de 30 ans, isolés ou en famille, selon la répartition suivante prévue dans notre autorisation :

- 40 ménages P1
- 10 ménages P2
- 10 ménages P3

#### Une population mouvante

Cette répartition des ménages correspond théoriquement à celle attendue dans notre autorisation d'ouverture. Nous disons "théoriquement" car la répartition des ménages fluctue en fonction des naissances. En effet, le CADA doit parfois héberger des familles de 4 personnes alors que l'agrément de l'établissement ne le prévoit pas. Cependant, des familles rentrées à 3 sur le CADA peuvent compter 4 personnes suite à une naissance et le transfert dans une autre structure n'étant pas toujours possible, ces familles se maintiennent sur le CADA de l'AAJT (actuellement 2 ménages sont concernés par cette situation, 3 supplémentaires dans les prochaines semaines).

Notre population évolue mais avec une proportion toujours importante de prises en charge des jeunes isolés (près de 71% des ménages accueillis sont des personnes isolées).

Pour aller plus loin, sur l'activité 2023, les ménages P1 représentent 72,5% des ménages entrés en 2023 et 78% des sorties. Cela induit invariablement un volume plus important et chronophage d'interventions de la part de l'équipe, laquelle, nous le verrons plus loin, s'inscrit bien dans les attendus en matière de taux d'encadrement.

Cette délicate adéquation entre les contraintes tarifaires et la production d'une prise en charge qualitative, relève du défi quotidien. Elle se résout par une stratégie associative innovante qui passe par une politique de mutualisation des compétences internes et de mobilisations de ressources humaines additionnelles dont le coût (nul ou marginal – bénévoles et volontaires civiques) n'est pas opposé dans les comptes administratifs.

Elle passe également par l'élaboration en interne d'outils de capitalisation de données partagées susceptibles d'enrichir nos pratiques, en adéquation avec les évolutions de notre environnement (voir le Pool Juridique, le Pool Insertion Professionnelle ou encore le Pool Santé).

Elle se résout enfin par la recherche permanente de dynamiques de solidarités et de liens d'entraide entre familles d'usagers.

Sur la Résidence Beaujour par exemple, comme sur celle du Phocéén, où se concentrent quelques mamans isolées, des liens se sont créés entre les familles, notamment grâce à des ateliers proposés par l'équipe pour favoriser les rencontres.

### Un parc d'hébergement à visée inclusive

Le CADA de l'AAJT propose un parc d'hébergement multi-sites et modulaires. Ce dernier se décline sur les 3ème, 4ème et 6ème arrondissements de Marseille. Il privilégie le centre-ville, illustrant une double volonté de notre association : celle de ne pas « ghettoïser » les résidents du CADA en leur permettant un hébergement urbain au coeur de l'activité citadine et de ses facilités d'accès ; et celle de mélanger les publics car au sein des résidences dans lesquelles se situent nos hébergements, les usagers de notre service côtoient aussi des étudiants, des usagers d'autres services comme les jeunes majeurs pris en charge par l'ASE, et des jeunes actifs.

Le CADA de l'AAJT propose un hébergement en diffus, sans restauration.

Bien que notre autorisation pose les contours d'un parc d'hébergement décliné de la manière suivante (40 ménages P1, 10 ménages P2, 10 ménages P).

Le flux des entrées/sorties et les naissances en cours d'accompagnement, éprouvent notre capacité à moduler notre parc.

Pour exemple, au 15 janvier 2024, nous hébergeons 93 personnes sur le CADA de l'AAJT. L'accueil de ces ménages se décline de la manière suivante :

- **Sur la Résidence BEAUJOUR (13006)**

- 39 studios de 18 m<sup>2</sup> pour accueillir les 38 jeunes isolés et 1 ménage P2 ;
- 3 T1 Bis de 24 m<sup>2</sup> pour accueillir des ménages P2 ou P3 (couples avec ou sans enfant ou parents isolés) ;
- 5 T1 Bis de 32 m<sup>2</sup> pour accueillir des ménages P2 ou P3 (couples avec ou sans enfant ou parents isolés).

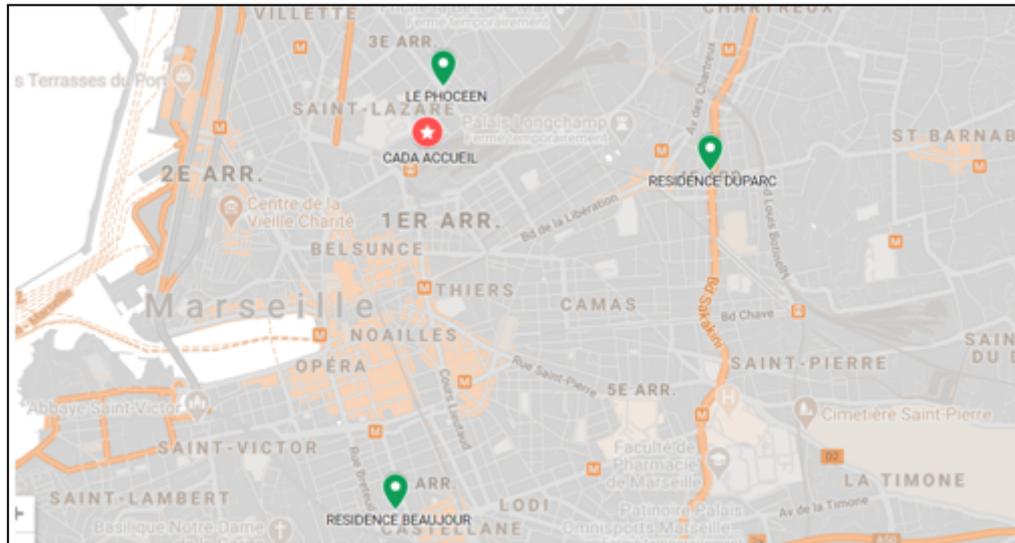
- **Sur la Résidence Le PHOCÉEN (13003)**

- 8 T1 Bis de 32 m<sup>2</sup> pour accueillir des ménages P3 ou P4 (couples avec 1 enfant ou 2 ou parents isolés ou non avec 2 enfants).

- **Résidence DUPARC (13004)**

- 2 T2 de 30 m<sup>2</sup> pour accueillir des ménages P3 (couples avec enfant).

## CARTE DU CADA ET SES SITES D'HÉBERGEMENT



### Rappel des missions du CADA

Les missions du CADA s'inscrivent dans le cahier des charges du 23 juin 2019 selon cinq axes :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- l'accompagnement sanitaire et social ;
- le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- l'accompagnement à la sortie du CADA, notamment vers le logement.

Nous retenons plus particulièrement trois éléments de cette déclinaison pour illustrer notre cahier des charges.

Le premier est la notion de "développement de partenariats avec les collectivités territoriales et le tissu associatif". Conscients des moyens limités du CADA au regard des besoins de cette population, nous avons très tôt privilégié et systématisé la construction de passerelles vers des partenaires ou dispositifs plus spécialisés susceptibles de répondre aux problématiques rencontrées par notre public. L'objectif reste bien l'étayage des accompagnements menés et des relais à construire pour l'après-CADA.

Un autre élément concerne la notion d'accompagnement juridique, administratif et social. Cette dernière se trouve renforcée par l'organisation même du CADA. Elle s'appuie d'une part sur des postes mixtes d'intervenants socio-juridiques, polyvalents et modulables en fonction de la singularité des situations accompagnées, et d'autre part, sur le renforcement de l'équipe d'un 0,5 ETP de coordination qui qualifie les accompagnements et sécurise l'équipe au quotidien.

Nous bénéficions par ailleurs de l'appui du Pool Santé sur le volet santé de nos prises en charge. Effectivement, dès novembre 2017, nous avons adossé à l'ensemble des services et établissements de l'AAJT, un Pool Santé constitué de deux infirmières coordinatrices. Celles-ci sont chargées de la formation des professionnels accompagnants, en les dotant notamment d'outils spécifiques, et en appuyant la coordination des parcours de soins les plus complexes.

### 2.1.2 Composition de l'équipe CADA

L'équipe du CADA compte au total 5,86 ETP, lesquels se répartissent de la manière suivante :

- 4,3 ETP d'intervenants socio-juridiques. L'ensemble des professionnels assure aussi la tenue de permanences sans rendez-vous et en horaires décalés,
- 0,5 ETP de chef de service,
- 0,5 ETP de coordinatrice,
- 0,23 ETP de fonction support qui se décline de la manière suivante : 0,13 ETP de Direction et 0,1 ETP du responsable du Système Informatique et Qualité,
- 0,33 ETP d'agents d'entretien.

Les 0,2 ETP de Maîtresse de maison prévus au budget ont été remplacés par des prestations externes.

Le taux d'encadrement de l'équipe accompagnante est de 15,98 personnes hébergées pour 1 ETP d'intervenants socio-juridiques.

Enfin, il est à noter que le CADA de l'AAJT bénéficie structurellement de services mutualisés non imputés financièrement et qui participent au maintien du niveau qualitatif de nos accompagnements.

Nous parlons en l'occurrence :

- du service ressources humaines et d'un temps de comptable de l'AAJT ;
- de l'accès aux propositions de loisirs (sorties théâtre, concerts, vacances, etc.) faites par l'animatrice socio-éducative du Foyer de Jeunes Travailleurs ou par les volontaires civiques ;
- du soutien spécifique des infirmières du Pool Santé à la demande de l'équipe sur les situations sanitaires les plus précaires.

## Les piliers complémentaires de nos accompagnements

### Le soutien du volontariat civique

Depuis le mois de juin 2016, le CADA est renforcé en interne par l'engagement de volontaires civiques. Cette année encore, il a pu compter dans ses rangs un volontaire civique.

Traditionnellement, le CADA accueille des volontaires civiques issus de formation en droit qui ont une appétence pour les questions liées à l'asile. En 2022, comme en 2021, nous avons fait le choix d'accueillir un volontaire avec un profil davantage orienté vers l'animation et la vie sociale.

Le jeune en service civique au sein du CADA a pu organiser des sorties avec les usagers, et leur a permis de participer à diverses activités proposées par l'animatrice de l'AAJT. Il a également pu aider l'équipe sur des accompagnements extérieurs.

Malheureusement, depuis mai 2023, nous n'avons pas réussi à accueillir de nouvelles personnes. Force est de constater que les contrats de volontariat civique deviennent de plus en plus rares.

De façon plus générale, les volontaires civiques contribuent à la richesse et au bénéfice d'une dynamique d'équipe plurielle, mixte, mue par les mêmes objectifs, mais empruntant souvent des angles d'approche différents, complémentaires. Le « pas de côté » s'invite ainsi plus facilement dans ce type d'organisation face à des situations complexes, qui exigent la construction d'une réponse inventive.

Le coût annuel des volontaires pour l'AAJT reste marginal puisqu'il est de 1 500 € par personne et qu'il est assumé sur les fonds propres de l'association.

### Le soutien du bénévolat

Dans le même esprit, nous mobilisons également plusieurs aides bénévoles :

- une coopération avec des étudiants de Sciences Politiques d'Aix-en-Provence qui s'engagent dans une aide à la socialisation (conversations, sorties, etc.) ;
- une coopération avec la Clinique du Droit du Master « Droit Humanitaire » de la faculté d'Aix-Marseille, coopération dans le cadre de laquelle nous mobilisons l'expertise d'étudiants et doctorants sur des appuis à l'étude juridique de situations complexes ;
- un partenariat avec l'association Vendredi 13 qui distribue des colis alimentaires hebdomadaires aux personnes sans ressources (pour le CADA, des déboutés ne touchant plus l'ADA ou des nouveaux arrivants dont la carte ADA ne fonctionne pas encore).

Le CADA mobilise et fédère autour de ses usagers et de ses professionnels un véritable engagement de plusieurs acteurs de la société civile qui participent tous ensemble de la qualité de la prise en charge et de la maîtrise, voire de la réduction, de son coût.

### L'étayage par le Pool Santé

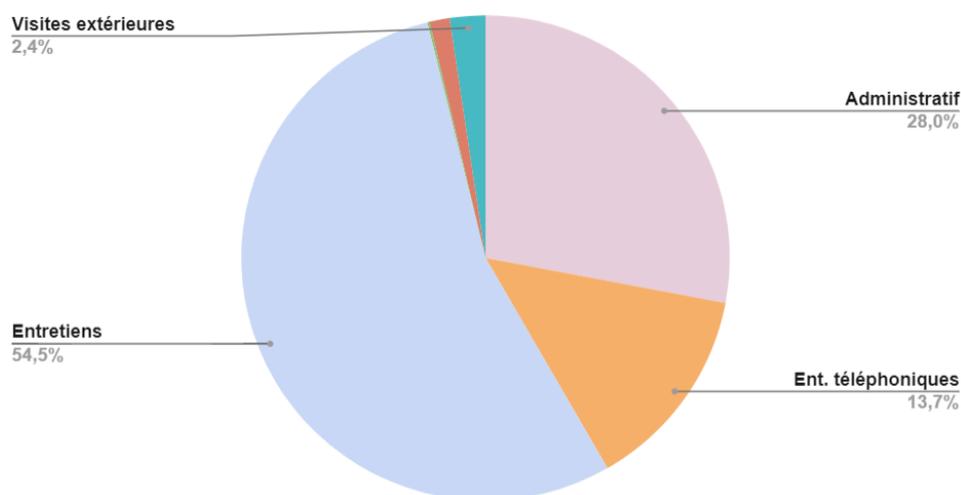
Le Pool Santé est financé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS). Le CADA bénéficie de l'appui du Pool Santé depuis sa création en novembre 2017.

En 2023, le Pool Santé a tenu 47 permanences dévolues aux usagers du CADA. Ces permanences se sont déroulées les jeudis après-midi.

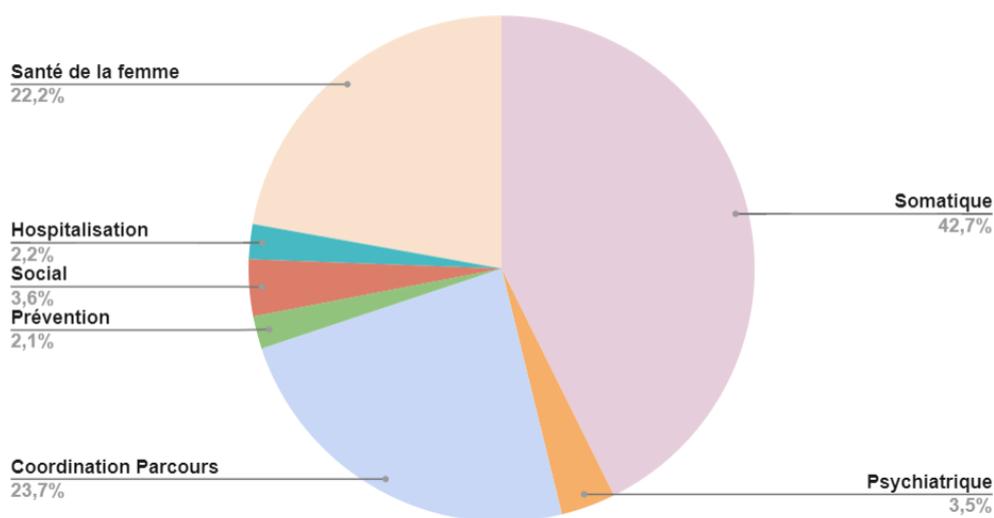
Elles ont donné lieu à 713 interventions auprès des personnes hébergées. Il faut entendre "interventions " tout acte exécuté par les infirmières coordinatrices du Pool Santé directement auprès des usagers du CADA (en leur présence) ou en travail de coordination de soins (sans leur présence).

En 2023, 108 usagers du CADA ont rencontré le Pool Santé et chacun d'eux a fait l'objet en moyenne de 7 interventions.

Voici la répartition des modalités d'intervention à leur endroit :



Et voici la répartition des thématiques abordées lors de ces 713 interventions



Le Pool Santé permet ainsi d'assurer une veille et un appui dans la gestion des situations complexes, notamment en matière de santé mentale.

Le soutien du Pool Santé ne fait pas pour autant de notre CADA un "CADA médicalisé". Le Pool Santé est un facilitateur de mises en lien avec l'extérieur sur le volet santé, vers des dispositifs taillés pour assumer les situations de grandes précarités qui viennent impacter le quotidien du CADA.

### Le Pool Juridique

Les accompagnateurs socio-juridiques du CADA participent au Pool Juridique de l'AAJT qui réunit les juristes et accompagnateurs socio-juridiques des divers services de l'association. Les réunions organisées pour ce Pool permettent d'échanger sur diverses problématiques partagées par l'ensemble des services (titres de séjour, démarches préfectorales, droit de étrangers, MNA, etc.).

Le Pool Juridique organise également des rencontres très riches avec des professionnels extérieurs à l'association (avocats, juristes d'associations travaillant sur le Droit des Étrangers, etc.).

### Le Pool Insertion Pro

L'équipe du CADA participe enfin au "Pool Insertion Pro" : un espace de travail interne qui réunit chaque mois l'ensemble des conseillers en insertion professionnelle travaillant au sein des différents dispositifs de l'AAJT pour un partage d'informations, une expertise concertée et une mutualisation des réseaux de chacun des acteurs. Un référent "insertion pro" nommé au sein du CADA y participe chaque mois.

Malheureusement, il reste très difficile d'engager des dynamiques professionnelles dans le cadre de la PEC des demandeurs d'asiles.

## 2.2 Analyse 2023

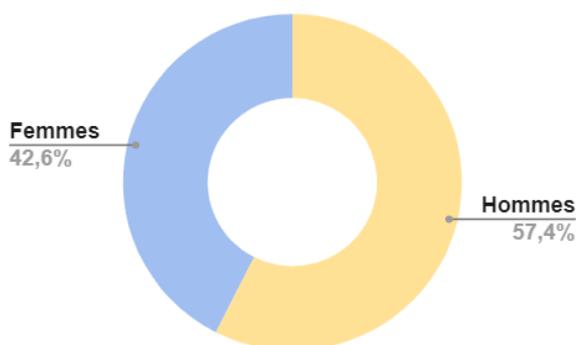
### 2.2.1 Descriptif de la population accueillie

#### Répartition par sexe

Nous constatons une féminisation de notre public et avec elle, une part croissante des problématiques liées à la santé de la femme et de l'enfant.

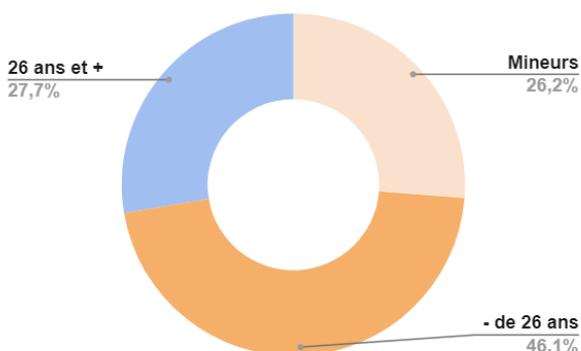
Nous avons connu dix grossesses cette année. Les naissances occasionnent des changements de typologie de ménage qui génèrent des demandes de transfert vers d'autres CADA: demandes laissées sans suite faute de places.

Population globale	2023	%	2022	2021
Hommes	81	57,40%	65,5	63,3 %
Femmes	60	42,20%	34,50%	36,7 %



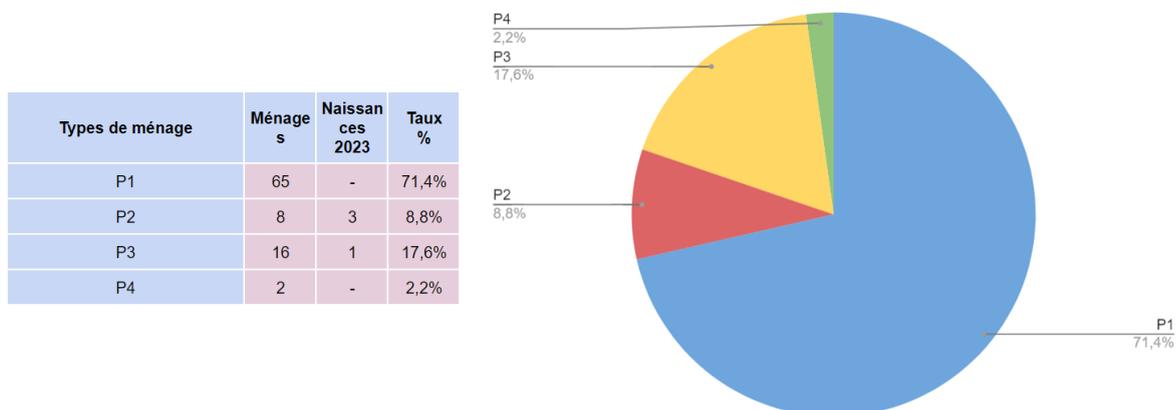
#### Répartition par âge

Classes d'âge	Effectifs	%	2022
Mineurs	37	26,2%	21,6%
Moins de 26 ans	65	46,1%	44,6%
26 ans et +	39	27,7%	33,8%



Nous constatons un accroissement de la tranche des " - de 25 ans". Une sous population plus vulnérable à la sortie du CADA car elle ne peut prétendre aux minima sociaux. Ceci peut être une source de difficultés pour les accompagnements à la sortie du dispositif CADA.

## Répartition des effectifs par composition familiale



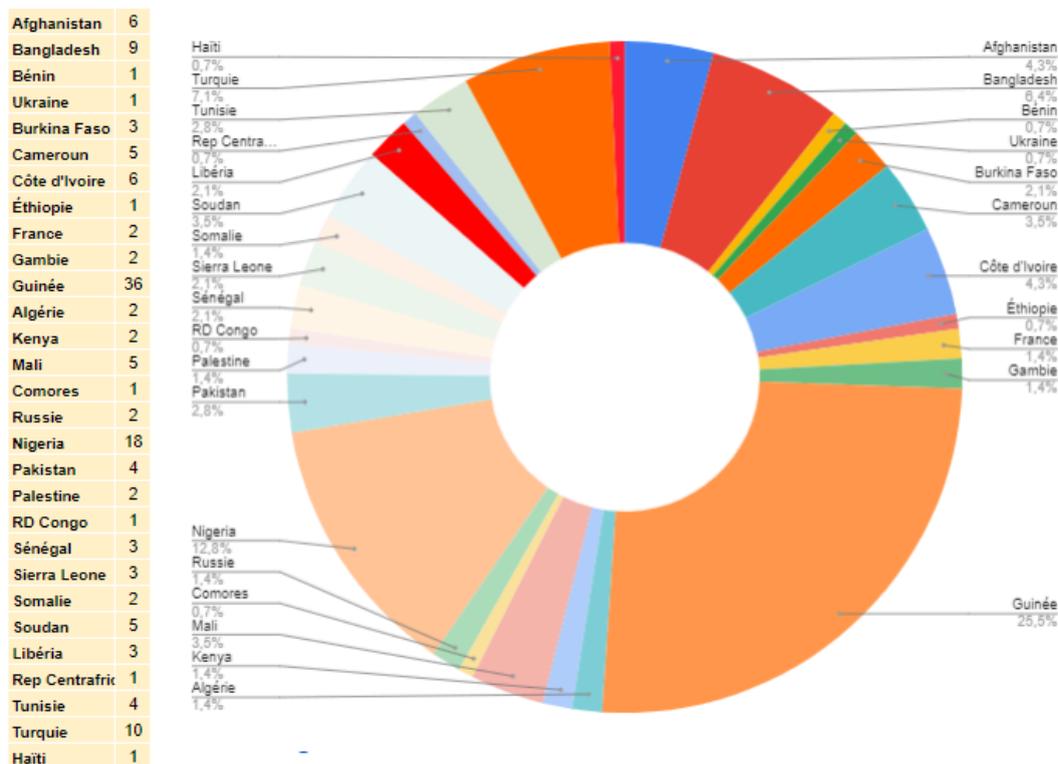
Comme indiqué précédemment, nous observons l'impact des naissances, notamment sur les ménages P1 et P2 qui deviennent respectivement des P2 et des P3 et cela peut nous mettre en difficulté avec une inadéquation des surfaces habitables à la typologie du ménage occupant.

La part des ménages P1 reste élevée avec plus de 70 % des ménages accueillis en 2023 qui génèrent une forte activité. Un ratio important de ménages P1 représente tout autant de demandes d'asiles et de parcours individuels à accompagner ; là où l'accueil d'un ménage P3 ou P4 représente moins de demandes d'asile que de personnes accueillies.

Nous soulignons en outre que plus de 72 % des entrées sur le CADA en 2023 ont été des ménages P1. Ils représentent près de 78 % de nos sorties sur cette même année.

A ce stade, compte tenu de la composition et des effectifs de l'équipe, il ne nous est pas possible d'accueillir une proportion de ménages P1 plus importante que celle que nous accueillons déjà.

## Nationalités des personnes hébergées



Nous avons accueilli 141 personnes en 2023.

Du fait d'une orientation massive de familles guinéennes, cette nationalité représente désormais un quart de notre population, aux dépens des Nigériens dont la présence s'amenuise.

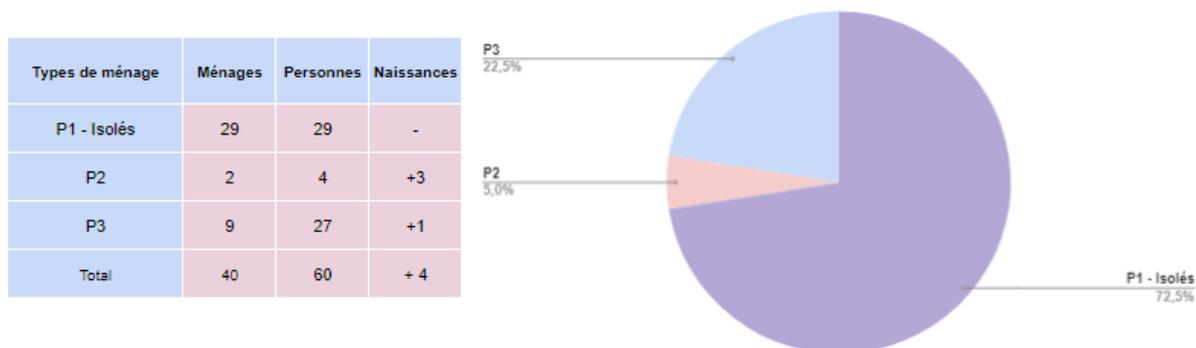
Nous observons également l'accueil de nouvelles nationalités en 2023 comme les nationalités turque, bangladaise pakistanaise, etc. qui nécessitent un recours plus important à de l'interprétariat spécifique.

Enfin, une population LGBTQ+ tend aussi à être plus représentée, notamment avec des flux de populations liés aux pays du Maghreb.

Cette diversification nécessite de nous familiariser avec de nouveaux contextes culturels et géopolitiques.

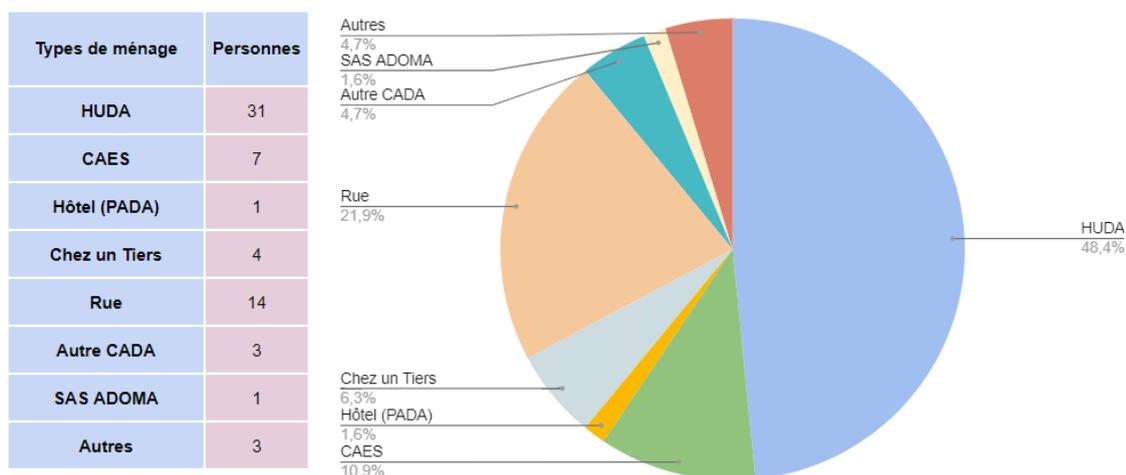
## 2.2.2 Focale sur les 64 personnes entrantes

### Répartition des entrants par composition familiale



Nous observons une importante rotation des ménages, notamment des ménages "familiaux" qui se sont renouvelés.

## Dispositifs d'accueil pré-CADA des 40 ménages entrants



Après une forte poussée des CAES en 2022, nous constatons qu'ils sont désormais supplantés cette année par les HUDA, premiers "prescripteurs" du CADA avec près de 50 % de nos orientations, contre environ 11% depuis les CAES (contre 27% en 2022).

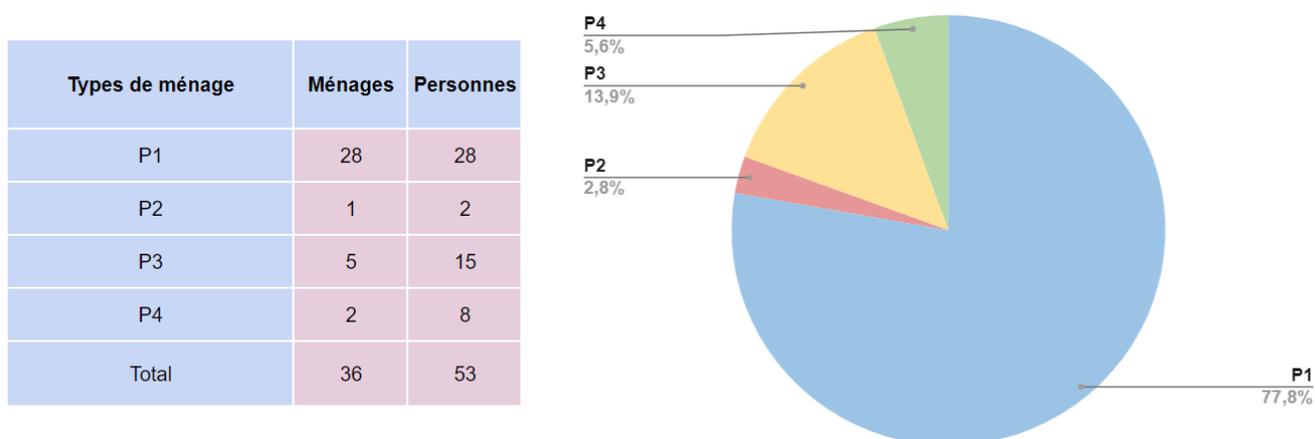
Ce phénomène peut s'expliquer par la croissance des orientations nationales depuis l'Ile-de-France, qui ont accaparé, de par leur volume, les places des HUDA, lesquels sont devenus des sortes de plateformes tournantes de réorientations vers les CADA pour les demandeurs d'asile non dublinés.

En lien avec ce qui précède, nous observons une diminution massive des personnes accueillies à l'hôtel avant d'être orientées vers le CADA (moins de 2% de notre population orientée contre plus de 27% en 2022) mais une part qui reste élevée et qui s'est même accrue en 2023 de personnes à la rue avant une entrée au CADA (près de 22% cette année contre 18,3% l'année dernière), ce qui témoigne d'une saturation des dispositifs d'accueil au regard des besoins de notre territoire.

### 2.2.3 Focale sur les 53 personnes sortantes

53 personnes, se répartissant en 36 ménages, ont quitté le CADA en 2023.

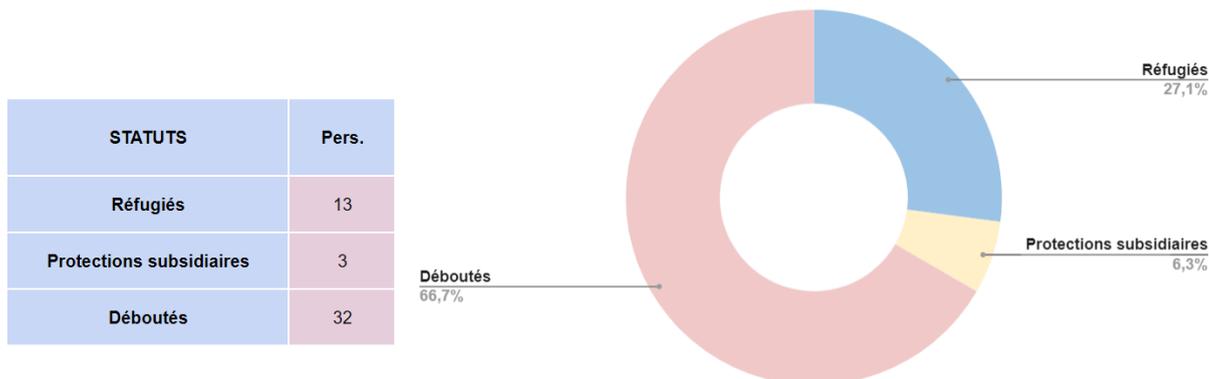
#### Compositions de ménages sortants



Nous observons un nombre supérieur de ménages P1 qui sortent de notre dispositif que ceux qui y entrent (77,8% contre 72,5%). Le delta s'explique par le rééquilibrage nécessaire du fait des naissances sur les entrées et la typologie des ménages concernés par ces mêmes ouvertures.

## Répartition des personnes BPI et déboutées de leur demande d'asile

Sur les 53 personnes sortantes, 48 demandes d'asile étaient finalisées.



Près de 67 % des sorties concernaient en 2023 des personnes déboutées de leurs demandes d'asile. Cette forte proportion montre d'une part, que les procédures de sortie des personnes déboutées de leur demande d'asile sont bien en place et respectées, avec remise de lettre de mise en demeure etc.

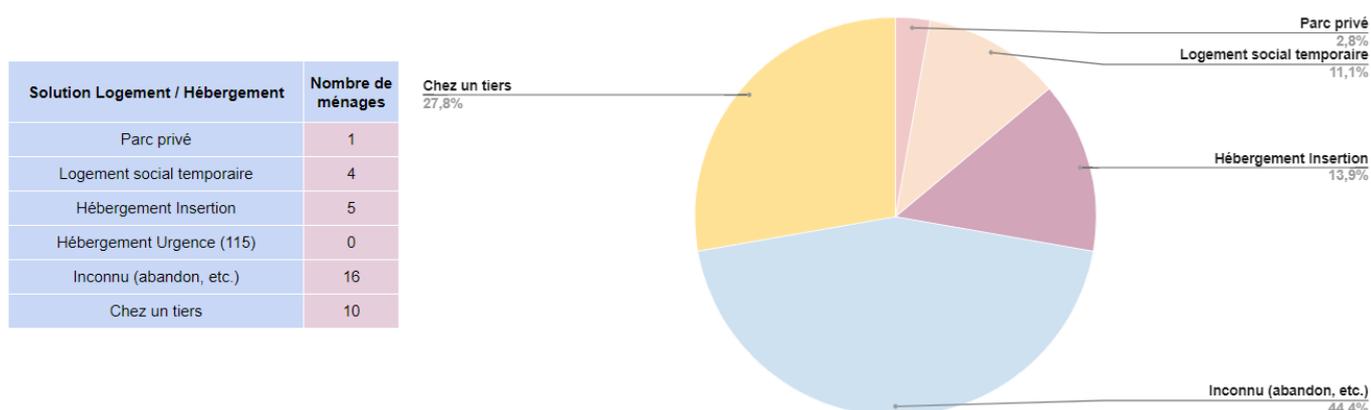
D'autre part, ce déséquilibre reflète l'embolisation des dispositifs d'hébergement post-CADA qui impacte totalement la sortie des BPI des dispositifs DN@, en cela renforcé par la suppression des commissions Réfugiés du SIAO non encore remplacés.

De fait, seuls 16 BPI sont sortis du CADA en 2023 et ont pu bénéficier d'une proposition de solution d'hébergement/logement dans l'offre territoriale. Tous les autres BPI du CADA se maintiennent sur notre structure en présence induite faute de proposition de solution de sortie.

Un risque de saturation totale des places CADA par les BPI pourrait à terme advenir si la tendance se poursuit.

## Qualification des sorties sur le plan du Logement/Hébergement

Sur les 36 ménages sortants, voici la répartition des sorties "logement" :



Les sorties hébergement/logement du droit commun ne représentent que 25% des sorties observées. Ce graphique donne une autre illustration de la saturation totale des solutions post CADA en termes d'hébergement/logement.

50% des sorties sont des sorties de type "inconnue", correspondant pour une grande majorité à des abandons d'hébergement sans renseignement sur la suite du parcours laissé à l'attention de l'équipe, peu après la remise de la lettre de mise en demeure de quitter le CADA. Un quart de ces sorties inconnues concerne des BPI.

## Focus sur les sorties Hébergement/Logement des 20 ménages BPI

Plus spécifiquement, concernant les 15 ménages considérés comme BPI, ils sont représentés par :

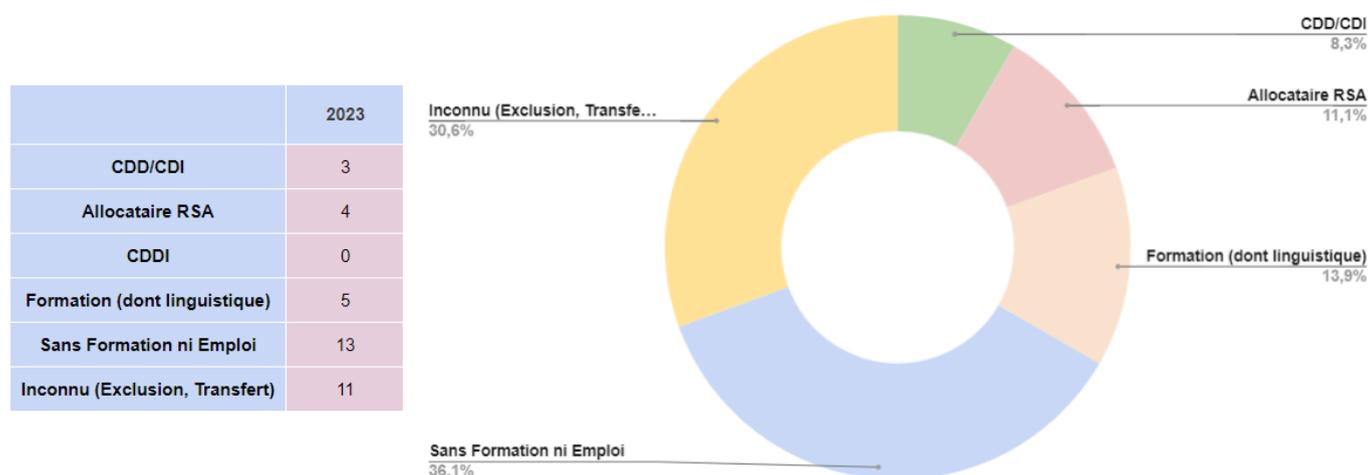
- 12 ménages P1 (personnes isolées),
- 1 ménage P2 dont la mère est déboutée mais l'enfant bénéficie du statut de réfugié,
- et 2 ménages P3 dont pour le premier (mère isolée avec deux enfants), les enfants sont BPI et la mère est déboutée de sa demande d'asile ; et concernant le second ménage P3 (couple avec enfant), l'enfant est le seul bénéficiaire d'une protection internationale. Bien que maintenu sur le CADA sur le temps réglementaire inhérent à la protection internationale dont bénéficient les enfants, ces ménages ont nourri les solutions "Inconnues", puisque partis in fine sans donner d'information sur leur solution.

Il apparaît clairement que, même pour les BPI, les solutions issues du droit commun s'amenuisent au profit des solutions individuelles non partagées (chez un tiers ou inconnu).

Les places d'urgence ont disparu des statistiques alors qu'elles représentaient près de 9% en 2022. A la place, nous constatons une forte augmentation des sorties en mode "inconnu" (près de 30%), tandis que la part des solutions accompagnées, bien que représentant plus de 55 % (hébergement insertion et logement social temporaire), tend à diminuer, au regard de l'exercice précédent (plus de 60% en 2022). Et la tendance ne semble pas s'inverser en 2024.

## Qualification des sorties sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle

Nous n'avons pas eu au sein d'un couple "BPI": avec ou sans enfant les deux adultes simultanément engagés professionnellement. Pour autant, Nous avons donc qualifié la nature des sorties "insertion professionnelle" pour les 36 ménages concernés.



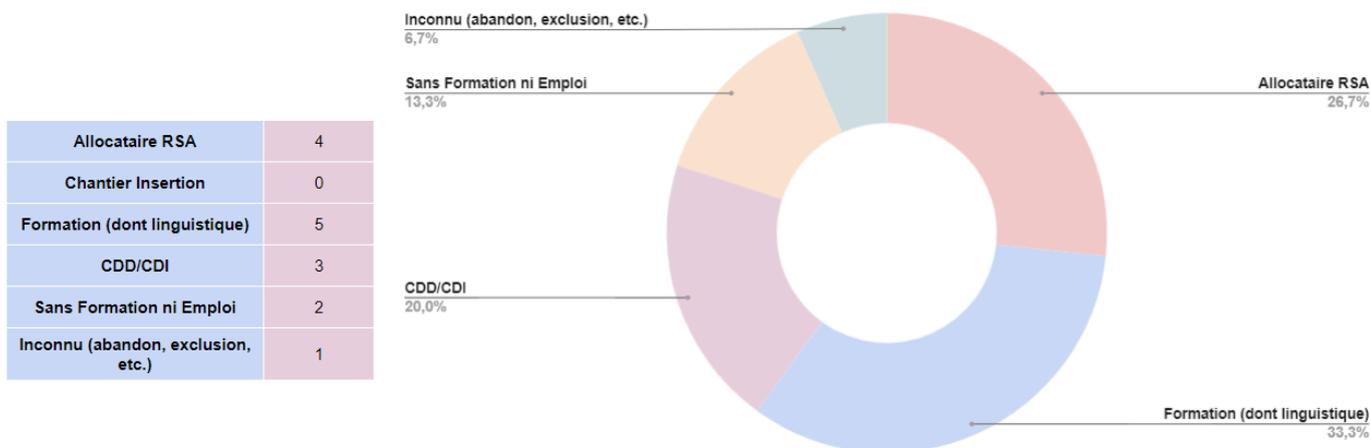
Les personnes accueillies au CADA sont souvent non francophones et sans aucune expérience professionnelle, voire sans formation dans leur pays d'origine compte tenu de leur jeune âge.

Les sortants du dispositif ont rarement atteint un niveau d'insertion leur permettant d'avoir un emploi, que ce soit en CDD ou en CDI.

Les personnes déboutées n'ont quant à elles accès ni à l'emploi régulier ni à des dispositifs de formation linguistique ou autre. Et cette population constitue la part la plus importante des personnes sortantes en 2023 (voire plus avant). C'est pourquoi la part des sorties des "ni ni" (sans formation ni emploi) et celles qualifiées "inconnu" représentent plus de 66% de notre population sortante, et une augmentation des ménages sortants allocataires du RSA cette année, du fait d'un

ratio plus important de ménages "famille" à la sortie par rapport aux personnes isolées. Nous pouvons dire qu'il y a une forte précarisation de la population sortante du CADA.

## Focus sur l'insertion socio-professionnelle des ménages BPI



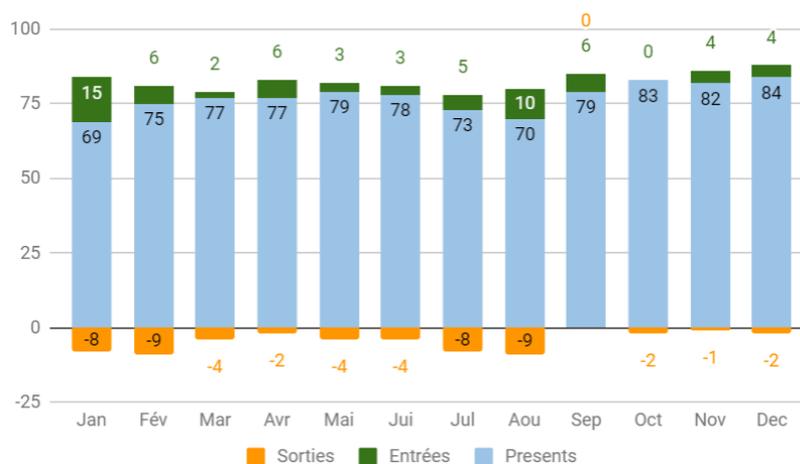
A contrario, en faisant le focus sur les sorties des ménages BPI, nous observons une augmentation des allocataires du RSA, car comme expliqué plus avant, en 2023, ce sont plutôt les ménages familles qui se sont renouvelés et leur composition familiale leur donne droit au RSA et aux allocations familiales.

Nous constatons également qu'il y a une part croissante de signataires de contrats de travail CDD ou CDI (20% contre 13% en 2022). Cela s'explique aussi par l'absence de solutions d'hébergement/logement proposées à cette population, laquelle se maintient de fait en présence induite sur le CADA sur des périodes plus longues, ce qui nous laisse le temps d'accompagner plus en profondeur la dimension professionnelle de ces suivis, donnant sur ce segment des situations améliorées.

Les personnes non francophones doivent se concentrer sur l'apprentissage du français (cours de l'OFII ou autres formations linguistiques indemnisées, proposées par la Mission Locale ou par France Travail). Elles représentent un tiers de la population sortante en 2023.

## 2.2.4 Eléments d'analyse de la file active

### Les mouvements mensuels sur le service



Les flux d'entrées/sorties sont toujours assez aléatoires, même si cette année nous constatons un fort renouvellement à chaque début de semestre (janvier-février et juillet-août). Cela peut entraîner des problèmes d'organisation quand ces mouvements se font en période de congés.

### Taux de réalisation de l'activité

	2023	2022	2021
Journées théoriques	32 850	31 665	31 640
Journées réalisées	30 079	31 204	30 842
Taux de réalisation (%)	91,56%	98,54	97,48

Notre taux de réalisation de l'activité en 2023 s'établit à près de 91,56%. L'équipe du CADA, ainsi que les fonctions support de la logistique en particulier, ont été très réactives afin que les hébergements soient rapidement remis en état au moment de la sortie d'un usager.

Toutefois, les 5 % déficitaires s'expliquent par les nombreux mouvements connus sur le service, occasionnant des vacances frictionnelles, lesquelles ont été accrues par le fait que ces mouvements concernaient souvent des ménages présents de longue date sur le CADA. Leur départ a donné lieu, pour la plupart, à des réhabilitations complètes des hébergements libérés.

Nous pouvons aussi ajouter l'impact des traitements de nuisibles et des protocoles obligeant à libérer l'hébergement pendant 15 jours, ainsi que les défauts d'orientations notamment sur les hébergements P3 et P2.

Nous serons en mesure lors du prochain exercice de qualifier notre vacance en déployant un outil de monitoring jusque-là uniquement testé sur le service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs. Nous pourrions ainsi identifier avec précision les jours de vacances imputables à la réfection des hébergements, au traitement des nuisibles, aux défauts d'orientations, etc.

## Durée de séjour au CADA

	2023	2022	2021	2020
Durée moyenne de séjour (jours)	672	514	593	587
Variation en % par rapport à l'exercice précédent	31%	-13%	1%	24%

Nous constatons cette année une forte augmentation de 30% de la durée moyenne d'accompagnement des sortants qui s'établit à plus de 670 jours. La durée s'étend du fait notamment de la difficulté à trouver des solutions pour les BPI qui deviennent des présents de longue durée et quand ils sortent, impactent fortement cet item.

## Taux de présence indues

2023	Nb de jours	%	2022
BPI	2 370	7.88%	4.35%
Déboutés	2 325	7.73%	8.69%
<b>Total</b>	<b>4 695</b>	<b>15.61%</b>	<b>13.04%</b>

La présence indue des BPI établie à 7,88% en 2023 est l'un des indicateurs illustrant la saturation des dispositifs d'hébergement/logements de droit commun. Cette population est d'autant plus difficile à accompagner vers des sorties positives que la population du CADA est jeune et à forte proportion de ménages isolés (+70%), non éligible aux minima sociaux, donc sans ressources.

Concernant les 7,73% (soit 2325 jours) de présence indue des personnes déboutés, ce chiffre est à relativiser. En effet, il est faussement augmenté par deux situations principales.

La première est l'impact d'un squat d'un ménage de 4 personnes qui est allé jusqu'à l'expulsion effective par les forces de l'ordre après près de deux ans et demi d'occupation illégale de l'hébergement. Cette sortie représente 960 jours sur l'exercice 2023. Une seconde situation est le maintien pour raison humanitaire d'une mère isolée avec son enfant malade, elle représente 720 jours.

Ces deux situations représentent à elles seules près de 73% de la totalité des "indus déboutés" en 2023.

## 2.3 Les faits majeurs en 2023

### *Changement sur DNA*

Si l'objectif du changement des modalités d'orientation en 2023 reste louable puisqu'il vise la transparence quant à la disponibilité des places du DNA et l'optimisation de leur exploitation. La gestion partagée des indisponibilités reste à la charge de l'opérateur avec des procédures supplémentaires pouvant impacter occasionnellement à son organisation.

### *Stabilisation de l'équipe du CADA*

L'année 2023 a été marquée par un fort renouvellement RH de l'équipe du CADA et sa stabilisation. Une nouvelle équipe s'est construite au début de l'année. Cette stabilité est de nouveau mise à mal puisque deux départs sont déjà prévus en 2024 (pour des projets personnels). Début 2024 (février), le chef de service historique, Gaël GARGUILO, quitte l'AAJT. En mars 2024, Cyrille CARON lui fait suite.

### *Augmentation des grossesses et avec elles, des situations souvent délicates à gérer*

Les problématiques liées à la parentalité s'accroissent. Nous avons rencontré un nombre important de situations délicates à gérer à cause de phénomènes extérieurs aux murs du CADA. Les femmes isolées avec enfants entretiennent souvent des relations avec un père qui vit à l'extérieur du CADA, vivant à Marseille ou ailleurs. Ces personnes externes non accompagnées par nos soins génèrent des incidences administratives dans les suivis en cours et complexifient les situations accompagnées.

## 2.4 Les perspectives 2024

### *Projet associatif et avenir du CADA*

L'année 2024 sera celle de la réactualisation du Projet Associatif de l'AAJT, un vaste chantier lancé en 2023. Cette démarche est accompagnée par un intervenant extérieur et l'ensemble des salariés y participe.

Dans le cadre de la réflexion, une question fondamentale porte sur le devenir de la filière Asile de l'AAJT, représentée aujourd'hui par le seul CADA depuis la fermeture du Service d'Accompagnement des Statutaires (SAS) fin 2021. Le CADA est depuis des années en tension. À l'avenir, l'AAJT sera certainement au défi de la mise en place d'un modèle plus efficient financièrement, fondé sur des hébergements plus grands avec des cohabitations de personnes isolées diminuant les charges locatives notamment.

### *Evaluation externe*

Nous allons mener l'évaluation externe de notre dispositif qui devra être effectuée au plus tard fin 2024. Nous allons procéder au choix de l'évaluateur dans le courant du premier trimestre 2024.

### *Accélération des procédures*

Désormais, bon nombre d'utilisateurs sont orientés vers le CADA en tout début de procédure, avec le dossier de demande d'asile à faire quasi systématiquement alors que c'était très exceptionnel par le passé.

Cette situation génère une nécessité de travailler très rapidement à la formulation du récit de vie pour initier la démarche auprès de l'OFPRA dans un délai très court, généralement lors de la première ou deuxième semaine après l'arrivée sur le CADA, le délai des 21 jours post-GUDA étant déjà entamé au moment de cette arrivée.

Ces introductions de demandes d'asile génèrent aussi des frais d'accompagnement supplémentaires, notamment d'interprétariat et de déplacements à l'OFPRA.

# FILIÈRE ENFANCE

---



## 3. La MECS

### La Maison d'Enfant à Caractère Social

#### 3.1 Présentation du service

La MECS Escale St Charles, aujourd'hui agréée pour 114 places, accueille des jeunes femmes et des jeunes hommes mineurs non accompagnés, âgés de 15 à 21 ans.

Elle les accompagne dans la globalité de leur parcours d'insertion en France :

- Apprentissage du français, scolarisation,
- Santé, hygiène,
- Vie affective, relations familiales,
- Habitat et gestion d'un logement,
- Emploi et formation,
- Régularisation et démarches administratives.

Au-delà de l'accompagnement social dispensé, la MECS St Charles, emprunte des valeurs de l'éducation populaire, tendant à inscrire ces jeunes primo-arrivants dans la compréhension de la société qui les entoure et l'acquisition de valeurs citoyennes.

##### 3.1.1 La prise en charge

La MECS Escale St Charles s'organise autour de deux pôles d'accueil :

- un « pôle collectif » sur le Foyer de Jeunes Travailleurs de l'Escale St Charles,
- un « pôle diffus » situé sur le « Phocéén » et les résidences étudiantes, Fac Habitat et Studilodge.

La plupart des jeunes sont d'abord orientés sur le collectif, puis, en fonction de l'avancée de leur parcours, accèdent au diffus. Néanmoins, en fonction des critères d'âge et d'autonomie, certains peuvent directement être accueillis sur le pôle diffus.

Chaque jeune de la MECS est suivi par un éducateur référent (qui change lors du passage d'un pôle à l'autre) et bénéficie de l'appui de chargés de missions thématiques en matière de régularisation et d'insertion emploi.

Les chargés de missions sont affectés de façon transversale aux deux pôles.

##### Un premier accueil sur le pôle collectif : l'Escale St Charles

###### Les logements / 50 PLACES (+ 2 places d'urgence)

- 12 chambres doubles,
- 23 chambres simples,
- 2 studios internes,
- 1 colocation de 3 places dans le bâtiment voisin au 1 rue Palestro,

Les jeunes sont accueillis en chambre double, avant de pouvoir bénéficier d'une chambre simple.

Les studios internes sont généralement réservés à des usagers, trop jeunes pour accéder aux studios externes (diffus), mais ayant déjà une vraie ancienneté dans la prise en charge ou faisant l'objet de situations fragiles (santé notamment).

##### L'arrêt des appartements dits de « répit »

En août 2020, la MECS s'est dotée, avec l'aval du Département, de 3 appartements de « répit » pour répondre à des profils de jeunes inadaptés à l'accueil en collectif en raison de leurs problématiques psychiques/psychiatriques ou délinquantes, mettant en grandes difficultés le quotidien de ce pôle, voire dans certains cas extrêmes, en danger, les usagers et l'équipe éducative.

Face à l'absence de réponses et de solutions extérieures (pas de réorientations possibles par les services de l'ASE, absence de sanctions pénales ou de placement PJJ), ces 3 appartements situés

dans un immeuble de la rue Thubaneau (13001), et gérés par Marseille Habitat, ont permis un mode d'accompagnement et d'hébergement alternatif capable de renouer une relation éducative et de faire avancer la situation de ces jeunes en grande rupture.

Au fil des années, les profils des jeunes accueillis se sont assagis. Le projet initial de ces appartements a donc dû être interrogé et évolué en fonction des besoins divers rencontrés par la MECS :

- ☐ Ils ont fait l'objet d'occupations ponctuelles pour des jeunes en crise, qui ont ensuite pu rapidement réintégrer le collectif, les quelques jours « d'isolement » sur le répit ayant suffi à les mobiliser dans leur parcours et à apaiser les tensions.
- ☐ De plus, la « vague » de contaminations à la COVID 19 au sein de nos effectifs de jeunes nous a conduits à des dé-cohabitations rapides, qui ont pu mobiliser ces trois appartements dans lesquels les jeunes les plus autonomes, les moins touchés par le virus ou les cas-contacts, ont pu être isolés.

La perpétuation de ce dispositif, même détournée de sa fonction première, nous est donc apparue essentielle en période de crise sanitaire pour la flexibilité qu'elle nous a donnée, ainsi que pour faire face à certaines difficultés ponctuelles avec des usagers.

En 2023, la sécurité du bâtiment a été mise à mal par plusieurs incidents : squat des appartements non occupés, dégradations des parties communes et fractures répétées de la porte de l'immeuble, auxquels le bailleur *Marseille Habitat* a apporté des solutions limitées et malheureusement trop souvent éphémères.

En décembre 2023, ces incidents ont atteint leur paroxysme avec l'installation d'un réseau de trafics multiples (drogue, prostitution...) qui a entraîné le rapatriement immédiat des jeunes hébergés dans cet immeuble sur le collectif de la MECS, afin d'assurer leur sécurité. Le bailleur ne parvenant pas à trouver de solutions de sécurisation viables de cet immeuble, le contrat de location a été dénoncé par l'AAJT fin décembre 2023 pour un arrêt effectif des baux fin janvier 2024.

Les profils de notre public et nos besoins ayant évolué, nous n'avons pas jugé utile de « capter » de nouveaux logements afin de perpétuer ce projet « d'appartements de répit », d'autant qu'un appartement hébergeant une colocation de 3 places situé dans l'immeuble d'à côté (1 rue palestro), nous permet d'éventuelles ajustements en cas de difficultés sur le pôle collectif.

## Une prise en charge globale

Un premier accueil sur l'Escale St Charles est indispensable pour :

- le démarrage des parcours,
- les jeunes de moins de 16 ans ou particulièrement vulnérables.

L'accompagnement s'axe alors prioritairement sur :

- Les questions de santé souvent prégnantes dans les premiers temps de prise en charge : réalisations de bilans, suivis, vaccinations...
- Les besoins primaires : se poser, se vêtir, s'adapter à un nouvel environnement...
- Une évaluation/diagnostic global de la situation du jeune : pour beaucoup, il s'agit de la 1<sup>ère</sup> prise en charge dont ils bénéficient. Le travail d'évaluation est donc vaste et bon nombre d'éléments sont décelés durant cette période : fragilités psychiques ou somatiques, freins administratifs prioritaires, freins linguistiques...
- L'apprentissage du français et l'inscription dans des ateliers collectifs, pour commencer à se familiariser avec la langue et s'inscrire dans un rythme d'activités.
- L'inscription scolaire : pour les « MNA », le temps est compté avant la majorité ; ils doivent donc, dès que possible, s'inscrire dans des parcours prioritairement professionnalisants. En conséquence, le pôle collectif tente de scolariser les jeunes dès leur entrée sur le dispositif.

Les contraintes inhérentes au public (arrivés en cours d'année, difficultés linguistiques...) nous font travailler régulièrement avec les lycées privés, souvent plus réactifs ou disponibles que ceux du public.

- Le développement global et l'équilibre affectif sont des axes de vigilance prioritaires. La présence d'une psychologue à temps partiel et de celle d'infirmières du Pool Santé de l'AAJT permet de répondre à cet enjeu. Néanmoins, les problématiques de santé, notamment mentale, prennent aujourd'hui une telle ampleur qu'un appui médical permanent et spécifique à la MECS, par l'attribution à temps complet d'une infirmière, s'avère véritablement nécessaire.
- La promotion de la vie sociale et de la citoyenneté : axe essentiel de l'accompagnement, chaque jeune, quelle que soit son origine, doit pouvoir construire sa compréhension de la société, de ses droits et de ses devoirs et s'inscrire dans un engagement citoyen. La loi 2002-2 a d'ailleurs souligné l'importance de faire de nos lieux de vie des lieux d'apprentissage de la vie citoyenne, notamment par la mise en place d'un CVS. Au-delà de ce dernier, il s'agit aussi de favoriser l'engagement des jeunes en valorisant les projets collectifs et toute action pouvant développer l'implication et la responsabilité.
- les relations familiales : la MECS peut être amenée à travailler avec les familles restées au pays quand le jeune en ressent le besoin. A défaut et/ou en complément, elle s'applique également à créer des partenariats solides avec des « familles bénévoles » se proposant d'accueillir des jeunes de la MECS sur des temps définis (en journée, le temps d'un week-end).
- Ces liens créés, hors communauté, sont riches et participent à l'insertion durable des jeunes qui en bénéficient.

### Une inscription dans la vie collective

En plus, du collectif de la MECS, « l'Escale St Charles » abrite un Foyer de Jeunes Travailleurs proposant une centaine de chambres destinées à accueillir des jeunes actifs.

Elle est également le siège de l'association expliquant une forte présence salariée de jour comme de nuit (éducateurs MECS, mais également service de l'habitat, fonctions supports...).

Les espaces communs sont nombreux, souvent mutualisés et servent de supports à des actions et activités collectives diverses (ateliers, cours de soutien scolaire, activités de loisir, conférences, formations...) à l'attention de nos publics (MECS, FJT, CADA...) ou de nos salariés.

La cafétéria, accessible à l'ensemble de nos services (publics et salariés), est également ouverte au public extérieur.

Ces caractéristiques font de l'Escale St Charles un lieu structurant plus à même d'accueillir les premiers temps de la prise en charge des jeunes en MECS et de les inscrire dans une « vie collective ». La présence salariée importante et le flux des activités diverses permettent, en effet, de mieux appréhender les difficultés éventuelles d'une prise en charge. De plus, l'accent mis sur la pluralité des offres d'actions socio-éducatives permet aux jeunes de la MECS (et des autres services) de bénéficier sur le site de l'Escale :

- d'animations plusieurs fois par semaine (jeux, ateliers culturels et artistiques, projets de création...),
- de cours de FLE, du soutien scolaire, des ateliers de conversations (environ une quinzaine d'heures par semaine)...
- d'actions de prévention santé, en mode collectif, organisées avec les infirmières de l'AAJT et/ou des partenaires de prévention (Planning Familial, Unis Cité, etc.),
- d'événements ouverts aux jeunes (spectacles, vernissage d'expositions, etc.).

Si l'inscription dans cette vie collective rend possible une offre riche, elle présente également un enjeu éducatif de taille : celui d'inscrire les jeunes dans une démarche citoyenne, indispensable à toute vie en collectivité. Cette dernière est donc une bonne manière d'aborder la thématique de la citoyenneté et, plus largement, de l'inscription des jeunes dans la société française, au travers des « codes » sociaux et culturels, inhérents aux règles de la vie en collectivité et aux activités/actions proposées :

- La mixité des hébergements (FJT-MECS) et la participation à l'entretien des espaces communs (participation ponctuelle au nettoyage des couloirs, des parties communes...) favorisent l'apprentissage des règles de « bon voisinage » et de respect des lieux de vie, individuels comme collectifs.

- Les repas pris en collectivité encouragent l'apprentissage des codes de « bienséance » sur ces temps et la découverte d'une offre culinaire différente du pays d'origine.
- La participation des jeunes au Conseil de la Vie Sociale leur apprend à contribuer à la vie citoyenne.

Il est néanmoins à noter que la localisation de notre pôle collectif - mitoyen de la gare Sainte-Charles et très proche des quartiers de Marseille connus pour être le siège de trafics en tous genres - n'est pas toujours adaptée à l'accueil de jeunes au profil délinquant et/ou présentant des addictions. En effet, l'expérience nous montre que cette proximité géographique est souvent néfaste à la mobilisation dans un parcours d'insertion pérenne des jeunes présentant ce profil, ces derniers étant plus enclins à céder à « l'appel » des réseaux et mauvaises fréquentations, souvent en raison de la rémunération attractive qui leur est proposée. Cette caractéristique n'est donc pas à négliger lors des orientations de candidatures par les partenaires et doit faire l'objet d'une attention particulière lors des entretiens de préadmission.

### La poursuite du parcours sur le pôle diffus

**Les logements : 64 places (+ une place d'urgence au sein d'un de nos hébergements)**

La totalité des logements du « pôle diffus » est située en proximité de l'Escale St Charles, à moins de 5 minutes à pied.

Le semi-diffus : « Le Phocéén » (32 rue de Crimée 13003 Marseille) : 29 places + 1 d'urgence

Ce site abrite 12 appartements et trois bureaux à usage de l'équipe éducative pour une capacité totale de 30 places (29 places + 1 d'urgence en cohabitation)

- 6 appartements en cohabitation à 3 personnes, soit 18 places.
- 6 appartements en cohabitation à 2 personnes, soit 12 personnes.

Le diffus avec les résidences étudiantes : 35 places individuelles

- 19 studios à *Fac Habitat* (26 rue Honorat 13003 Marseille)
- 16 studios à *Studilodge* (121 boulevard National 13003 Marseille)

### La prise en charge

Les plus jeunes (16-17 ans), ou ceux dont l'autonomie n'est pas encore totale, sont prioritairement accueillis sur le Phocéén, où une équipe éducative est présente chaque jour de la semaine et du week-end.

L'accès aux studios individuels est réservé, dans la plupart des cas, aux jeunes :

- de plus de 17 ans,
- en apprentissage,
- autonomes dans leur prise en charge.

Le pôle diffus s'inscrit dans la continuité de la prise en charge initiée en collectif :

- poursuite des suivis santé, parfois au long cours,
- poursuite de la scolarité, inscription rapide ou poursuite des parcours professionnalisants,
- poursuite de l'apprentissage de la langue,
- développement d'une vie sociale et poursuite de l'apprentissage de la vie citoyenne,
- participation aux activités et ateliers divers.

Dans la mesure où le diffus se trouve être la dernière « étape » avant la sortie du dispositif, l'accent est mis sur cinq axes de travail particulièrement importants :

- La professionnalisation grâce à la mobilisation d'un chargé d'insertion professionnelle : la recherche de « patrons » est vitale et mobilise ce dernier à plein temps pour faire se rencontrer le « bon » employeur, le « bon » centre de formation et le jeune. L'accès à l'emploi de nos publics exige des compétences spécifiques et une connaissance minutieuse des réseaux partenariaux et des évolutions des secteurs. Il demande surtout un travail d'analyse

poussé permettant de mettre les besoins, fragilités, compétences et atouts d'un jeune, en adéquation avec les attentes et capacités d'investissement d'un employeur.

- La poursuite et, lorsque cela est possible, l'aboutissement de la régularisation grâce à l'appui de 2 juristes (1,5 ETP) qui interviennent sur les 2 pôles collectif et diffus. Ces démarches sont souvent complexes et très chronophages. Elles nécessitent une connaissance poussée du droit des étrangers, des procédures en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et du territoire (Préfecture, consulats, ambassades, réseaux d'avocats, associations spécialisées...). La réactivité et l'opiniâtreté sont également de mise afin de faire face aux multiples contretemps liés aux procédures, aux demandes de pièces complémentaires ou refus en tous genres.
- L'autonomisation dans la gestion du logement et de la vie quotidienne : entretenir son logement, faire ses courses en prenant en compte son budget, gérer et anticiper ses dépenses, comprendre les courriers reçus, veiller à un équilibre alimentaire... Autant d'activités au quotidien qu'il nous faut accompagner et travailler avec les jeunes afin de les préparer à une vie autonome en perspective d'une sortie du dispositif.
- La compréhension et l'autonomisation dans les démarches administratives sont des axes essentiels à travailler avec les jeunes accueillis, et ce, à plusieurs titres :
  - comprendre l'importance de certains aspects de la régularisation pour s'y investir pleinement, tels que l'assiduité dans la scolarité et/ou l'insertion professionnelle (apprentissage) ou encore la nécessité de ne pas avoir de problèmes avec la justice,
  - comprendre les démarches à réaliser, les dossiers à remplir, la temporalité de certaines actions à mener (dates limites de dépôt de dossiers, âge maximum pour déposer un dossier en Préfecture...), les acteurs ou institutions à mobiliser..

Quotidiennement, l'accompagnement individuel par le référent social et les autres acteurs de l'équipe (CIP, juristes) a pour objectif de favoriser au maximum cette compréhension et autonomie. En complément, des ateliers thématiques collectifs sont régulièrement organisés afin de poursuivre cette initiation.

La préparation à la sortie : cette dernière peut prendre différentes formes en fonction de la situation globale du jeune :

- sortie vers un service « jeunes majeurs » pour prendre en charge les majeurs dont la situation administrative et/ou emploi n'est pas encore stabilisée (exemples de situations « éligibles » : titre de séjour mais sans emploi (donc sans revenus) ; en emploi mais sans titre de séjour (n'ouvrant donc pas droit aux APL pour les recherches de logement) ; non finalisation du dossier de régularisation mais en scolarité),
- sortie en logement de droit commun lorsque le jeune dispose d'un droit au séjour et d'un emploi : FJT, résidence sociale, appartement dans le parc privé...,
- sortie vers d'autres dispositifs d'hébergement accompagnés ou non, y compris d'urgence (115), lorsque la situation ne permet aucune autre solution et/ou que la prise en charge en MECS n'est plus possible par la mobilisation d'un « contrat jeune majeur » (ceci essentiellement en cas de non-adhésion du jeune majeur ou de problèmes de comportements graves ou de violences).

### Un parcours professionnalisant : l'emploi, un tremplin vers une insertion globale

L'enjeu prépondérant de l'accompagnement d'un Mineur Non Accompagné est celui de la régularisation administrative. Celle-ci impose un parcours rythmé dans lequel la scolarisation et la professionnalisation jouent un rôle déterminant, puisque en partie garantes du bon déroulement des démarches administratives liées à la régularisation.

Bien consciente de ces enjeux, la MECS de l'AAJT se veut professionnalisante et intègre donc à l'accompagnement proposé un volet « insertion professionnelle » conséquent, dont le Conseiller en Insertion Professionnel (CIP) est le garant, en lien avec l'équipe éducative.

Les missions du CIP se déclinent en 3 grands axes : orienter, préparer et insérer.

## « Orienter »

Il s'agit de guider le jeune dans son parcours scolaire en fonction de ses projets et de ses capacités : envisager une entrée en CAP, Bac ou BAC PRO. Quelle filière ou secteur d'activité ? Selon quelles modalités (voie initiale ou apprentissage) ? Il s'agit également, par le biais de stage, de lui faire découvrir le monde du travail et ses grands secteurs (BTP, métiers de bouche, restauration, logistique, numérique...) afin de valider son projet professionnel et scolaire.

Dans ce cadre, le CIP de la MECS AAJT mobilise son réseau de partenaires et accompagne les jeunes à leur rencontre :

- partenaires de formation : CFA BTP, CFI Méditerranée, AFTRAL, CFBT, CFA des chefs du Pays d'Aix, CFA automobile de Marseille, Le Grand Pin...
- réseau de professionnels : filière Casino, Vinci, Eiffage, Savonnerie du Fer à Cheval, Point P, Boulangerie Ange, Maxicoffee, Pak Emballage, Feu Vert, AD distribution, artisans du secteur du bâtiment, des métiers de bouche ou de la restauration.

Grâce aux liens étroits construits avec les instituts de formation et les professionnels, le CIP est un soutien éducatif et pédagogique qui s'adjoit aux référents afin de garantir un parcours d'insertion scolaire (formation) et/ou professionnel efficient, adapté aux capacités et au projet du jeune.

En 2023, ce travail de partenariat a permis aux jeunes de la MECS de signer 36 nouveaux contrats de travail, dont :

- 22 en apprentissage,
- 5 en CDI,
- 4 en CDD,
- 5 en chantier d'insertion

## Préparer à l'entrée dans le monde professionnel

Le CIP de la MECS initie les jeunes aux codes inhérents au monde du travail et aux techniques de recherche d'emploi, le plus souvent par le biais d'ateliers :

- Ateliers « CV et lettre de motivation » : quelles informations faire apparaître dans son CV ? Quelles expériences et compétences transversales valoriser ? Comment se présenter dans une lettre de motivation ? Quels atouts valoriser ?
- Ateliers de préparation aux entretiens d'embauches et initiation aux codes sociaux liés au monde du travail. Ces ateliers mobilisent régulièrement l'association « Diplômés et Après ? » composée de directeur.trices des Ressources Humaines d'entreprises partenaires ou de professionnels spécialisés dans le recrutement, tous donnant de leur temps afin d'initier nos jeunes aux codes et savoir-être indispensables au bon déroulement d'un entretien d'embauche ou d'un 1<sup>er</sup> contact avec un employeur (par exemple dans le cadre de candidatures spontanées ou de recherche de patrons pour conclure un contrat d'apprentissage). Il s'agit alors de simuler des entretiens de recrutement (qui peuvent être filmés pour une autocritique et une meilleure analyse de la posture du jeune) et de proposer des feedbacks permettant au jeune de prendre conscience de ses atouts mais également des axes à améliorer en matière de posture, de présentation et d'argumentation. Ces ateliers servent également de supports pour aborder les droits dont disposent les jeunes salariés en entreprise mais aussi pour rappeler les devoirs qui leur incombent, leur permettant ainsi de mieux appréhender leur statut de salariés.

En 2023, plus de 95 jeunes de la MECS ont profité d'au moins un de ces ateliers, tous types confondus (ateliers CV, préparations aux entretiens d'embauche, job dating...).

## Insérer durablement dans le monde professionnel

Il s'agit pour le CIP d'accompagner, au sens propre, l'insertion professionnelle du public pris en charge par :

- La prospection physique et téléphonique réalisée avec le jeune afin de trouver un employeur pour un stage, un contrat d'apprentissage ou un emploi classique (CDD/CDI). Le jeune est préparé en amont de ces visites et apprend à se présenter et à exposer son projet à un

potentiel employeur. Le CIP sert de médiateur et de facilitateur dans les premiers contacts et les échanges qui suivront si la rencontre débouche sur un stage ou une embauche. Il renseigne les employeurs sur les démarches administratives et les atouts liés aux contrats d'apprentissage (ou de professionnalisation), puis les conseille et les guide si nécessaire dans l'élaboration de ces derniers, ce, jusqu'à leur signature.

- Des ateliers de recrutement ou des Job Dating sont organisés par le CIP dès que l'opportunité se présente. En effet, les relations étroites que nous entretenons avec certaines entreprises ou filières, les conduisent à s'adresser à nous de façon privilégiée pour leurs recrutements. Dès lors, des séances de Job Dating sont organisées pour faciliter la rencontre entre l'employeur et notre public. Si ces temps débouchent généralement sur l'embauche d'un ou de plusieurs de nos jeunes, ils permettent également aux autres participants de se confronter aux processus de recrutement dans des conditions réelles et ainsi de se familiariser avec cet exercice.
- Un suivi étroit de l'insertion professionnelle du jeune : une fois l'embauche effective, le CIP, en soutien de l'équipe, suit de près l'évolution du jeune au sein de l'entreprise. Il peut ainsi agir rapidement s'il décèle d'éventuelles problématiques (absences, relâchement/démotivation du jeune, tensions avec le patron ou les collègues de travail...), avant que celles-ci ne soient préjudiciables au parcours professionnel du jeune. Si ces dernières ne peuvent être évitées, il joue alors un rôle de médiateur et facilite l'émergence de solutions afin d'assurer son maintien en emploi. En cas de licenciement, le CIP travaille et explore avec le jeune les motifs de cette rupture (afin qu'ils ne se reproduisent pas), participe à la réadaptation de son projet professionnel si cela s'avère nécessaire et se met en quête d'un nouvel employeur aux côtés de l'utilisateur et de l'équipe.

## L'accent mis sur l'apprentissage du français et le soutien scolaire

La maîtrise de la langue française est un des facteurs essentiels de réussite de l'insertion globale des jeunes. La MECS AAJT en a donc fait un axe majeur de la prise en charge, en créant des partenariats spécifiques (*SOLIFORM*) et en faisant appel aux compétences diversifiées de bénévoles.

### Le partenariat avec l'association SOLIFORM

Depuis 2019, l'AAJT est en partenariat avec l'association *SOLIFORM* spécialisée dans l'apprentissage FLE » (Français Langue Etrangère) et/ou la remise à niveau des compétences de bases (mathématiques, communication en français, méthodologie d'apprentissage...).

En contrepartie de la mise à disposition par l'AAJT de salles de travail au sein de ses locaux (3 rue palestino 13003), *SOLIFORM* a proposé 7 sessions de formation tout au long de l'année 2023.

38 jeunes de la MECS en ont bénéficié, dont 25 ont participé à plusieurs de ces ateliers, pour un total de 103 inscriptions de jeunes.

#### Objectif général de l'action de formation :

Permettre aux apprenants d'améliorer leurs niveaux de maîtrise écrite et orale de la langue française, afin de faciliter leur autonomie dans les échanges sociaux quotidiens, dans le domaine privé, scolaire et professionnel.

#### Retour sur les ateliers en 2023 :

- Ateliers de renforcement alphabétisation/FLE hebdomadaires.

1.5 heure par semaine, les jeudis de 17h45 à 19h15 de janvier à décembre 2023.

☒ Nombre de participants moyen par semaine : 13

- Stage « intensif » vacances d'hiver - FLE A1 et A2/ alphabétisation.

Du 13/02/2023 au 17/02/2023.

☒ 16 participants

- Préparation intensive aux épreuves DELF A1 et A2

Du 17/04/2023 au 21/04/2023.

☒ 15 participants

- Stage intensif vacances d'été - FLE A1 et A2/ alphabétisation

Du 17/07/2023 au 21/07/2023.

☒ 11 participants

- Session extensive FLE/ALPHA et apprentissage de base pour les jeunes en attente de scolarisation.

Du 13/09/2023 au 8/10/2023.

☒ 6 participants

- Stage FLE A1 et A2 et alphabétisation, vacances d'automne :

Du 23/10/2023 au 27/10/2023.

☒ 14 participants

### **Le soutien scolaire proposé par les bénévoles**

L'AAJT est depuis longtemps inscrite dans une prise en charge ouverte sur la société. A ce titre, des bénévoles sont régulièrement accueillis sur l'ensemble de nos établissements, en particulier sur la MECS où ils interviennent principalement sur du soutien scolaire et/ou sur de la préparation/révision en prévision des examens de fin d'année.

En 2023, une vingtaine de bénévoles ont proposé leur aide de façon pérenne et régulière (tout au long de l'année scolaire et 1 fois par semaine). Cette dernière a essentiellement pris la forme de cours particuliers à raison d'une séance par semaine organisée en soirées ou les week-ends.

Au-delà du soutien scolaire, ces temps sont également l'occasion d'une « rencontre » réciproque, permettant de s'ouvrir mutuellement au « monde » de l'autre, et dans laquelle de véritables liens sont tissés et donnent parfois lieu à une expérience relationnelle et personnelle riche, tant pour le jeune que pour le bénévole.

### **La participation financière**

#### **Pour les jeunes sans revenus**

La MECS prend en charge les frais liés :

- à la scolarité,
- à la santé,
- aux transports (RTM),
- à la régularisation administrative en France,
- à une activité sportive ou culturelle à hauteur de 150€ maximum par an.

Pour les jeunes résidant à l'Escale, une carte wifi est mise à disposition gratuitement tous les deux mois.

#### **Hébergés sur le Collectif**

Les jeunes sans revenus peuvent bénéficier, sous réserve d'une implication dans leur prise en charge :

- d'un pécule d'argent de poche de 60 € mensuels,
- d'une « vêtue » de 70 € par mois.

Une caution de 30 € est exigée mensuellement et leur est restituée à leur sortie, si le logement n'a pas été dégradé.

#### **Hébergés en appartement**

En appartement, les jeunes sans revenu sont dits en « alimentation autonome » et bénéficient à ce titre, en plus de l'argent de poche (60€) et de la vêtue (70€), d'un pécule mensuel de 200 €.

Il est à préciser que le versement de l'argent de poche, la participation financière de la MECS liée à une activité sportive/culturelle et la distribution des cartes WIFI dépendent en grande partie de l'adhésion et de l'investissement du jeune à l'accompagnement proposé, ainsi que de son respect du

règlement de fonctionnement. Autrement dit, ces aides financières peuvent être remises en cause, à tout moment, de façon individuelle ou collective (après des dégradations générales des locaux par exemple) après validation du chef de service et de la directrice de la MECS.

## Pour les jeunes ayant des revenus

### Sur le collectif

Lorsque les jeunes disposent de revenus, l'argent de poche et la vêtue ne sont plus délivrés.

### En appartement

Les jeunes en appartement ne perçoivent plus l'argent de poche ni la vêtue mais continuent de bénéficier du financement de leur carte RTM et du pécule d'alimentation à hauteur de 200€. Ils doivent donc prendre en charge leurs activités sportives ou culturelles et les achats de vêtements professionnels.

De plus, ces jeunes doivent s'acquitter d'une participation financière, à hauteur de 10% de leurs revenus.

## Une prise en charge ouverte sur la société

L'AAJT ancre systématiquement ses prises en charge socio-éducatives dans la société qui l'entoure. Dans ce but, l'association veille à ouvrir ses établissements à des bénévoles ainsi qu'à des associations partenaires, s'appuyant sur leurs compétences spécifiques en matière de soutien scolaire, d'apprentissage de la langue française, de loisirs, de culture, de santé...

## 3.1.2 L'équipe

### Le Pôle Collectif

- 8 travailleurs sociaux polyvalents référents de parcours aux profils professionnels variés : éducateurs spécialisés, assistante de service social, conseiller en économie sociale et familiale, monitrice éducatrice, technicienne supérieure diplômée de l'enseignement supérieur et animatrice en VAE Monitrice-éducatrice,
- 1 maîtresse de maison,
- 1 chef de service.

### Le Pôle Diffus

- 8 travailleurs sociaux polyvalents, référents de parcours, là encore aux profils professionnels élargis et riches : éducateurs spécialisés, Conseillère en Economie Sociale et Familiale et diplômés en Master (cursus « cultures et société » et « coopération internationale ») se partagent les références et mutualisent leurs champs de compétences et d'expertise,
- 1 maîtresse de maison,
- 1 cheffe de service.

### Les fonctions mutualisées

- 1 directrice d'établissement en responsabilité des deux pôles de la MECS.
- 1 Conseiller en Insertion Professionnelle accompagnant les jeunes dans la construction de leur projet scolaire et/ou professionnel, facilitant leur entrée dans le monde du travail et soutenant une insertion durable dans l'emploi.
- 2 juristes (pour 1.5 ETP) viennent en appui aux référents dans l'élaboration des dossiers de premières demandes de titres de séjour, de demandes d'asile ou encore de reconstitution d'état civil.
- 1 infirmière Diplômée d'Etat (0.5 ETP) dont le rôle est de coordonner les parcours de soins des jeunes admis : bilans de l'état de santé à l'entrée, point sur les vaccinations obligatoires, bilans CLAT (Centre de lutte Anti-Tuberculose), coordination du parcours de soins avec prises et accompagnements aux rendez-vous et mises en lien des spécialistes, médecins traitants,

infirmiers libéraux, centres d'examens... En 2022, le départ en congés maternité de l'infirmière et les difficultés de recrutement que nous avons connues sur ce poste, nous ont conduits à élargir ce recrutement au profil de médiateur de santé. Ce dernier n'a pu être pourvu qu'à partir de la mi-septembre. De plus, en 2023, l'ajout d'un mi-temps supplémentaire d'infirmier(re) ou de médiateur/trice de santé nous est apparu nécessaire afin de faire face à la complexité des problématiques de santé et à leur gestion efficace et coordonnée avec les acteurs de santé extérieurs. Cela nous a été accordé à l'issue du dialogue budgétaire 2023. Malheureusement, ce dernier étant peu attractif en raison de son volume horaire, a engendré peu de candidatures. Il a aussi fait l'objet de 2 désistements de candidats juste avant leur embauche effective, nous conduisant à renouveler à chaque fois le processus d'appel à candidatures. Ainsi, nous ne sommes pas parvenus à pourvoir ce mi-temps d'IDE / médiateur santé en 2023.

- 1 psychologue à temps partiel (0,5 ETP) : malgré l'augmentation autorisée de ce poste (passage de 0,21 ETP en 2021 à 0,5 ETP en 2022), les temps de présence de la psychologue restent bien trop limités face aux besoins identifiés sur la MECS en matière de soins psychiques, réduisant de fait le spectre des actions possibles. Ces dernières se focalisent donc sur des temps d'appuis et d'éclairages aux équipes pendant les réunions, ainsi que sur la rencontre (sur des temps de vie collectifs ou directement sur le lieu de vie) avec les jeunes repérés pour leurs fragilités. La mise en place et la coordination des soins avec les partenaires extérieurs (OSIRIS, Imaje Santé, CMP, professionnels libéraux...) sont aussi une composante importante de son champ d'action, bien que largement freinées par son temps de présence limité. L'autorisation annoncée en 2024 du mi-temps supplémentaire de psychologue sera un réel appui pour les équipes et l'amélioration de l'accompagnement de la santé psychique des jeunes accueillis, particulièrement dégradée chez les MNA.
- 1 animatrice à mi-temps (0,5 ETP) dont la mission est de proposer un panel d'activités de loisirs (activités et initiations sportives, sorties et balades en tous genres) mais également d'ouvrir les jeunes à des questions sociétales (la citoyenneté avec l'association Anthropos, les notions de genres et les rapports hommes-femmes avec « l'Œil du Loup »...) ainsi qu'au monde de la culture par la mobilisation de partenaires variés (Théâtre de la Cité, Cinéma le Polygone étoilé, Lézard'Art, Culture du Cœur, UrbanProd, Friche de la Belle de Mai...).

### Les fonctions supports

Toute l'activité de la MECS s'appuie sur des fonctions transversales de l'association :

- direction générale, fonctions supports (comptabilité, ressources humaines, qualité, informatique...),
- équipe logistique (hommes d'entretiens, nettoyage, sécurité/maintenance...),
- elle participe et bénéficie également du travail des « pools » transversaux constitués autour de thématiques précises telles que celle de l'insertion professionnelle, la santé ou la sphère juridique.

Pour finir, des stagiaires et volontaires civiques sont également mobilisés et peuvent intervenir dans des champs divers de l'accompagnement et du loisir, en complément et sous la supervision de l'équipe éducative et des chefs de service.

## 3.2 Analyse 2023

### 3.2.1 Le public accueilli

#### Eléments globaux

Les années passées, les jeunes entrant sur la MECS proviennent pour près des deux tiers de Guinée Conakry, de Côte d'Ivoire ou du Mali. En 2023, nous avons été davantage attentifs à diversifier les pays d'origine au sein de l'établissement, dans un souci de mixité culturelle permettant d'éviter les biais communautaires. Cela nous a conduits à intégrer des jeunes originaires du Soudan, du Bangladesh, du Pakistan, du Sénégal, de Tunisie, d'Algérie, de Turquie, du Ghana ou encore de Colombie.

	Nombre de prises en charge	Nombre d'admissions	Nombre de sorties	Durée moyenne de séjour (DMS) calculée sur les sortants
2021	159	43	51	822 jours (soit 2 ans ¼)
Variations 2021-2022	-8 %	-11%	-21,5 %	+13 %
2022	146	38	40	932 jours (soit un 2 ans et demi)
Variations 2022-2023	-7 %	-21 %	-32 %	+ 13%
2023	136	30	27	1 058 jours (soit 2,9 ans)

En 2023, si le nombre des admissions et des prises en charge reste élevé (2.5 entrées par mois), il est néanmoins en nette diminution par rapport à 2022 en raison d'une double problématique sur le plan des ressources humaines :

- une vague de départs et un turn-over important touchant les 2 équipes (diffus et collectif) tout au long de l'année,
- une raréfaction générale des candidatures, touchant particulièrement celles de professionnels formés et motivés pour travailler avec notre public, nous conduisant souvent à retenir des profils éloignés du social et peu aguerris à l'accompagnement de nos jeunes.

Cela a eu pour conséquence directe de ne quasiment jamais parvenir à avoir d'équipes éducatives « au complet ». Dans ce contexte, le choix a donc été fait de réduire en partie le nombre de prises en charge, en n'intégrant pas systématiquement de nouveaux usagers suite à des sorties, le temps de stabiliser l'ensemble des équipes éducatives. Ainsi, 8 places ont été « fermées » en 2023, expliquant la diminution du nombre des admissions et de celle des prises en charge comparée à 2022.

Cette décision a donc impacté à la baisse le taux d'occupation de la MECS chutant, à 89,4 %.

Dans ce contexte, le nombre des sorties reste néanmoins élevé puisqu'il correspond à plus de 2 sorties par mois. Il est en baisse comparé à l'année précédente, ce qui peut être expliqué par plusieurs facteurs concomitants :

- la crise du logement sur Marseille vient considérablement complexifier la sortie des jeunes : les logements sociaux et/ou accompagnés (Résidences sociales, FJT....) disposent de listes d'attente très longues, tandis que les logements du parc privé se raréfient, demandent un niveau élevé de « garanties » (garants physiques, revenus élevés...) et fixent des loyers souvent inatteignables pour nos jeunes.
- La loi du 7 février 2022 (« loi Taquet ») a fait évoluer les conditions de renouvellement des contrats jeunes majeurs en favorisant une prise en charge par le Département jusqu'à 21 ans. En pratique, cette loi n'a pas que des effets positifs, en freinant la sortie de jeunes désinvestissant leur prise en charge ou, au contraire, prêts en tous points à quitter la MECS (emploi stable, revenus suffisants, autonomie...) mais revendiquant leur droit à rester pris en charge par le Département jusqu'à l'âge limite. Ainsi, en 2023, ce dernier s'est vu contraint d'accepter le renouvellement de contrats jeunes majeurs de plusieurs usagers dont la situation justifiait pourtant une sortie du dispositif, soit au regard de leur autonomie, de leur stabilité professionnelle, financière et administrative, soit en raison de leur désengagement vis-à-vis de leur parcours d'insertion, repoussant d'autant leur sortie de la MECS.
- Sur le pôle diffus, plusieurs jeunes proches de l'âge limite (21 ans) se trouvent encore dans des situations de vulnérabilités multifactorielles (fragilités psychiques, cognitives, professionnelles, faible autonomie...) difficiles à solutionner et à stabiliser et justifiant la poursuite de leur prise en charge en contrat jeune majeur.

## Les entrées

En 2023, la MECS a réalisé 30 admissions (22 hommes et 8 femmes) pour un âge moyen resté stable de 16.10 ans (contre 16.24 ans en 2022).

L'âge auquel est admis le jeune détermine en partie la « densité » de l'accompagnement et le type de parcours qu'il doit suivre : en effet, plus le délai avant la majorité est court, plus le travail à accomplir pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle du jeune est condensé. L'accompagnement tient compte de cette variable et peut se complexifier dans la mesure où cette temporalité oblige parfois le jeune à abandonner, un temps du moins, les ambitions originelles qu'il avait fondées au profit de projets plus réalistes et/ou plus favorables à un accès rapide à la scolarité ou à l'entrée en emploi.

L'âge à l'entrée est donc une variable importante sur laquelle nous nous sommes questionnés ces dernières années, nous conduisant à rajeunir notre cohorte d'entrants.

- En 2020, plus de 64% des jeunes admis l'étaient à 17 ans passés, entraînant un parcours d'accompagnement dense en raison des délais courts les séparant de la majorité.
- En 2022, cette tendance s'est poursuivie puisque 58% des jeunes admis avaient 16 ans ou moins.
- En 2023, 73 % des entrants avaient entre 15 et 16 ans, contre seulement 13.5 % de majeurs à l'entrée.

ÂGE DES USAGERS À LEUR ENTRÉE		
	2022	2023
15 ans		
16 ans	58%	73 %
17 ans	31.5%	13,5 %
18 ans		
19 ans	10,5%	13,5%

S'associant à la raréfaction des solutions de sortie ainsi qu'aux effets de la Loi « Taquet », le rajeunissement de la cohorte explique également en partie l'allongement de la durée moyenne de séjour passant de 932 jours à 1 058 jours entre 2022 et 2023.

## Les sorties

En 2023, bien que restant en proportions importantes, les sorties ont ralenti (27 en 2023 contre 40 en 2022) et les parcours se sont encore allongés. Cela est dû en grande partie au rajeunissement du public et à la diminution progressive du nombre de majeurs dans nos effectifs, mais également aux facteurs évoqués plus haut consécutifs à la Loi « Taquet » et aux effets de la crise du logement.

### Motifs et types des sorties

Le nombre des sorties positives est en légère baisse (passant de 82 % à 74 % entre 2022 et 2023). Cela s'explique par plusieurs départs volontaires venant mathématiquement réduire la proportion de sorties positives

#### Motifs

Sur les 27 sorties :

- 20, soit 74 %, concernent des sorties dites positives, c'est-à-dire en logement autonome ou sur des dispositifs de droit commun ou post-MECS (type accueils jeunes majeurs).
- 3, soit 11 %, sont la conséquence du refus de renouvellement du contrat jeune majeur (CJM) arrivé à échéance, à l'initiative du Département ou de notre structure :
  - l'un des jeunes est parti au pays sans donner de nouvelles et sans se soucier de sa prise en charge en France. A son retour, sa fin de CJM a été actée, notamment au regard de son manque d'implication et de considération vis-à-vis des enjeux de son accompagnement.
  - La situation administrative du second jeune était bloquée depuis plus d'un an et demi, la famille au pays retenant volontairement les documents essentiels à sa régularisation en France. Toutes les voies de recours ayant échoué, sa situation administrative n'avait aucune chance d'évoluer, raison pour laquelle le CJM n'a pas été renouvelé.
  - Le troisième jeune n'a pas adhéré au parcours d'accompagnement : défiance vis-à-vis de l'équipe éducative et de la MECS, refus de coopérer en matière d'insertion professionnelle et de recherche de logement autonome, causant sa fin de prise en charge.
- 4 sorties, soit 15%, sont des départs volontaires dont trois jeunes ont décidé de quitter Marseille pour tenter leur chance à Paris ou à Toulouse.

#### TYPE DE SORTIE DES SORTANTS EN 2023

Accueil Jeunes Majeurs - AAJT ou autre association	6
Appartements du parc privé	11
Résidence Étudiante	2
Résidences sociales	2
Hébergement chez un tiers	4
Non communiqué par le jeune	1
Mise à l'abri - Urgence (115)	1
Total	27

En 2023, près de 80 % des jeunes bénéficiaient d'une situation optimale à leur sortie de la MECS, bénéficiant d'un logement et de revenus pérennes.

- Plus de la moitié des jeunes (55 %) sont sortis vers un logement autonome de droit commun ou du parc privé: FJT, résidences sociales, appartements du parc privé ou résidences étudiantes. Ces solutions de sortie, caractérisées par un accompagnement limité, voire inexistant (parc privé), concernent des jeunes dont la situation est sécurisée de façon pérenne (emploi stable et situation administrative aboutie), faisant preuve d'une bonne compréhension des démarches administratives et d'une autonomie suffisante pour gérer le quotidien et avoir une gestion raisonnée de leur budget. Ce type de sorties est en légère progression depuis l'année précédente.
- 6 jeunes, soit un peu plus de 22 %, sortent sur un dispositif d'accueil jeunes majeurs (CJM), dont la grande majorité intègrent le service « AJM » (Accueil Jeunes Majeurs) de l'AAJT. Ce dernier chiffre est en baisse depuis ces deux dernières années atteignant 40 % en 2021 et 32 % en 2022.
- 6 sorties sont restées sans solution pérenne en 2023 et concernent essentiellement :
  - o des jeunes refusant de travailler sur leur sortie en logement, pensant, à tort, que leur accompagnement sous contrat jeune majeur en MECS ne prendrait pas fin. La plupart ont trouvé une solution d'hébergement chez un tiers.
  - o des jeunes ayant décidé de partir s'installer dans une autre ville ou ne souhaitant plus être accompagnés.

ACTIVITÉ DES SORTANTS 2023		
<b>Parcours professionnalisants</b>		
CAP en apprentissage	4	5 au total soit 19%
Contrat de professionnalisation	1	
<b>Parcours scolaires</b>		
CAP voie Initiale	1	3 au total soit 11%
Collège	1	
Université	1	
<b>Emploi</b>		
CDI/CDD	9	12 au total soit 44%
Intérim	1	
Chantier d'insertion	2	
<b>Autres</b>		
Sans activité	7	soit 26%

En 2023, 63 % des sortants sont en emploi, dont 44 % en CDI/CDD, intérim ou CDD insertion et 19 % en apprentissage ou contrat de professionnalisation. On note donc une inversion des situations professionnelles de sortie avec :

- ☒ un doublement du nombre de jeunes sortant en emploi (CDI, CDD, CDDI, intérim) passant de 20 % en 2022 à 44 % en 2023,
- ☒ deux fois moins de sorties en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, passant de 55 % en 2022 à 19 % en 2023.

Sur les 7 jeunes sans activité au moment de leur sortie, 3 ont quitté volontairement Marseille pour s'installer dans une région dans laquelle ils avaient des connaissances ou de la famille, leur assurant un point d'atterrissage voire un emploi.

Domaines d'activité des sortants en 2023		
	BTP	2
	Métiers de bouche (boucherie, boulangerie...)	4
	Restauration	7
	Sans activité	7
	Mécanique Auto/Moto	3
	Logistique	4
	<b>Total</b>	<b>27</b>

Sur les 27 jeunes sortants :

- ☑ plus du quart sont employés dans le secteur de la restauration,
- ☑ 15 % travaillent dans le secteur de la logistique ou des métiers de bouche.

En 2022, le BTP et les métiers de bouche étaient les premiers secteurs employeurs de nos jeunes sortants, ce qui n'est plus le cas en 2023, supplantés par celui de la restauration.

### Revenus perçus à la sortie

Revenus mensuels des sortants en 2022 et 2023			
	2022	2023	
Sans Revenus	10	10	
0-300	0	3	
301-500	3	3	
501-700	3	23	
701-1000	13	8	
1001-1200	8	3	
1201-1500	3	0	

Les revenus des sortants ont largement progressé comparés à l'année précédente : 41 % des jeunes disposaient d'un revenu supérieur à 1 200€ au moment de leur sortie de la MECS contre 7 % en 2022.

De plus, seuls 11 % des jeunes ont un revenu faible compris entre 500 et 1000 € à leur sortie et restent donc très dépendants des aides sociales (APL notamment) pour prétendre à un logement. Ces faibles revenus nécessitent une autonomie acquise dans le domaine de la gestion budgétaire, rendant le jeune capable de gérer de façon raisonnée ses différents postes de dépenses.

L'ensemble de ces données vont dans le sens d'une plus grande autonomisation des sortants en 2023, et des situations globalement plus abouties ne nécessitant plus ou peu d'accompagnement, dans la mesure où :

- les situations professionnelles des sortants sont plus pérennes en 2023 que les années précédentes (doublement du nombre de CDI-CDD-CDDI-intérim),
- Les revenus sont en nette progression, sécurisant et pérennisant la situation globale des jeunes à leur sortie de la MECS.

### 3.2.2 Arrêt sur image au 31 décembre 2023

La prise en charge du public « MNA » répond à des stratégies d'accompagnement spécifiques contraintes par le contexte juridique (régularisation administrative) et l'enjeu d'autonomisation rapide des jeunes accueillis. En effet, la régularisation des mineurs entrés sur le territoire français après 16 ans nécessite, au préalable, une inscription en formation qualifiante d'au moins 6 mois. De plus, les dettes contractées pour le voyage, cumulées à la responsabilité d'envoyer de l'argent à la famille restée au pays, expliquent la volonté unanime des jeunes de devenir rapidement autonomes sur le plan financier. La pression importante pesant sur le dispositif d'accueil MNA accentue encore cet enjeu, en encourageant une indépendance rapide des jeunes accompagnés grâce aux choix de parcours professionnalisants prompts à offrir une autonomie rapide.

L'accompagnement s'axe donc sur la scolarisation des mineurs, puis dès que possible, sur leur inscription en parcours professionnalisant sur le mode de l'apprentissage ou de l'alternance. Les données ci-dessous reflètent parfaitement ces stratégies.

#### Activités des jeunes au 31/12/2023

##### Type d'activités

Activités des jeunes présents au 31/12/2023		
<b>Parcours professionnalisants</b>		
BEP/CAP En Apprentissage	29	41 %
BAC PRO Apprentissage	7	
Contrat de Professionnalisation	9	
<b>Parcours scolaires</b>		
BEP/CAP en initial	13	36%
Classe de remise à niveau ou adaptée	19	
BAC PRO en initial	4	
Colère ou Lycée général	3	
<b>Emploi</b>		
CDI/CDD	10	12 %
Chantier d'insertion	3	
<b>Autres</b>		
Sans activité	12	11 %
<b>Total</b>		
	109 jeunes	100%

Il est à noter qu'au 31 décembre 2023, les effectifs de la MECS n'étaient pas complets (109 pour 114 places autorisées), 5 places restant vacantes, ceci en raison d'une décision prise sur les 4 derniers mois de l'année de ralentir les admissions au regard des difficultés de recrutement, rendant complexe la gestion du quotidien et des accompagnements par des équipes en sous-effectif.

**89 % de notre public est en activité (emploi ou scolarité) au 31 décembre 2023.**

- Plus de la moitié (53%) des jeunes sont en emploi : 41 % en apprentissage contre 12% en emploi classique ou aidés (CDI, chantier d'insertion ou intérim).
- Plus d'un tiers poursuivent une scolarité en voie « initiale » dont près de la moitié en classes de remise à niveau

12 jeunes sont « sans activité » au 31/12/2023, c'est-à-dire non engagés dans un parcours scolaire ou professionnel :

- 6 ont été admis sur le pôle collectif de la MECS entre novembre et décembre 2022, sans être scolarisés et l'ont été peu de temps après la rentrée de janvier. Les délais importants nécessaires à la passation des tests CASNAV (déterminant le niveau scolaire des jeunes et orientant le type d'affectation scolaire), puis aux affectations scolaires expliquent en partie la longue période d'inactivité subie de ces jeunes.
- 4 étaient soit en phase de réorientation scolaire, soit entre deux contrats de travail (les CDD de 2 jeunes sont arrivés à leur terme en novembre) ,
- Un jeune a connu des difficultés, notamment du point de vue psychique, complexifiant son parcours d'insertion.
- Le dernier n'était pas engagé dans son parcours d'accompagnement et en rupture scolaire et professionnelle.

## Revenus des jeunes

Revenus mensuels des jeunes présents ou 31/12/2023		
Tranches de revenus	Effectif	En %
Sans ressource	51	47%
301-500€	4	29%
501-700€	6	
701-1000€	22	
1001-1200€	10	
1201-1500€	15	24%
1500 et plus	1	
Total	109	100%

Sur les 109 jeunes présents au 31 décembre 2023 :

- près de la moitié ne dispose d'aucune ressource (en dehors du pécule d'argent de poche qui leur est distribué chaque mois), dans la mesure où ils sont engagés dans un parcours scolaire « classique » (non professionnalisant). A la même date en 2022, ils n'étaient qu'un tiers dans ce cas.
- Un quart des jeunes possède des revenus compris entre 300 et 1000 € en 2023, contre 53 % à la même date en 2022.
- Un dernier quart dispose en 2023 de revenus supérieurs à 1000 € et pouvant dépasser 1 500€, tandis qu'ils n'étaient que 10 % en 2022.

Deux tendances se distinguent donc fin 2023 :

- le nombre de jeunes sans revenu a augmenté, notamment en raison du grand nombre de jeunes en parcours scolaire « classique » (donc non rémunéré) ou en attente d'affectations scolaires.
- Le niveau de revenus des jeunes s'est nettement amélioré notamment en raison des évolutions de rémunérations inhérentes au contrat d'apprentissage en fonction de l'âge et de l'année du CAP (les jeunes en seconde année touchent davantage de rémunération que ceux en première année).

## Les familles d'accueil

9 jeunes bénéficiaient d'une famille d'accueil en fin d'année 2023. Ces dernières sont composées de bénévoles issus des rangs de l'AAJT ou ayant côtoyé le jeune par d'autres biais (associations partenaires, activités de loisirs, camps extérieurs, ou personnes les ayant accompagnés avant leur prise en charge ASE). Un droit de visite est alors demandé au Département (ou au Juge des Enfants si la famille demande un droit d'hébergement) afin de favoriser ces liens. Les familles bénévoles

proposent aux jeunes de partager des moments de vie à la faveur d'un week-end, de vacances ou de journées ponctuelles passées ensemble, qui représentent autant de façons de découvrir de nouveaux horizons, de nouvelles activités et manières d'appréhender la société dans laquelle ils s'insèrent.

Tant que le jeune est en demande et le souhaite (et tant que le Département l'autorise), la MECS tente d'intégrer au maximum ces bénévoles aux prises en charge : en effet, ces temps de vie partagés sont riches et permettent d'offrir aux jeunes des relations plus « affectives » que celles proposées dans le cadre de la prise en charge institutionnelle, multipliant les occasions de sorties, de découvertes et de compréhension de la culture et, plus largement, de la société française.

L'équipe entretient des liens étroits avec ces familles afin d'assurer une cohérence dans le parcours du jeune et éviter toutes dérives ou difficultés dues :

- aux conseils parfois peu adaptés de certains bénévoles qui, pensant bien faire, aiguillent mal le jeune qu'ils parrainent (changement de projet scolaire, conseils inadaptés sur la régularisation...),
- à l'engagement parfois très « affectivé » de certains bénévoles qui peut tendre et complexifier les relations entre le jeune et l'équipe éducative,
- aux enjeux et aux repères des familles d'accueil, parfois bien éloignés de la réalité de nos jeunes et/ou de la prise en charge d'un MNA.

### 3.2.3 la problématique liée au turn-over des équipes et au recrutement

#### Turn-over des équipes

La problématique du *turn-over* des équipes a encore été particulièrement saillante en 2023 au sein de la MECS, à l'image de ce que connaît actuellement notre secteur : 5 salariés ont démissionné en 2023, essentiellement au sein de l'équipe socio-éducative. Le contexte actuel du secteur a complexifié leur remplacement, de sorte que plusieurs postes de travailleurs sociaux (1 poste sur le pôle diffus et 1 sur le pôle collectif) sont restés vacants plusieurs mois d'affilé, condensant les prises en charge et la gestion du quotidien sur un plus petit nombre d'éducateurs.

Les raisons évoquées par les salariés pour expliquer leur départ sont souvent associées à des besoins d'évolution personnelle. Néanmoins, plusieurs facteurs liés au secteur, au public et aux conditions de travail viennent s'y ajouter :

- Les modalités et conditions de travail : les rythmes d'internat et les horaires décalés, les week-ends travaillés, le rythme soutenu des accompagnements...
- La rémunération peu attractive malgré les avancées liées au SEGUR,
- L'usure, parfois, liée au public et aux prises en charge : fins anticipées de contrats jeune majeur demandées par le Département, sorties dues à des décisions administratives (Obligations de Quitter le Territoire Français), ou au contraire maintien de la prise en charge par manque de solutions de réorientations de jeunes non adhérents à l'accompagnement proposé et profitant des « prestations hôtelières » de la MECS sans aucun investissement en retour. La dimension de la santé mentale et les difficultés liées aux parcours de soins par des professionnels extérieurs alimentent également cette usure au public dont les problématiques psychiques sont complexes à prendre en charge au sein d'une MECS.

Par ailleurs, le mi-temps de poste d'infirmière de coordination de soins autorisé par le Département pour l'année 2023, même élargi au poste de médiateur de santé, n'a pu être pourvu en raison du peu de candidatures qu'il a suscité. Deux postulants sont pourtant allés jusqu'au bout du processus de recrutement avant de se désister quelques jours avant leur embauche. A ce jour, ce poste à mi-temps est encore à pourvoir, faute de candidats intéressés et/ou qualifiés.

#### La problématique du recrutement

Si en 2024, nos équipes de travailleurs sociaux sont au complet, cela n'a pas été le cas en 2023, comme évoqué ci-dessus. En effet, le remplacement des salariés démissionnaires dans les équipes

éducatives a été largement handicapé par la raréfaction des candidatures de professionnels diplômés du social.

En effet, face à un secteur aux moyens peu développés et aux modalités de travail (horaires décalés, week-ends travaillés...) peu attrayantes, l'attractivité des MECS est faible et pousse les salariés diplômés (DEES, DEME, ASS, CESF...) du secteur à s'orienter vers des postes moins « contraignants » (horaires de journée, absence d'internat, possibilité de télétravail...). En parallèle, nous avons vu croître le nombre de candidats aux profils atypiques, car universitaires ou en cours de réorientation professionnelle, dont la motivation présente, certes, un bel atout, mais est rapidement pondérée par une absence d'expérience souvent problématique ainsi qu'un déficit dans la vision de ce que doit être l'accompagnement socio-éducatif de notre public.

Néanmoins, face au manque évident de profils « diplômés », nous avons fait le choix de recruter des candidats dont l'expérience élargie et/ou la « sensibilité » éducative permettaient de répondre aux exigences des postes de travailleurs sociaux.

En 2024, bien que les profils « diplômés » soient toujours bien moins nombreux qu'avant la crise sanitaire, nous percevons une timide amélioration avec davantage de profils d'éducateur.trice.s formé.e.s et une tendance à la stabilisation des professionnels sur nos équipes.

### 3.2.4 Le taux d'occupation et le passage à la tarification

#### Taux d'occupation en baisse en 2023

##### Eléments d'analyse

Année 2023	Taux d'occupation mensuel
Janvier	92,6 %
Février	89,5 %
Mars	88 %
Avril	86,6 %
Mai	84,8 %
Juin	84,7 %
Juillet	86,8 %
Août	89,1 %
Septembre	89,9 %
Octobre	91,5 %
Novembre	93 %
Décembre	95,8 %
<b>Taux d'occupation annuel</b>	<b>89,4 %</b>

Le taux d'occupation a connu une baisse très importante tout au long de l'année 2023 dont les causes sont multifactorielles :

- Comme évoqué dans le point 2.1.1, les problématiques « RH » nous ont contraints à réduire de 8 places nos effectifs « jeunes » afin d'être en mesure d'assurer une gestion efficace et sécurisée de l'internat et de maintenir un accompagnement de qualité, malgré le sous-effectif des équipes.
- Le parcours en MECS est composé de plusieurs passages et déménagements intra-pôles (passage d'une chambre double à une chambre individuelle sur le pôle collectif ou d'une cohabitation à un studio sur le pôle diffus) et inter-pôles lorsque le jeune passe du collectif au diffus. Ces mouvements créent inexorablement une vacance frictionnelle qu'il est difficile de réduire. Dans un contexte où le nombre de sortie est élevé et atteint en moyenne plus de 2 sorties mensuelles (certains mois, il y a pu y avoir jusqu'à 4 sorties), les nécessaires mouvements qui en découlent (basculements des jeunes du collectif vers le diffus) ralentissent considérablement les nouvelles entrées et contribuent ainsi en partie à réduire le taux d'occupation.

## La problématique spécifique des punaises de lit en 2023

Malgré le protocole strict mis en œuvre par le service logistique de l'AAJT et les moyens déployés, la présence des punaises de lit a toujours été récurrente sur le bâtiment de l'Escale (ainsi que sur les autres logements de la MECS). Néanmoins, 2023 a été une année d'infestation bien plus lourde que les précédentes, en touchant par moment près de la moitié des logements. Ces niveaux « record » sont certainement dus :

- à la forte infestation qui touche durement le centre ville de Marseille,
- aux fortes chaleurs qui ont perduré à la sortie de l'été et glissé sur le début de l'automne,
- aux pratiques de nos résidents, habitués à ramener de petits éléments de mobiliers trouvés dans la rue ou à recevoir des visites de personnes extérieures dont le logement est parfois touché par ces parasites.

Tout au long de l'année, cette infestation nous a obligés à fermer régulièrement et simultanément des chambres et logements pendant plusieurs semaines, la durée d'un traitement chimique complet effectué par nos équipes logistiques (ou par un prestataire) étant de deux ou trois semaines et réparti en 2 ou 3 passages.

Le rythme des entrées et des mouvements internes a donc fortement été ralenti par ces traitements et fermetures forcées, freinant les nouvelles entrées et impactant durablement le taux d'occupation à la baisse.

Ainsi, la problématique « RH » associée aux conséquences directes de cette infestation ont fait peser de lourdes contraintes sur le fonctionnement de la MECS et expliquent en grande partie la baisse importante du taux d'occupation 2023.

### Le passage à la tarification à la journée

En 2023, le Département nous a annoncé que le mode de financement de notre établissement - depuis sa création, basé sur le principe d'une dotation globale de financement- dépendrait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une tarification à la journée. Néanmoins, le Département a ordonné, conformément aux dispositions précisées dans l'arrêté de tarification de l'année 2023, un financement au réel de l'activité et du taux d'occupation dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Cette décision a remis en cause la viabilité financière de la MECS de l'AAJT et nous a conduits à demander une rencontre avec Madame ALLAUZE-AZOULAY, Cheffe de Service des projets, de la tarification et du contrôle des établissements. Celle-ci s'est tenue en novembre 2023 et nous a permis d'argumenter les raisons nous ayant conduits à réduire volontairement notre taux d'occupation, et à rappeler notre fonctionnement historique mis à mal par les nouvelles dispositions réglementaires en matière de tarification.

Quelques semaines après cette rencontre, le Département a finalement accordé à la MECS la continuité des modalités de financement de 2023 (en DGF) et le paiement mensuel pour les mois d'octobre, novembre et décembre du douzième de la DGF accordée par l'arrêté de tarification.

Dès octobre 2023, la MECS a redoublé d'efforts pour faire remonter son taux d'occupation, ce malgré les carences « RH » encore présentes (les équipes éducatives n'ont été au complet qu'en mars 2024) et la lourdeur des contraintes liées aux punaises de lit. Il est ainsi passé de 89.9 en septembre à 95.8 % en décembre et à atteint 97 % en janvier 2024 puis 98.15 % en février 2024.

Il est à noter que la vacance frictionnelle est, elle, difficilement réductible, en raison :

- des différents mouvements internes qui sont générés par une sortie du dispositif (passages du pôle collectif vers le diffus, passages de chambres doubles à simples ou d'une colocation à un studio...),
- de la fermeture de certains logements et des contraintes liées aux traitements contre les punaises de lit,
- des délais inhérents à la remise en état des logements entre chaque déménagement : petits « travaux » de second œuvre (peinture, plomberie...), nettoyage par la maîtresse de maison...
- du retardement de l'admission par la structure d'origine (ADDAP, DIMEF...), voire du désistement à la dernière minute des jeunes entrants.

## 3.2.5 Activités et loisirs

### Les ateliers de soutien à l'apprentissage de la langue française et d'aide aux devoirs

#### L'intervention de l'association Soliform

Tout au long de l'année 2023, l'association SOLIFORM a proposé des cours de soutien scolaire (en mathématiques notamment), ainsi que des ateliers « FLE » (Français Langue Etrangère) et ALPHA (alphabétisation). Elle a également organisé des sessions de préparations au DELF A1 et A2.

#### Soutien scolaire et aide aux devoirs proposés par l'équipe

Chaque jour de 16h à 20h du lundi au vendredi, un membre de l'équipe propose un temps de soutien scolaire et une aide aux devoirs aux jeunes de la MECS. Cela peut prendre la forme :

- d'une aide individuelle : nombreux sont les jeunes à avoir repéré cet espace de soutien et à le solliciter plusieurs fois par semaine pour réaliser les travaux demandés par leurs professeurs,
- d'ateliers collectifs lorsque les besoins des jeunes s'y prêtent autour d'une même matière ou d'un projet commun à travailler. Ces derniers sont également organisés en amont des examens (CAP, Bac Pro ou général...).

Par ailleurs, des partenariats ont été noués avec :

- le groupe Raphaël regroupant des bénévoles proposant aux jeunes de la MECS des séances individuelles de soutien scolaire dans plusieurs matières,
- l'association Réfugi'Aide (anciennement appelée « CASA »), constituée d'étudiants de Sciences Po Aix, propose chaque vendredi soir de 17h à 19h des groupes de soutien scolaire et d'aide aux devoirs, mais également des ateliers de « conversation » permettant aux jeunes de la MECS d'acquérir plus d'aisance dans la maîtrise orale de la langue française.

### Les ateliers Santé

#### Les ateliers santé et sensibilisation aux relations hommes-femmes

De nombreuses actions de prévention ont été menées sur le champ de la santé (addictions, relaxation, etc.), avec un focus fort sur les questions de relations de genres.

Grâce aux partenariats avec l'Œil du Loup et le Planning Familial, nous avons proposé des groupes de paroles pour approfondir les questions autour de la sexualité, de la contraception, du corps, des relations et du consentement.

Avec l'association Ancrages, nous avons également mené une série d'ateliers sur la question des droits et des discriminations liées aux genres. Cette thématique nous semble primordiale à travailler avec des jeunes dont les repères culturels et sociaux sont parfois très éloignés des attendus de notre société.

#### Séances d'ostéopathie

Un partenariat a été monté avec l'école d'Ostéopathie de Marseille permettant de proposer aux jeunes de la MECS des séances à tarif préférentiel (1<sup>ère</sup> séance gratuite puis 10€ par séance). Là encore, les bénéfices physiques et psychosomatiques sont évidents et ont permis à certains jeunes de se (ré)inscrire dans un parcours de soins souvent abandonné auparavant ou non initié par méconnaissance ou crainte.

Les interventions d'une psychomotricienne se sont également poursuivies en 2023 et ont ciblé la gestion du stress des jeunes résidents et l'estime du corps.

## L'animation des temps de vie quotidienne

### Ateliers jardinage

Le siège de l'AAJT dispose d'un petit espace extérieur se prêtant à la pratique du jardinage. Les éducateurs, aidés de l'animatrice et de services civiques, ont supervisé un petit groupe de jeunes souhaitant embellir les extérieurs par la création d'un potager : des semis aux plantations en passant par l'arrosage quotidien, ces temps ont été très appréciés par les jeunes résidents, valorisant leur implication et parfois même leurs connaissances (certains ayant une bonne maîtrise des cultures dans leur pays d'origine). Le jardin est alors devenu un lieu d'épanouissement et un moment de calme pour beaucoup de participants. Il a également été un espace de socialisation, faisant se rencontrer et échanger des jeunes de différents établissements (CADA, résidence sociale, MECS...).

### Les ateliers « cuisine du monde »

Plusieurs fois par mois, l'animatrice et/ou l'équipe éducative proposent un atelier « cuisine du monde » très prisé par les jeunes souhaitant faire découvrir les plats emblématiques de leur pays. Au-delà de la préparation de ces repas par les jeunes, la détermination du budget et de la liste des achats, les courses à réaliser dans différents magasins sont autant d'éléments favorisant leur autonomisation. Le partage et la solidarité sont également des valeurs hautement valorisées par ce type d'ateliers.

## Les activités à la journée ou demi-journée

Tout au long de l'année, des sorties ou activités sont proposées à la journée sur différentes thématiques :

- Le sport : ateliers « krump » (danse hip-hop) au Théâtre de la Cité, sorties à la patinoire (notamment nocturnes au Rooftop des terrasses du port), stages de natation, sorties paddle et kayak...
- La découverte de la ville ou de la région : jeux de piste dans Marseille pour apprendre à se repérer et à lire une carte, sorties découverte des quartiers de Marseille (Campagne Pastré, l'Estaque, le Frioul, sorties dans les calanques...), sorties à la presqu'île de Giens, découverte du couvent LEVAT...
- Culture : pièces de théâtre au théâtre de la Criée, projections au cinéma le Gyptis, concert de Gospel à l'Opéra de Marseille, avant-premières...

## Les séjours

La MECS de l'AAJT reste attachée à l'organisation, plusieurs fois par an, de séjours permettant aux jeunes d'ouvrir leurs « horizons » et de découvrir d'autres facettes de la France que celles proposées par Marseille et le cadre de leur prise en charge. Le rapport éducatif se déplace, les échanges se font plus « profonds » et se basent davantage sur le partage.

Trois séjours ont été organisés durant l'hiver et l'été 2023 qui ont fait l'objet d'une préparation à visée éducative dans le but d'impliquer pleinement les usagers et de les sensibiliser aux aspects d'organisation, de logistique, de budget... Plusieurs séances de travail de préparation en amont de chaque séjour ont ainsi été nécessaires et se sont concentrées sur la définition des éléments suivants :

- le lieu et les activités,
- la liste des courses alimentaires et du matériel,
- l'organisation du voyage (trajet) et la logistique,
- le budget global et par activité

## Les séjours 2023

- Un séjour "Hiver" de 5 jours, du 20/02 au 24/02 à Ancelle

permettant aux jeunes de visiter la région et de profiter de quelques demi-journées de sports d'hiver (ski, randonnée en raquettes, luge).

- un séjour itinérant à vélos de 3 jours, du 04/07 au 06/07 en Ardèche

organisé à destination d'un petit groupe de jeunes qui connaissaient un « passage à vide » car en décrochage scolaire, en perte de confiance et d'investissement ou vivant une période de mal-être psychique. . Les objectifs de ce séjour étaient multiples :

- extraire ces jeunes de leur quotidien au foyer afin de rompre une spirale négative et improductive sur le plan de la scolarité, du travail, de la situation administrative, de la santé...
- générer une dynamique de groupe positive afin d'atteindre ensemble des objectifs simples (rallier un point A à un point B, trouver des points de ravitaillement...), mobilisant ainsi des valeurs de solidarité, d'entraide, de bienveillance et donc un fort sentiment d'appartenance.
- favoriser l'introspection et la remise en question mais également l'envie de se dépasser, en imaginant que cela pourrait avoir un impact positif sur les « blocages » que connaissent les jeunes, en les aidant à les surmonter.

Comme l'année précédente, ce séjour a connu un grand succès, les jeunes se saisissant des différents enjeux et d'un esprit de solidarité et de bienveillance. Cela a été l'occasion pour plusieurs d'évoquer des moments difficiles de leur vie et d'identifier les éléments générateurs de freins dans leur parcours.

- Un séjour "Été" de 5 jours, du 17 au 21 juillet dans les Cévennes

Proposé aux jeunes de la MECS afin de découvrir une autre région de France, de profiter de visites culturelles et de sports-loisirs qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de pratiquer comme l'équitation ou l'accro-branche.



## 3.3 Les enjeux et perspectives pour 2024

### 3.3.1 Limiter la vacance frictionnelle

#### La gestion interne des places de la MECS

Dans la quasi-totalité des cas, les sorties se font à partir du pôle diffus et libèrent des studios individuels. Elles entraînent alors une succession de mouvements internes :

- d'abord sur le pôle diffus sur lequel un ou plusieurs jeunes en cohabitation vont pouvoir passer en studio individuel,
- puis entre les deux pôles, plusieurs jeunes du collectif basculent en appartements partagés sur le diffus (cohabitations).

Autrement dit, une sortie peut engendrer entre 2 et 4 déménagements en interne (intra et inter-pôles).

Le nombre de sorties mensuelles restant élevé en 2023, l'ensemble des mouvements générés chaque mois par ces entrées-sorties, cumulé aux ralentissements dus aux traitements contre les punaises de lit, génèrent une vacance frictionnelle que nous nous devons de résorber afin de satisfaire aux nouvelles exigences de financement fixant notamment le taux d'occupation de la MECS à 98%.

Afin de fluidifier au maximum ces mouvements internes, nous avons amélioré notre procédure d'admission :

- Les sorties sont prévues plusieurs semaines à l'avance et font l'objet d'une mise à disposition anticipée auprès du Département et des partenaires institutionnels.
- Nous anticipons au maximum les travaux de remise en état à réaliser dans les logements occupés par les futurs sortants, afin qu'ils soient disponibles le plus rapidement possible une fois la sortie effective.
- Chaque orientation fait l'objet d'un entretien de pré-admission sur le pôle collectif, permettant ainsi d'alimenter une liste d'attente. De cette manière, une admission peut intervenir dans les jours qui suivent un départ effectif de la MECS.
- Nous étudions aussi la possibilité de créer un hébergement « sas » temporaire (de quelques jours) en utilisant l'appartement situé au 1 rue palestro (faisant parti du pôle collectif), soit en amont de l'entrée sur le pôle collectif, soit permettant de temporiser le passage vers le diffus tout en libérant une ou plusieurs places sur le collectif, afin d'acquiescer une plus grande fluidité dans les admissions.

Dans ce contexte « tendu », le déploiement d'un outil de suivi quantitatif et qualitatif de la vacance - au même titre que celui déjà utilisé par l'AJM de l'AAJT - a été mis en œuvre durant l'été 2023 et poursuivi en 2024 afin d'analyser de façon plus poussée cette vacance en distinguant :

- les facteurs externes, liés aux défauts d'orientations de la part des partenaires ou aux difficultés à recruter des professionnels formés,
- les causes internes liées à l'organisation des mouvements « intra-MECS » (entre collectif et diffus),
- les ralentissements dus à des impondérables tels que les traitements contre les nuisibles (punaises, cafards) ou les travaux incontournables dans les logements (plomberie, électricité...) pour assurer la sécurité des résidents.

#### La lutte contre les punaises

Plusieurs agents de maintenance de l'équipe logistique de l'AAJT ont été formés et habilités à l'utilisation des produits insecticides et aux méthodes de traitements permettant de lutter contre les punaises de lit. Si le protocole strict mis en œuvre par l'équipe logistique a donné satisfaction pendant de nombreuses années, l'été 2023 a marqué un tournant avec un niveau d'infestation record sur le bâtiment de l'Escale, malgré les mesures prises.

Dans ce contexte, l'AAJT a décidé de faire appel à des prestataires extérieurs afin de :

- repérer les zones du bâtiment infestées à l'aide de chiens spécialisés dans la détection des punaises de lit,

- traiter les zones identifiées selon un protocole de traitement chimique lourd. Ce dernier a été réalisé en 3 passages, à intervalle d'une douzaine de jours, étalés sur le mois de février et mars 2024.

Cette opération a nécessité en amont un important travail de préparation des locaux et des 85 logements de l'Escale, dont la moitié est rattachée à la MECS :

- dans chaque logement, retrait de tout le mobilier susceptible d'abriter des nids et être une « cache » pour les punaises (têtes de lit, tableaux, tapis...).
- traitements de l'ensemble des effets personnels des jeunes par exposition à de la terre de diatomée (insecticide naturel à effet mécanique), par congélation ou encore par la chaleur à l'aide de plusieurs tentes « de chauffe » dont s'est récemment dotée l'AAJT.
- retraits temporaires dans tous les logements des caches de prise, des appliques murales, des faux-plafonds... pour permettre l'application de terre de diatomée, venant en complément de la pulvérisation chimique.

Des travaux de réfection ont également été organisés à l'issue des 3 traitements chimiques afin de reprendre les murs qui avaient été abîmés par le retrait des têtes de lit et autres interventions antérieures au traitement.

Cette opération s'élève, en coûts complets, à plus de 45K€, dont la moitié sera opposée au Département, dans la mesure où 50% des logements de l'Escale sont occupés par la MECS.

Au-delà du coût intrinsèque de ces traitements, ces derniers sont également une source de ralentissement important des flux d'entrées et des mouvements internes de la MECS. Or, nous savons qu'au regard des pratiques de nos usagers et de la localisation du bâtiment de l'Escale, les probabilités de ré-infestation sont grandes.

Pour éviter que cela n'arrive à nouveau, plusieurs dispositions ont été prises :

- Notre protocole de traitement va être réétudié pour vérifier qu'il répond toujours aux exigences d'efficacité contre ce type de nuisibles.
- des mesures de prévention vont également être mises en place au niveau de la MECS pour limiter au maximum l'introduction de ces insectes et leur prolifération :
- Dès l'admission d'un jeune sur le pôle collectif de la MECS et avant son entrée dans le logement, nous traiterons l'ensemble de ses effets personnels, soit par traitement thermique (tente de chauffe ou lavage à 60°) soit par congélation.
- Lors du contrôle hebdomadaire des chambres, le mobilier rapporté par les jeunes ainsi que les éléments textiles (tapis, rideaux...) seront systématiquement retirés car nous savons qu'ils participent à la prolifération et la nidation des punaises.

Nous espérons que ces mesures permettront de réduire au maximum la circulation de ces nuisibles et, par prolongement, de limiter le blocage de certains logements pour cause de traitement, participant ainsi à la fluidification des mouvements intra et inter-MECS et donc au maintien d'un taux d'occupation élevé.

### **Stabiliser les équipes éducatives pour maintenir un taux d'encadrement et une qualité d'accompagnement élevés**

Comme évoqué plus haut, et à l'instar de l'année précédente, 2023 a été particulièrement mobilisante sur le plan des ressources humaines en raison des nombreux départs qui ont jalonné l'année, nous mettant en situation permanente de recrutements sur plusieurs postes simultanément.

Cette situation a encore été aggravée par la raréfaction des candidatures de professionnels formés aux métiers du social, nous mettant en difficulté pour recruter dans les temps les postes laissés vacants par les démissions. La vacance générée par ce double phénomène (vague de démissions en parallèle d'une raréfaction des candidatures) a particulièrement impacté la gestion du quotidien de la MECS, mais a également demandé aux équipes de redoubler d'efforts pour maintenir un niveau de suivi et d'accompagnement performant des jeunes pris en charge.

Cette vacance a mathématiquement diminué le taux d'encadrement de notre public et nous a conduits à ralentir, voire à stopper les admissions afin que nos équipes, en sous-effectif, puissent continuer à proposer un accompagnement de qualité : pour ces raisons, nous nous sommes vus contraints de fermer 8 places durant plusieurs mois en 2023.

Il a fallu attendre mars 2024 pour que nos effectifs de travailleurs sociaux (équipes éducatives) soient complets. Il est à noter que nous n'avons pas attendu cette date pour faire remonter la file active de notre établissement : dès octobre 2023, les admissions ont repris et ont remonté le taux d'occupation.

L'objectif est maintenant de stabiliser au maximum les équipes afin de limiter les départs, si tant est que cela soit maîtrisable, les démissions étant souvent motivées par des éléments de vie « personnelle ». Si nous étions amenés à connaître une nouvelle vague de démissions, afin de maintenir un taux d'encadrement et un accompagnement de qualité, nous n'excluons pas de recourir à l'intérim, à l'instar des années précédentes, bien que le coût de celui-ci ne soit pas accepté par le Département au budget 2024.

### 3.3.2 Enjeux RH

#### Renforcement du *Pool* santé de la MECS

En 2023, un mi-temps supplémentaire d'infirmière coordinatrice (ou à défaut de médiateur de santé) a été accordé par le Département. L'IDE déjà en poste ne pouvant passer à temps plein, des appels à candidatures ont été lancés tout au long de l'année, mais ont malheureusement drainé peu de CV, parmi lesquels peu de profils pouvant convenir aux missions et à notre public. Plusieurs candidats ont malgré tout été reçus - parfois même lorsqu'ils présentaient un profil très éloigné du secteur - et deux infirmières ont successivement été retenues à quelques mois d'intervalle. Elles se sont toutes deux finalement désistées quelques jours avant leur embauche effective, pour des raisons diverses (motifs financiers, proposition professionnelle plus intéressante...). Ce mi-temps n'a donc pas pu être pourvu en 2023 et reste encore vacant en mars 2024.

Par ailleurs, le Département nous a accordé un mi-temps supplémentaire de psychologue (en plus du 0.5 ETP déjà autorisé) pour l'année 2024, qui nous semblait effectivement indispensable au regard des spécificités de notre public, renvoyant autant à des fragilités somatiques que psychologiques, voire psychiatriques, réclamant une prise en charge adaptée. Le rôle du psychologue d'établissement est alors vital tant du point de vue du repérage des troubles que de la coordination de la prise en charge. Un appel à candidature a été lancé dans la mesure où la psychologue en poste ne peut passer à temps plein du fait de ses engagements professionnels extérieurs.

L'enjeu est donc de recruter un mi-temps d'IDE (ou de médiateur de santé) et de psychologue afin de faire face à la complexité des problématiques de santé de notre public. Mais, il s'agit également de créer une nouvelle dynamique de travail et de coordination des soins, cette dernière devant se répartir de façon cohérente et clairement définie entre les 4 intervenants médicaux de la MECS (2 IDEC et 2 psychologues).

#### Harmoniser les pratiques dans un contexte de recrutement sous tension

Cette année, l'enjeu a été de compléter les équipes éducatives encore « clairsemées » (en plus du mi-temps d'IDE), en tentant au maximum de recruter des professionnels du secteur social. Néanmoins, au vu de la conjoncture :

- nous avons poursuivi le recours à l'intérim afin de palier la vacance aux postes et assurer la gestion du quotidien de la MECS, ainsi que le suivi des jeunes qui ne peut souffrir d'être retardé,
- nous avons accueilli au sein de nos effectifs, davantage de salariés aux profils et *curriculum vitae* diversifiés, parfois éloignés du social, mais faisant preuve de compétences transversales mobilisables et d'une remarquable motivation, parfois peu retrouvée chez les professionnels du secteur.

Cette dernière alternative nous conduit à repenser la phase d'accueil des nouveaux salariés en introduisant un temps nécessaire de familiarisation avec les différents enjeux et spécificités du travail en MECS, précédant notamment la prise en charge de jeunes en « référence ».

De plus, la diversité des « profils » des travailleurs sociaux recrutés (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, master 2, CESF, professionnels de l'enseignement ou de l'humanitaire...) crée, de fait, des divergences de postures, d'approches professionnelles, d'application du cadre éducatif ou de rapport à « l'autorité », au sein des équipes.

L'enjeu en 2024 est donc celui d'une harmonisation des pratiques éducatives et d'une bonne compréhension des attendus relatifs aux postes « d'éducateurs » par l'ensemble des salariés de la MECS et, de surcroît, pour ceux dont la formation ne les a pas préparés aux métiers du social.

Le renouvellement des équipes nous amène donc à être particulièrement vigilants sur plusieurs axes que nous jugeons primordiaux, à savoir :

- la garantie d'un accompagnement éducatif solide qui doit s'attacher à accompagner le jeune dans les actes de la vie quotidienne, le respect du cadre et l'apprentissage des codes sociaux nécessaires à une insertion globale réussie. L'immaturité et/ou le sentiment de « dû » et d'exigences avec lesquels arrivent certains jeunes, doivent être rapidement travaillés et dépassés afin qu'ils n'entraient pas leur parcours et leur mobilisation en tant qu'acteur de leur accompagnement social.
- Ce premier enjeu fait également écho à celui du renforcement de l'autonomisation des jeunes accueillis : ces derniers sont encore insuffisamment mis en situation de comprendre les étapes de leur parcours et de faire par eux-mêmes les démarches qui le constituent. Il est donc nécessaire que nous nous munissions d'une méthodologie et d'outils facilitant la mobilisation et « l'agir » des jeunes. Il s'agit alors de ne plus « faire pour » mais de « faire avec » le jeune, de le laisser expérimenter progressivement seul les démarches qu'il doit réaliser, favorisant ainsi une autonomisation progressive et une compréhension des enjeux de sa prise en charge.
- pour finir, l'accent doit davantage être mis sur l'accompagnement à la sortie du dispositif et faire l'objet d'une méthodologie spécifique et commune aux deux pôles de la MECS :
  - La connaissance des dispositifs de sortie doit encore être approfondie et de nouvelles pistes doivent être explorées pour faciliter et adapter au maximum la solution proposée à la situation du jeune.
  - La préparation du jeune au départ est encore trop souvent « inégale » d'un jeune à l'autre, notamment car elle est abordée différemment par les référents socio-éducatifs. Le travail d'harmonisation doit donc se poursuivre 2024 sur cette thématique ainsi qu'une réflexion approfondie sur les éléments « clés » d'évaluation de l'autonomie du jeune et des connaissances qu'il doit avoir avant de quitter le foyer.

Comme évoqué plus haut, les enjeux de l'année 2024 sont :

- de maintenir un taux d'occupation proche de 100% (ou systématiquement supérieur à 98 %) tout au long de l'année,
- stabiliser les équipes et les pratiques pour être en capacité de fournir un accompagnement socio-éducatif de qualité, mais également afin de maintenir un taux d'occupation élevé,

### 3.3.3 Le déploiement d'outils de gestion RH et locative

#### Le déploiement prochain du logiciel « UBLO »

L'AAJT se dote d'un logiciel de gestion locative appelé « UBLO », permettant de centraliser l'ensemble des données et des mouvements financiers entre l'utilisateur (locataire ou hébergé) et l'AAJT, afin d'obtenir un suivi détaillé de sa situation sur plusieurs plans :

- le paiement des loyers ou des participations (pour la MECS et le CHRS),
- le suivi détaillé des cautions versées à l'AAJT : cet usage présente un intérêt tout particulier pour la MECS qui prélève sur l'argent de poche ou sur le pécule d'alimentation (sur le diffus) une caution de 30 euros mensuellement. Lorsque le jeune dispose d'une rémunération (emploi ou contrat d'apprentissage), il ne touche plus d'argent de poche ; la caution n'est donc plus prélevée.

Si la situation du jeune évolue (rupture de contrat de travail par exemple) et qu'il n'a plus de revenus, il paiera à nouveau une caution, celle-ci étant dégrevée de l'argent de poche qui lui sera versé à nouveau. Dans ce contexte complexe, le montant de la caution lors de sa restitution (à la sortie du jeune), peut être difficile à établir avec exactitude.

Ce logiciel va nous permettre un suivi bien plus performant des mouvements d'argents entre le jeune et la MECS (paiements par la MECS de l'argent de poche ou du pécule d'alimentation ou encore d'avances exceptionnelles, versements par le jeune à la MECS de la caution mensuelle ou des participations financières) et donc de sécuriser les montants versés par l'établissement au titre de la caution à la sortie du jeune.

### **Le déploiement d'ASYS**

Jusqu'à ce jour, la gestion du temps (plannings) se fait grâce à un logiciel Excel interne à l'AAJT. En 2023, l'association a décidé de se doter d'un nouvel outil, appelé ASYS, devant être déployé durant le premier semestre 2024. Or, la programmation de ce logiciel en fonction des spécificités de nos cycles (chaque établissement disposant d'un cycle spécifique) et de nos accords d'entreprise s'avère plus complexe que prévu retardant de quelques mois son déploiement, reporté à la fin de l'année.

## 4. L'AJM

### Le service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs

#### 4.1 Présentation du service

##### 4.1.1 Histoire et territoire

###### Histoire

La création du service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs (AJM, et cité comme tel dans le présent bilan) trouve racine dans notre expérience et nos observations émanant de la MECS Escale Saint Charles qui accueille depuis de nombreuses années un public Mineurs Non Accompagnés, et depuis toujours un public « classique + de 16 ans ».

Ainsi nombre de jeunes majeurs accompagnés sur les services de Protection de l'Enfance relèvent parfois, sous conditions, d'un accompagnement moins contenant que celui proposé en MECS, et plus ciblés sur des enjeux d'autonomisation, que ce soit sur la gestion de leur budget et/ou la pérennisation du projet professionnel et de ressources financières régulières, la gestion de son chez-soi, et ou dans la constitution et le suivi de leurs dossiers administratifs (se repérer dans les institutions, savoir remplir les demandes de CMU, APL, etc.), enfin l'accès à une solution de logement.

D'autres sont déjà inscrits dans un parcours scolaire de type CAP, mais ne peuvent accéder à une sortie logement pérenne :

- parce qu'ils sont inscrits dans le cadre de l'enseignement général (il est très difficile de trouver un employeur pour une formation en alternance, réalité partagée avec l'ensemble de la jeunesse française, mais d'autant plus marquée quand la situation administrative est précaire),
- ou parce qu'ils sont en emploi, mais de manière trop précaire (chantiers d'insertion de 6 mois par exemple),
- ou enfin parce qu'ils sont en attente d'une avancée administrative pour débloquer leur situation d'accès au logement (premier titre de séjour pour percevoir la CAF).

L'objet de l'AJM est bien d'accueillir des jeunes adultes dont l'accompagnement doit être essentiellement axé autour de l'insertion professionnelle, l'aide administrative (suivi des régularisations, dossiers administratifs type CAF, CPAM, etc.), la gestion d'un budget en constituant une épargne et de la recherche logement.

Depuis plusieurs années, l'AAJT croit pertinent de pouvoir créer un outil intermédiaire entre la MECS classique et l'autonomie complète pour un type de public dont le plus grand frein à l'autonomie est l'absence de ressources financières stables. L'AAJT avait ainsi porté un projet intitulé « Escale + répondant en tous points à ces exigences.

C'est pourquoi, lorsque le Conseil Départemental a sollicité l'Union Départementale de l'Habitat Jeune (UDHAJ) pour monter ce type de projet, l'AAJT a décidé de s'engager pleinement dans ce dispositif d'accueil de Jeunes Majeurs au sein des structures Habitat Jeunes, à la fois sur son territoire marseillais, mais aussi sur le bassin de vie de Vitrolles.

###### Deux territoires

Le service AJM est une seule et même entité qui se décline en deux équipes présentes respectivement sur les territoires de Marseille et Vitrolles, avec une organisation propre, mais une même offre de service.

Les dynamiques développées sur ces deux territoires enrichissent le champ des possibles du dispositif AJM en créant des complémentarités, en favorisant les mutualisations de savoirs et compétences entre les acteurs du dispositif, en offrant enfin des possibilités d'accueil plus diversifiées, capables d'accompagner une plus grande diversité de situations rencontrées.

Initialement, en 2018, la capacité d'accueil du service était de 40 jeunes avec entrées/sorties permanentes dont 30 sont accueillis à Marseille et 10 à Vitrolles.

En 2019, l'AJM a augmenté sa capacité d'accueil avec une file active passant à 70 jeunes dont 50 accueillis à Marseille et 20 à Vitrolles.

En 2021, dans le cadre de l'appel à projets lancé par le CD 13, L'AJM a augmenté sa capacité de 20 places supplémentaires, passant notre file active à 90 places dont 70 à Marseille et 20 à Vitrolles.

Comme nous le verrons plus loin, cette répartition des effectifs accueillis a une incidence sur l'organisation des équipes en présence et la captation de notre parc habitat.

### 4.1.2 Population accueillie

Pour être accompagné par le service, il faut donc :

- Avoir 18 ans minimum,
- Être engagé(e) de préférence dans un projet scolaire ou d'emploi (scolarité générale, plan régional de formation, apprentissage, etc.),
- Si étranger, avoir déposé son dossier de régularisation en Préfecture (au moins un récépissé de première demande),
- Avoir un livret A ou un compte bancaire,
- Avoir besoin d'un accompagnement juridique et socio professionnel. La dimension éducative sera moins présente pour prôner l'autonomisation du jeune.

### Des parcours professionnels à consolider

Le service AJM s'inscrit très clairement dans cette période charnière, celle d'une transition souvent délicate qui se joue, pour le jeune, entre la sortie d'un établissement de la Protection de l'Enfance et son entrée dans la vie « adulte », « active » et « autonome ».

Ce service se veut étayant, en proposant un accompagnement co-construit avec le jeune, rythmé par des objectifs clairs à atteindre, lesquels sont fixés dans le cadre du contrat jeune majeur qui est signé de manière tripartite entre le Conseil Départemental, l'intéressé et le service AJM.

Il s'agit de responsabiliser le jeune adulte par un engagement fort et volontariste ; viser une insertion professionnelle et sociale pérenne qui reste l'objectif matriciel du contrat jeune majeur. Tout est fait dans cette optique, avec un hébergement et un accompagnement proposés.

La durée d'accompagnement s'établit généralement sur une année. Les objectifs du suivi sont vérifiés à la fin de chaque période du contrat jeune majeur. Pour des raisons exceptionnelles, un contrat jeune majeur peut être prolongé de quelques semaines au terme d'une année quand la situation le nécessite, avec l'accord des inspecteurs du service MNA du Conseil Départemental.

Les jeunes qui sont accueillis sur le service AJM de Marseille sont en grande majorité des ex-MNA, entre 18 et 19 ans, issus de MECS marseillaises et ayant bénéficié d'une prise en charge ASE entre leur 16 et 18 ans.

Ces jeunes ont généralement une expérience de l'autonomie, ayant habité dans des logements diffus. Ils ont bénéficié d'un suivi médical pendant leur prise en charge lors de leur minorité. En général, ils ont des droits ouverts à la Couverture Santé Solidaire (ex-CMUC). La plupart d'entre eux ont un numéro de Sécurité Sociale provisoire et, par conséquent, ne sont pas encore détenteurs d'une carte vitale.

Ils sont en général scolarisés, majoritairement en CAP. Ils sont en cours d'apprentissage ou en recherche d'un employeur pour commencer une alternance. Ils ont la plupart du temps été orientés par les MECS sur des secteurs de métiers en tension (BTP, restauration, logistique, nettoyage, etc.).

Le niveau de français des jeunes au sein du service AJM est très disparate, avec un niveau très bas pour le plus grand nombre.

### Des régularisations de situation administrative en toile de fond

A leur entrée sur le service, la majorité des jeunes du service AJM se présente avec un récépissé de première demande de titre de séjour (TS). Certains ont cependant déjà retiré leur premier TS.

Ceux qui ont été pris en charge entre 16 et 18 ans ont généralement déjà déposé leur demande, en sollicitant un TS mention "Salarié" (sur la base des articles L. 435-3 et L. 435-1 du CESEDA), ou un TS mention "Vie privée et familiale" (sur la base de l'article L. 423-23 du CESEDA).

Généralement, les jeunes pris en charge entre 16 et 18 ans se voient remettre un titre de séjour mention "Travailleur temporaire" d'un an. Ces titres de séjour permettent de travailler à temps complet, sous condition de solliciter une autorisation de travail à la signature d'un contrat de travail CDD ou CDI chez un nouvel employeur, auprès de la DDETS.

Il est important de préciser que ces titres de séjour "Travailleur Temporaire" (TT) ne permettent pas, à quelques rares exceptions près, une inscription à Pôle Emploi, et donc l'accès à tout le panel d'accompagnement vers l'insertion professionnelle proposé par l'agence, ainsi qu'aux droits au chômage.

Par ailleurs, les jeunes qui ont été pris en charge avant 16 ans, se voient délivrer des récépissés, puis des titres de séjour d'un an mention « Vie Privée et Familiale » (sur la base de l'article L.313-11<sup>2</sup>bis du CESEDA). Les jeunes titulaires de ce type de TS sont autorisés à travailler sans restriction et ils n'ont pas à solliciter d'autorisation de travail, ce qui facilite leurs démarches et leur insertion professionnelle.

Contrairement aux titulaires d'un TS mention "TT", ces jeunes ont accès à la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR) avec l'OFII, et à des formations civiques et linguistiques qui sont dispensées dans ce cadre. Au moment du renouvellement, les jeunes titulaires d'un titre de séjour "Vie privée et familiale" peuvent solliciter et obtenir une carte de séjour pluriannuelle de 4 ans (sur la base de l'article L. 433-4 du CESEDA).

Certains jeunes dont l'évolution professionnelle le permet, et notamment ceux qui ont signé un contrat CDI, sont accompagnés par le service dans les démarches de changement de statut auprès de la Préfecture. Ils peuvent se voir délivrer un TS mention "Salarié", plus bénéfique que le TS mention "Travailleur temporaire".

D'autres qui ont connu des changements dans leur situation familiale, notamment liés à la naissance d'un enfant, sont également accompagnés par le service dans leur démarche de changement de statut auprès de la Préfecture et peuvent se voir délivrer un titre de séjour mention "Vie privée et familiale" en tant que parents d'un enfant français (sur la base de l'article L. 423-7 du CESEDA).

Enfin, certains jeunes du service AJM présentant des problématiques de santé importantes, sont accompagnés dans leurs demandes de titre de séjour mention "Vie privée et familiale" sollicité en raison de leur état de santé (sur la base de l'article L. 425-9 du CESEDA). Après une procédure initiée auprès des services médicaux de l'OFII compétents, et sur avis positif du Collège des Médecins de l'OFII, la Préfecture peut délivrer un TS mention "Vie privée et familiale" en raison de leur état de santé ; ce titre permettant également de travailler, sans restriction.

D'aucuns ayant effectué une demande d'asile lors de leur prise en charge en MECS sont également accompagnés par le service dans leurs démarches auprès de l'OFPPRA, et le cas échéant, lors de leur recours devant la CNDA. Ceux qui ont pu obtenir le bénéfice de la protection subsidiaire, se voient octroyer des cartes de séjour pluriannuelles de 4 ans mention "bénéficiaire de la protection subsidiaire". Ceux qui ont obtenu le statut de réfugié se voient remettre une carte de résident de 10 ans, portant mention "réfugié". Ces titres ouvrent droit au travail sans restriction.

Ces jeunes sont également accompagnés par le service pour le rétablissement de leur état civil auprès de l'OFPPRA, et obtenir des titres d'identité et de voyage auprès de la Préfecture, en raison de la protection internationale qui leur est garantie. Ces titres de voyages sont valides 4 ans pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, et 5 ans pour les réfugiés statutaires.

A la sortie du service AJM, les jeunes sont tous titulaires d'un titre de séjour en cours de validité, ou en cours de renouvellement. Certains possèdent une carte de séjour pluriannuelle ou une carte de résident.

## 4.1.3 Les besoins identifiés

### Accompagnement vers l'emploi

- Techniques de recherche d'emploi
- Prospection physique, téléphonique
- Rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation
- Savoir-être face à un employeur
- Compréhension du droit du travail
- Droits et devoirs du salarié / de l'employeur
- Comprendre un bulletin de salaire, les horaires, les congés, les récupérations, etc.
- Interface entre l'employeur, l'usager, éventuellement le CFA, l'équipe peut jouer un rôle de médiation dans le but de pérenniser le projet
- Mise en lien avec des partenaires de l'insertion professionnelle (Pôle Emploi, PLIE, Mission Locale, etc.)

Les Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) et les Conseillers en Insertion Socio-Professionnelle (CISP) du service participent au "Pool Insertion Professionnelle" interne à l'AAJT. Cette instance réunit l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle qui travaillent dans les établissements et services de l'association. Elle vise notamment le partage de l'information et le développement d'un réseau d'employeurs solidaires.

### Le suivi administratif

- Première demande de Titre de Séjour (TS)
- Renouvellement récépissé et TS
- Accompagnement au changement de statut
- Lien avec les avocats et suivi des contentieux
- Suivi des procédures judiciaires
- Changement d'adresse

### La gestion du budget

- Ouverture d'un compte bancaire
- Autonomisation dans la définition des dépenses prioritaires
- Constitution d'une épargne
- Déclaration des revenus

### Le volet Santé

- Accompagnement dans les démarches administratives pour l'ouverture des droits communs (immatriculation à la Sécurité Sociale, rattachement à une caisse, ouverture de la base, etc.)
- Ouverture et renouvellement d'une complémentaire santé (CSS, mutuelle),
- Veille sanitaire,
- Accompagnement renforcé possible, en collaboration avec le Pool Santé de l'AAJT ou des partenaires.

En effet, nous bénéficions en interne d'un Pool Santé qui est porté par deux infirmières coordinatrices en charge de la formation des professionnels de l'AAJT, de la coordination des soins des cas les plus complexes et du développement d'un réseau de partenaires santé diversifié et opérationnel.

Nous sollicitons aussi, en fonction des problématiques, des médecins généralistes et/ou un CMP, et/ou des partenaires (tel que RESADO, etc.) qui proposent un accompagnement pour les jeunes rencontrant des difficultés psychologiques.

### L'accès au logement

- Soutien dans la vie quotidienne au sein de l'hébergement (entretien, règles d'hygiène, etc.)
- Elaboration d'un projet logement cohérent et coordination des démarches avec le jeune,
- Mise en place de dossiers de candidatures,

- Accompagnement visites d'appartements,
- Informations sur les droits et aides financières (Garantie Visale, APL, etc.),
- Soutien à la mobilité.

Le projet logement s'effectue avec l'utilisateur avec le concours des équipes Habitat (FJT - CLLAJ) ou tout autre partenaire comme les services logements des mairies, des bailleurs privés - publics, des associations œuvrant sur cette thématique.

#### 4.1.4 L'équipe AJM

L'équipe de Marseille est composée de :

- 2,85 ETP d'intervenants sociaux qui se répartissent l'ensemble des références socio-éducatives. Ils se chargent aussi des entrées et sorties du dispositif (état des lieux notamment) ;
- 1,77 ETP de conseillères en insertion professionnelle (CIP) ;
- 1,80 ETP de juristes qui accompagnent les jeunes ex-MNA dans leurs démarches de régularisation,
- 1 ETP de maîtresse de maison;
- 1 ETP d'agent technique/homme d'entretien ;
- 1 ETP de coordinatrice pour appuyer les chefs de service sur la gestion du quotidien et la coordination des parcours des usagers.
- 0,5 ETP de chef de service pour assurer la coordination des parcours des jeunes, la gestion de l'équipe, la conduite des actions d'améliorations liées à l'évaluation du dispositif, les interventions en appui du référent pour traiter les cas dits "compliqués".

La nouvelle répartition du nombre de références par professionnel sur les volets social, juridique et insertion professionnelle est organisée comme suit :

- 35 références par juriste ;
- 35 références par CIP ;
- 23/24 références par intervenant social.

A Vitrolles, les mêmes fonctions sont représentées, mais portées de manière plus « polyvalente » par :

- 2 ETP de conseillers en insertion sociale et professionnelle (CISP) qui assurent les suivis dans leur globalité,
- 0,41 ETP de juriste qui accompagne notamment les jeunes ex-MNA dans leurs démarches de régularisation,
- 0,33 ETP d'homme d'entretien assurant la maintenance et l'entretien des studios ;
- Une quotité de chef de service (0,23 ETP) est affectée à la coordination et au contrôle du service, aux relations avec les partenaires, à l'intégration du service au sein de toutes les procédures AAJT (démarches qualité, plan de formation, etc.).

Nous opposons également une quote-part (1,93) de fonctions supports (SIG, comptable) et de Direction (DG, DAF), comme présenté ci-dessous.

## Organigramme au 31/12/2023

	AJM M	AJM V	Fonctions support	Total
<b>Intervenant social</b>	2.85			<b>2.85</b>
<b>CIP</b>	1.77			<b>1.77</b>
<b>CISP</b>		2		<b>2</b>
<b>Juriste</b>	1.8	0.41		<b>2.21</b>
<b>Maîtresse de Maison</b>	0.97			<b>0.97</b>
<b>Homme d'entretien</b>	1	0.33		<b>1.33</b>
<b>Coordinateur</b>	1			<b>1</b>
<b>Chef de service</b>	0.5	0.23		<b>0.73</b>
<b>DG</b>			0.25	<b>0.25</b>
<b>DAF</b>			0.20	<b>0.20</b>
<b>Comptable</b>			1.00	<b>1.00</b>
<b>SIG</b>			0.49	<b>0.49</b>
<b>Total</b>	<b>9,88</b>	<b>2,95</b>	<b>1.93</b>	<b>14.76</b>

### 4.1.5 Le parc d'hébergement

Les jeunes sont hébergés principalement en studios autonomes au sein de résidences favorisant la mixité et l'apprentissage d'une complète autonomie.

À Marseille, le parc d'hébergement propose des studios T1 ou T1 bis, d'environ 20m2, meublés, qui se déclinent sur six sites différents :

- La Résidence Jouven (13003) → 10 T1 / T1 Bis
- La Résidence Studilodge (13003) → 5 T1 Bis
- La Résidence Néo Resid (13003) → 5 Studios
- La résidence Estudines (13006) → 16 Studios
- La Résidence Beaujour (13006) → 35 Studios

Ces logements sont à proximité des transports en commun et du centre-ville. Leur emplacement permet d'offrir une solution adaptée en termes de proximité aux sites scolaires et professionnels.

À Vitrolles, les usagers du service AJM bénéficient d'un parc logement composé de :

- 10 studios (T1) en diffus sur le site du Liourat (Diffus).
- 10 studios (T1 Prime) au sein du FJT sur le site de Mercadier.

Le territoire de Vitrolles est bien desservi au niveau des transports, au bénéfice d'un bassin de l'emploi à fort potentiel avec notamment deux zones d'activité qui ont fait l'objet de prospections intensives de la part de l'équipe.

Cependant les offres d'emplois ne correspondent pas toujours aux profils des jeunes que nous accueillons sur le service.

En 2022, le propriétaire des logements sociaux situés dans le quartier du Liourat nous avait fait savoir qu'en 2023 le quartier allait bénéficier d'une réhabilitation complète nécessitant le déménagement de tous les habitants.

En conséquence le propriétaire nous a proposé de déménager à proximité de la résidence Mercadier sur la résidence Les Hermès. L'aménagement dans les nouveaux logements aurait dû être effectif à partir du mois de juin 2023, il semblerait que ce projet va se décaler dans le temps, peut-être fin 2024.

## 4.2 Analyse 2023

### 4.2.1 Éléments d'analyse de la file active

#### Les entrées / sorties 2023

<b>Nombre de jeunes accueillis</b>	136
<b>Nombre d'entrées réalisées</b>	49
<b>Nombre des sorties réalisées</b>	54

La séquence d'accueil a fait l'objet d'un important travail de réflexion en interne. L'entretien de pré-admission est le premier contact entre le jeune et l'équipe AJM. Il permet de vérifier les documents administratifs et de mieux comprendre la nature de l'orientation en présence de l'éducateur de la MECS qui oriente.

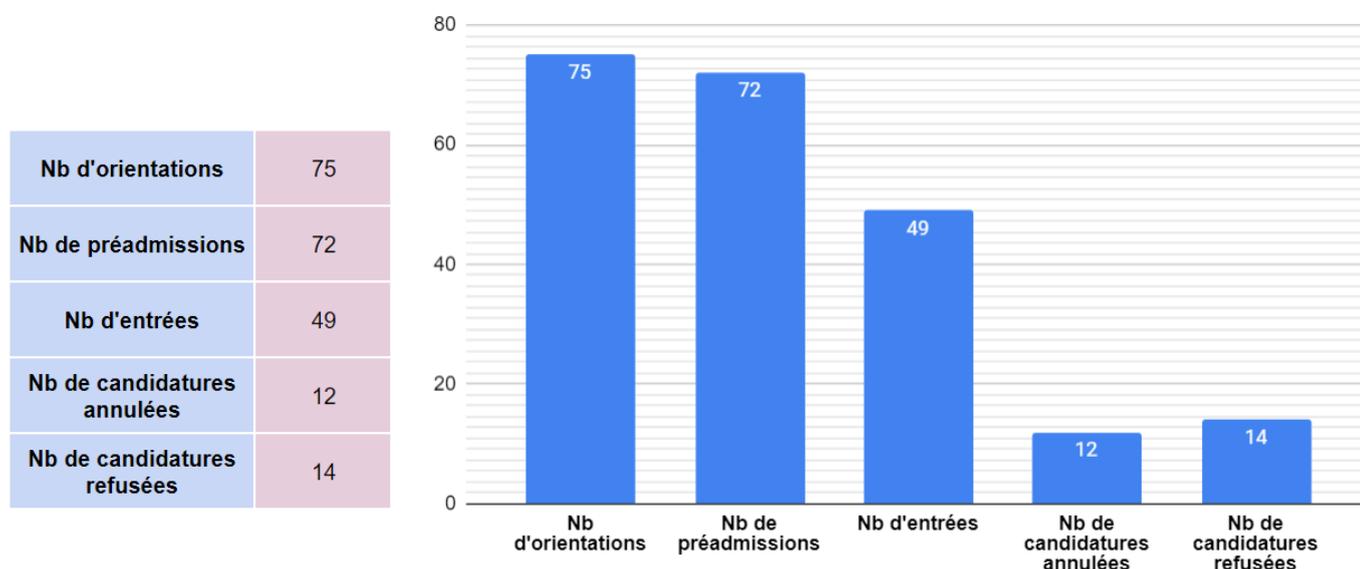
Au cours de cet entretien, a été instauré aussi un temps d'échange sans la présence de l'éducateur accompagnant. Cette séquence individuelle entre le jeune et l'équipe AJM vise à mieux appréhender les motivations du jeune et la façon dont il se positionne à l'orée d'une éventuelle entrée sur le dispositif.

C'est l'occasion de mettre immédiatement l'usager dans une posture participative en vue de son admission. Cette étape n'est pas forcément décisive pour l'admission de la personne orientée. Elle permet d'évaluer le degré d'implication de cette dernière dans le processus d'orientation.

A titre d'information, nous avons effectué 76 entretiens de pré-admission en 2022.

Dès lors qu'une candidature fait l'objet d'un avis favorable, une date d'entrée est proposée au jeune dans le mois, selon les places libérées.

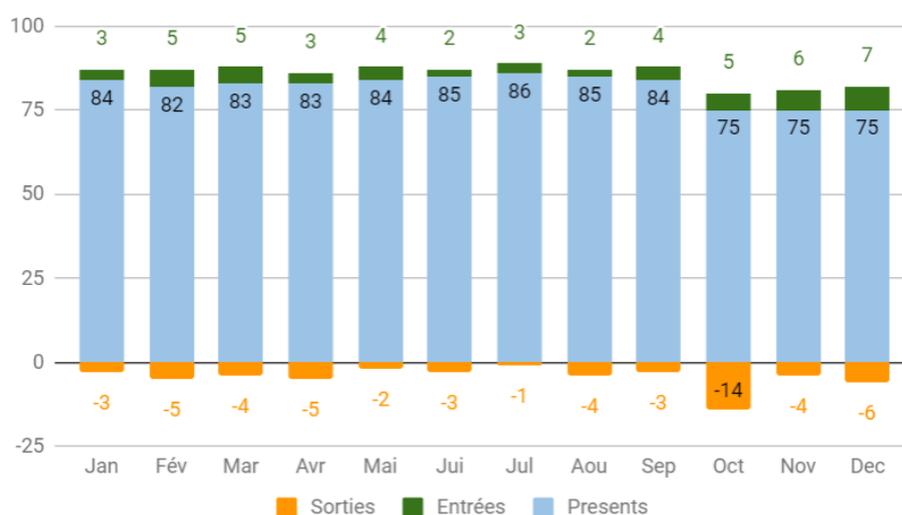
#### *Orientations, préadmissions et entrées en 2023*



Sur les 75 orientations (ou prescriptions) reçues en 2023, 26 candidatures n'ont pas abouti :

- 12 sont le fait de rétractations de la part des jeunes, choisissant un autre dispositif d'accompagnement Jeunes Majeurs sur le territoire (comme HPF, La Reynarde, etc.). A ce sujet, il est absolument nécessaire d'harmoniser l'ensemble de nos pratiques (notamment le montant des allocations autonomie) afin de garantir la même offre de service d'une structure à l'autre.
- 14 candidatures ont reçu un avis défavorable après l'entretien de pré-admission pour les motifs suivants:
  - Situation administrative non conforme aux critères d'entrée, absence de recepissé, jeune en contrat d'apprentissage avec un titre de séjour valide...
  - Besoin d'un accompagnement spécifique nécessitant un taux d'encadrement que nous ne pouvons pas assumer (manque d'autonomie, besoin éducatif...)
  - Souffrance psychologique sévère
  - Motivation du jeune jugée trop insuffisante et/ou manque d'adhésion à l'accompagnement proposé et/ou une réticence sur les logements (typologie, environnement...)

### Focus sur les mouvements mensuels sur le service AJM



L'irrégularité des flux des entrées / sorties est intéressante à analyser.

Ce diagramme montre bien la dynamique des mouvements par cycles. On constate notamment une forte augmentation des sorties et donc des entrées sur la fin de l'année civile. Sur le dernier trimestre de l'année, nous observons 24 sorties soit près de 44% des sorties de dispositif de l'année sur ces trois mois. Nous devons donc anticiper une forte période de gestion des flux sur la fin d'année.

### La durée des prises en charge

La durée moyenne des accompagnements des 54 sortants en 2023 s'établit à 545 jours. Nous nous rapprochons de la durée moyenne d'avant la période COVID, en 2020, qui s'établissait à 430 jours. Cette augmentation des durées de séjour peut aussi s'expliquer par la crise du logement qui touche l'ensemble du territoire:

*"En octobre 2023, SeLoger pointait déjà du doigt les pénuries de locations dans plusieurs villes de France : 18 % de biens en moins en moyenne sur le territoire."*

Cette pénurie de logements entraîne automatiquement des allongements de délais pour l'accès au logement de nos jeunes usagers.

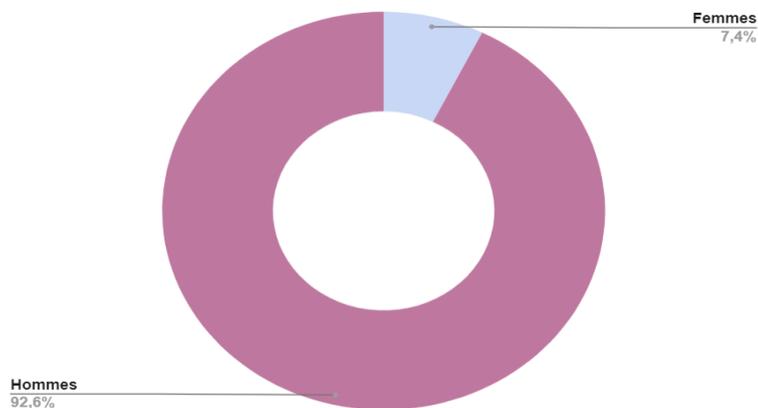
## 4.2.2 Descriptif de la population accueillie

En 2023, 136 jeunes ont été accompagnés contre 130 en 2022.

Plus précisément, il y a eu 101 jeunes accueillis sur le territoire de Marseille et 35 sur le territoire de Vitrolles.

La population accueillie semble être identique à celle des années précédentes, bien que nous relevions quelques variations.

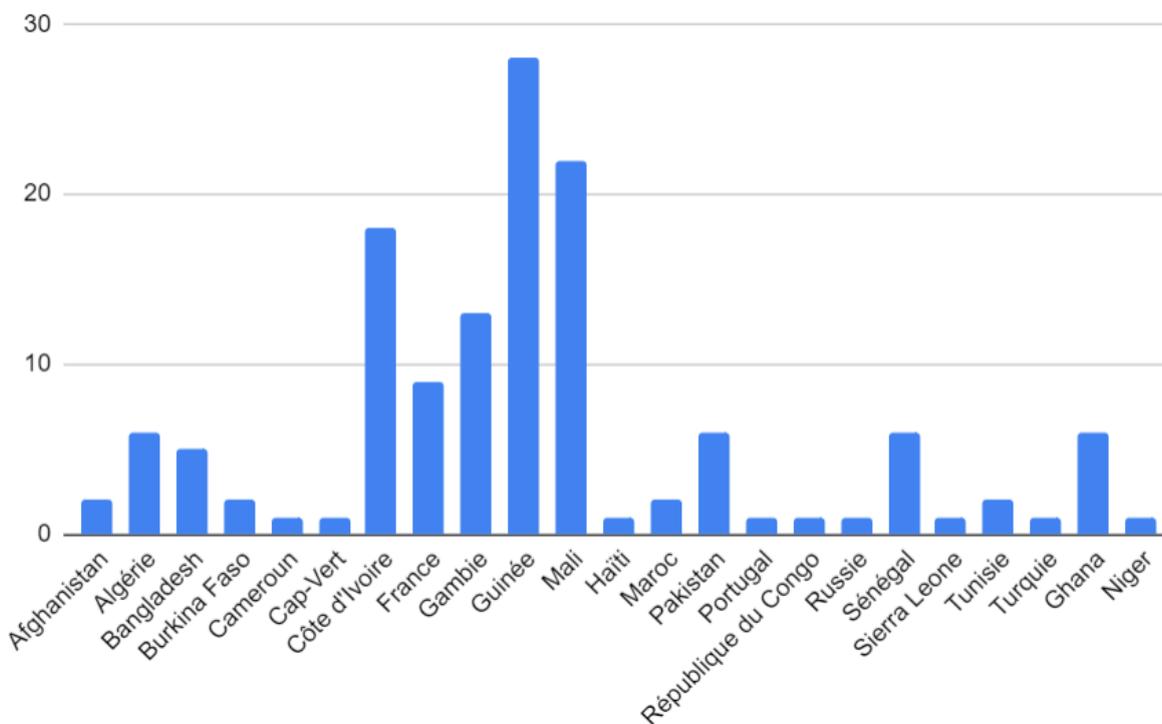
### Répartition de la population par sexe



En 2023, 95,4 % de notre public est composé de jeunes ex-MNA. C'est similaire à l'exercice précédent (94 %). La part des jeunes ex-MNA sur Vitrolles est de 30 %, elle atteint plus de 99 % sur Marseille.

En comparaison aux années 2021 et 2022 où la proportion de femmes était d'environ 5%, nous pouvons apercevoir qu'en 2023, la part des femmes dans notre effectif a augmenté pour atteindre environ 7%.

### Répartition par pays d'origine



23 nationalités différentes sont représentées cette année au sein de l'AJM. Les Guinéens, les Maliens et les Ivoiriens représentent 50% de nos effectifs de l'AJM.

La Guinée et la Mali restent les deux nationalités les plus représentées. Chacun de ces pays a ses propres procédures pour obtenir un passeport, ce qui nécessite, en amont de la démarche, un travail chronophage de recherche d'informations et de l'interlocuteur idoine.

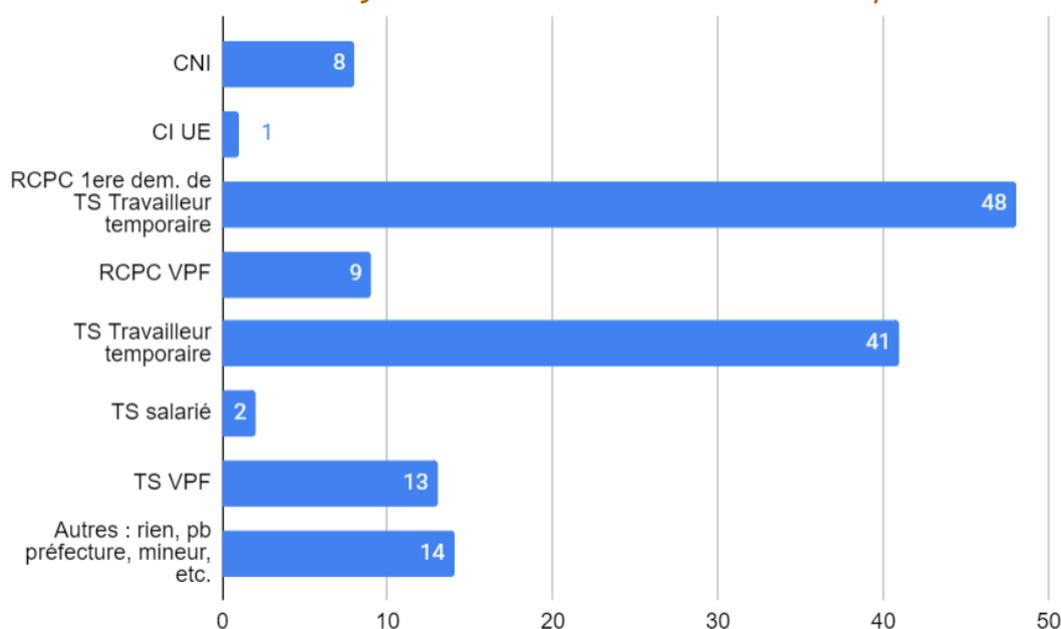
Depuis 2021, le service de délivrance de passeports de l'Ambassade de Guinée s'est ouvert, laissant la possibilité de prises de rendez-vous au cours de l'automne pour la délivrance de passeports biométriques.

Toutefois, compte tenu du nombre important de demandes de délivrances dudit document, l'Ambassade de Guinée n'a pu toutes les satisfaire et un grand nombre de demandes demeure encore non traité.

Cette situation perdure avec une journée d'ouverture de prise de RDV pour les 6 mois qui suivent. Ce qui représente une réelle entrave à l'insertion de ces jeunes.

Autre exemple : les jeunes ressortissants maliens rencontrent les mêmes difficultés d'obtention de leur passeport biométrique, mais pour des raisons différentes. La délivrance de ce dernier requiert le renseignement d'une fiche comportant des éléments d'état civil, dite fiche NINA. Toutefois, malgré le dépôt de la demande de cette fiche, cette dernière est rarement délivrée. Les jeunes se heurtent à des délais d'attente extrêmement longs, voire à l'absence de retours de la part du Consulat malien. Le blocage de cette procédure, se justifiant par l'instabilité politique du pays, s'est imposé comme une problématique majeure depuis.

### *Situations administratives des 136 jeunes accueillis à l'entrée du dispositif*



Tout au long de leur prise en charge par nos services, les jeunes sont accompagnés dans les démarches juridiques liées à leur régularisation.

Sur les 136 usagers pris en charge,

- Près de 42 % sont sous récépissé (RCPC) : soit 57 jeunes dont 48 pour une première demande de Titre de Séjour (TS) et 9 pour un renouvellement de TS.

Les récépissés de ces jeunes concernent en grande majorité le TS mention "Travailleur Temporaire" (48 au total sur ces récépissés).

- 56 jeunes détiennent un TS dont 41 portent la mention "Travailleur Temporaire" (TT) ; 2 portent la mention "Salarié" et 13, la mention "Vie Privée et Familiale" (VPF).
- Nous avons aussi accueilli 14 jeunes sans TS, ni récépissé.

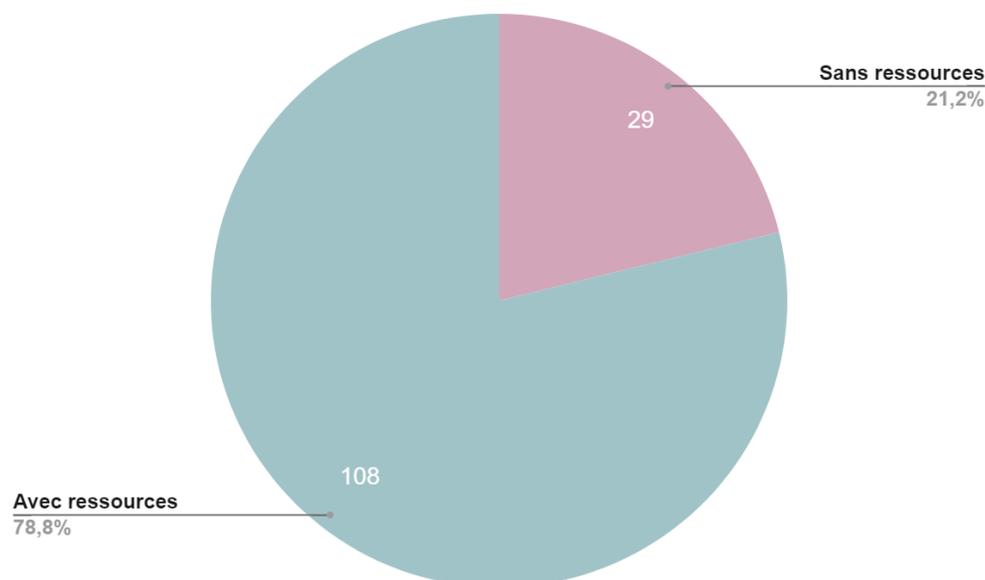
Globalement, le TS le plus répandu aujourd'hui dans nos effectifs est le TS Travailleur Temporaire.

De ce fait, ces derniers ne peuvent pas s'inscrire à Pôle Emploi. Ils ne sont pas éligibles à la prime d'activité. Ils n'ont pas droit à des formations financées par la Région, etc.

En d'autres termes, après le TS Étudiant, très contraignant avec son autorisation de travail seulement à titre accessoire, le TS TT est venu le remplacer progressivement depuis deux ans. Il n'en demeure pas moins entravant que son prédécesseur, pour réussir son insertion professionnelle.

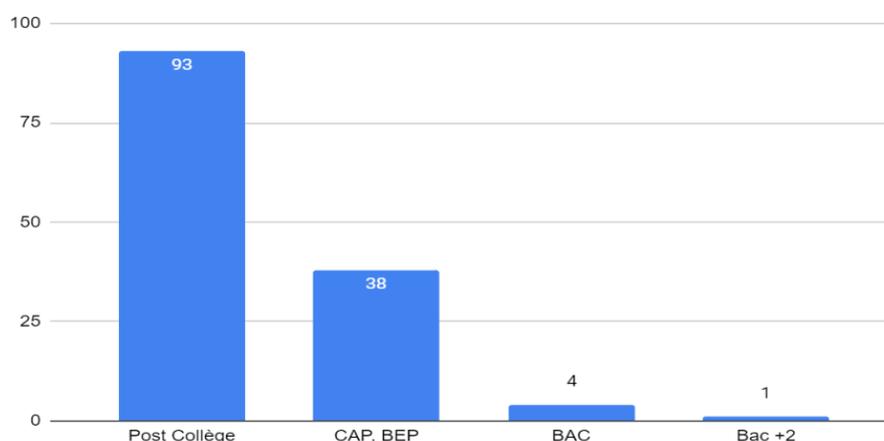
Il est tout aussi mal adapté à la situation des jeunes que nous accompagnons. Le travail des juristes, en lien avec les avocats, est alors précieux pour obtenir des changements de statuts par des recours, afin de débloquer des situations sclérosées administrativement.

### *Situation financière des personnes accueillies à l'entrée du service*



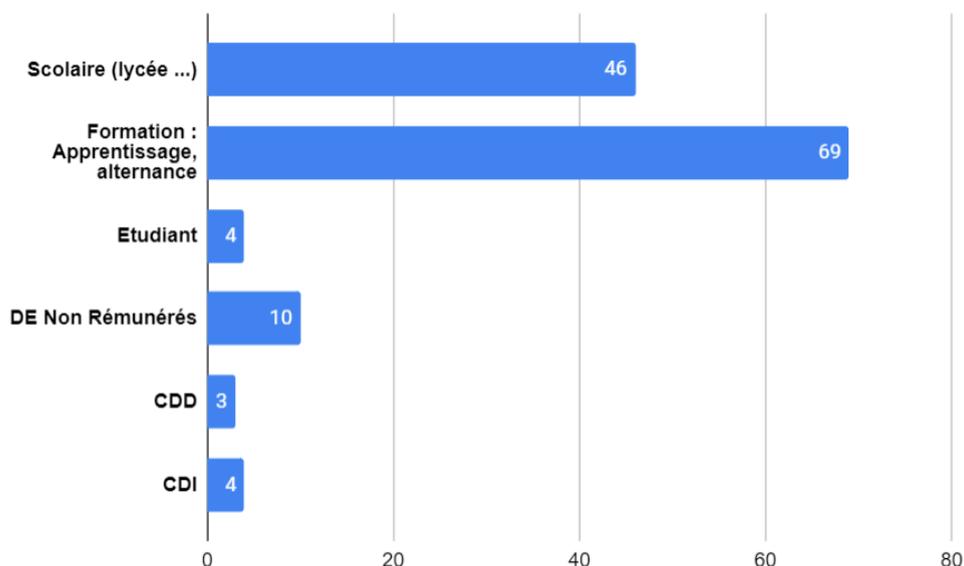
En 2023, plus de 21 % des jeunes accueillis sur le service sont sans ressources.

### *Niveau de formation des 136 jeunes à l'entrée du dispositif*



Le niveau Post collège correspond à une remise à niveau avant entrée en apprentissage ou à un niveau CAP ou BEP (sans obtention du diplôme). Parmi les 93 usagers entrants ayant un niveau Post collège, une grande majorité est déjà positionnée dans un cursus de CAP ou BEP (1ère ou 2ème année).

## Situation professionnelle des 136 jeunes accueillis



A l'entrée sur l'AJM, les jeunes présentent un niveau de scolarité bas. D'aucuns se sont vu proposer des cours de remise à niveau afin de pouvoir suivre une formation professionnalisante.

Il est intéressant, dans ce cadre, de mesurer l'impact du dispositif AJM sur le niveau de qualification acquis par les jeunes à la sortie du dispositif. Nous le verrons plus loin en analysant la cohorte des sortants en 2023.

Sur Marseille et Vitrolles, la quasi-totalité des jeunes entre sur le service en étant inscrit dans un cursus de formation (en voie scolaire ou en apprentissage).

Les "MNA" ont besoin d'être inscrits rapidement dans une formation qualifiante à la portée de leur niveau linguistique pour pouvoir déposer une demande de titre de séjour dans les meilleures conditions (notamment au regard des exigences de l'article L. 313-15 du CESEDA).

D'aucuns sont aussi engagés dans des cursus plus rapides, de petites formations via Pôle Emploi ou la Mission Locale, formations non qualifiantes mais très ciblées en vue d'une embauche (comme, par exemple, une formation en fibre optique ou en maintenance réseau).

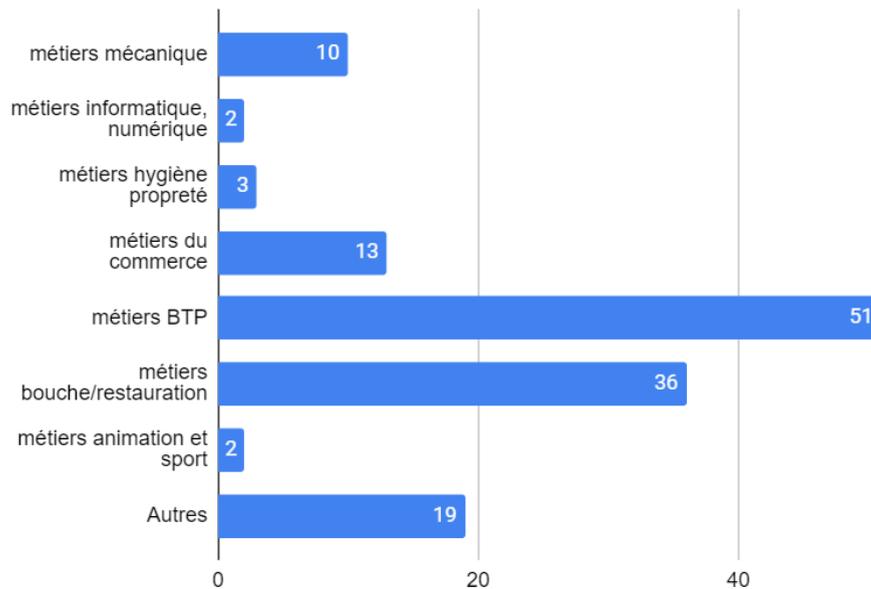
### 4.2.3 Evolution des secteurs d'insertion professionnelle

Le secteur du BTP offre aujourd'hui une plus grande sécurisation des parcours (avec de nombreuses possibilités d'alternance) et une plus grande diversité de ses métiers (voir graphique ci-dessous).

Nous pouvons constater que les métiers du BTP représentent plus de 37 % des activités professionnelles des jeunes (contre 42.3 % en 2022), suivis par les métiers de la restauration avec plus de 26 % (contre 28.5% en 2022). On peut noter une progression des métiers du commerce (près de 10%) qui s'explique en particulier par le secteur de la logistique qui recrute et intéresse de plus en plus nos usagers. Du CAP Opérateur logistique, au BAC Pro logistique en passant par le titre professionnel de Préparateur de Commandes, ce secteur suscite de plus en plus de vocations.

Les autres projets professionnels, uniques et singuliers (c'est-à-dire représentés à chaque fois par un seul jeune), renvoient sur des métiers très divers.

## Répartition par secteurs d'activité



Dans les filières du BTP, la maçonnerie, qui était déjà en net recul en 2021, mais qui restait la première des orientations dans ce secteur, est désormais supplantée assez significativement par la menuiserie et talonnée désormais par la branche "électricité".

Cette diversification récente des métiers touche aussi un autre grand secteur d'activité : les métiers de la bouche.

Nous assistons aussi au retour d'autres métiers comme celui de la restauration, mais aussi le métier de boulanger, pâtissier et à la marge, boucher.

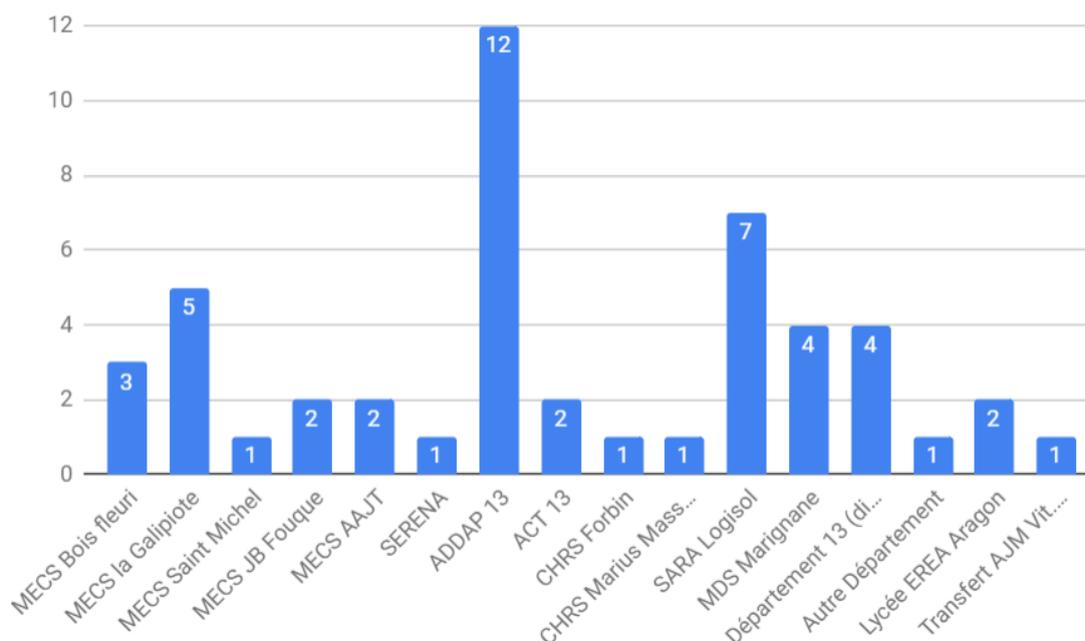
Ces pistes (boulangier-pâtissier) génèrent des problématiques nouvelles. Il s'agit de métiers pénibles (station debout, poste à proximité de chaleur constante, etc.), avec le plus souvent des problématiques de mobilité à résoudre du fait d'horaires décalés.

En outre, les employeurs de ces "nouveaux" métiers sont généralement de (très) petites entreprises qui ne "maîtrisent" pas toujours le droit du travail (absence de jours de congés, heures supplémentaires non payées, etc.).

Cela exige une grande vigilance de la part des CIP du service pour prévenir d'éventuels abus à l'endroit des jeunes. Dans un grand nombre de situations, la médiation initiée par le service AJM, auprès de l'employeur et avec le concours du CFA, a permis d'assainir et de garantir les conditions de travail. Dans d'autres cas, notre rôle d'interface est resté sans effet, et quatre actions auprès des Prud'hommes ont dû être engagées (toujours en cours) in fine pour garantir les droits et la protection des jeunes concernés.

## 4.2.4 Focale sur les 49 entrées en 2023

### Prescripteurs



Nous observons plus d'orientations de la part des MECS (en cumulé 15 orientations) suivi de l'ADDAP 13 avec 12 orientations. Concernant les orientations de l'ADDAP, de fait, à l'entrée sur notre service, les parcours sont moins avancés au niveau des premières démarches administratives et de droit commun. Les demandes de titres de séjour sont plus aléatoires. Le jeune n'a souvent pas de compte bancaire ouvert ou de Livret A. Il est courant aussi que ces jeunes n'aient pas de Complémentaire Santé Solidaire (CSS). La déclaration d'impôts n'a pas été réalisée (ce qui peut être bloquant sur certaines mesures administratives). Et les situations professionnelles ne sont souvent pas "enclenchées". Pour les jeunes qui nous sont orientés par des MECS, la prise en charge initiale est souvent plus aboutie.

Le territoire de Vitrolles a rencontré de grandes difficultés à faire l'objet de prescriptions, et ce malgré de nombreuses relances auprès des Inspecteurs du Conseil Départemental, des Maisons de la Solidarité, etc.

Cela s'explique notamment par le fait que les jeunes en MECS établissent déjà un premier niveau de réseaux de relations, en local, qui fonde les bases de leur projet d'insertion. Ils ne souhaitent pas changer de ville entre une fin de prise en charge en MECS et une entrée sur le dispositif AJM.

C'est une réflexion que nous devons partager avec les prescripteurs pour rendre plus attractif le territoire de Vitrolles, là où celui de Marseille et d'autres alentours, sont totalement exsangues de disponibilités d'accueil.

Ce graphique donne une bonne lisibilité des principales sources d'orientation de jeunes entrés sur l'AJM.

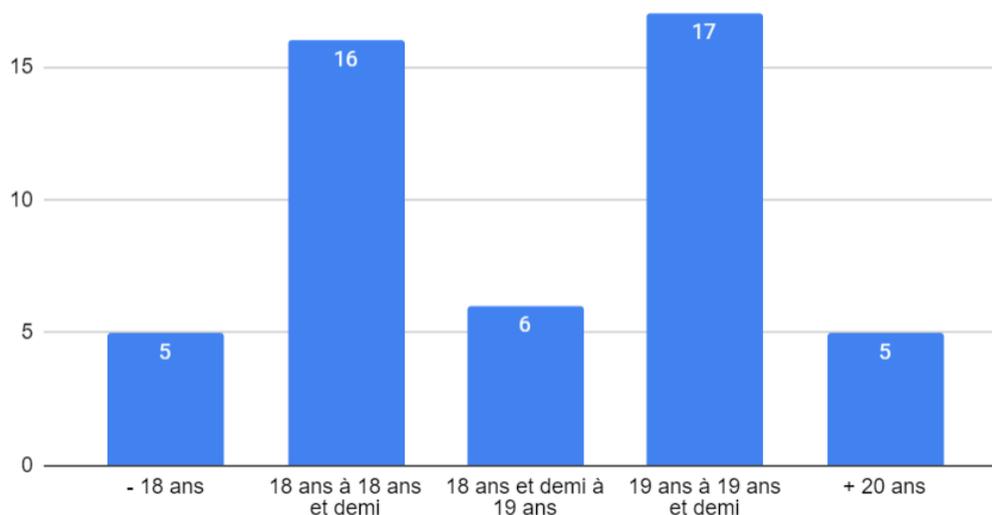
Le service AJM travaille avec de nombreuses MECS. Mais en 2023, c'est l'ADDAP 13 qui nous a orientés le plus de jeunes avec 35 % des admis.

La MECS AAJT, qui était à 30 % en 2021, représente, en 2023, 4 % de nos admissions.

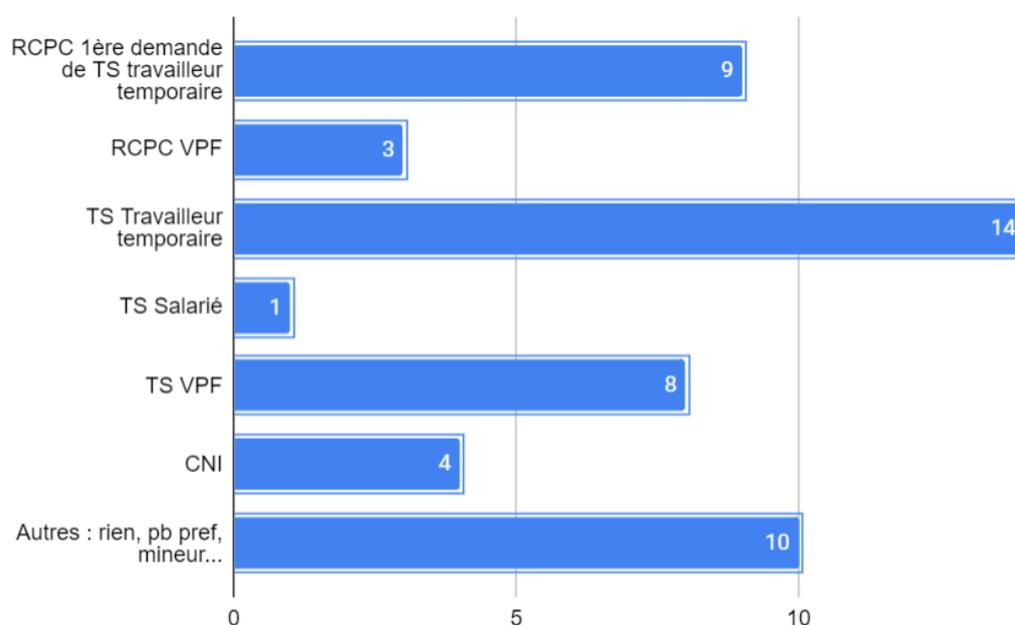
L'AJM AAJT travaille avec l'ensemble des partenaires possiblement prescripteurs d'orientations.

Enfin, plus spécifiquement sur le territoire de Vitrolles, les Maisons de la Solidarité (MDS) et le Pôle Enfance Famille (PEF) sont des prescripteurs réguliers.

## Âge



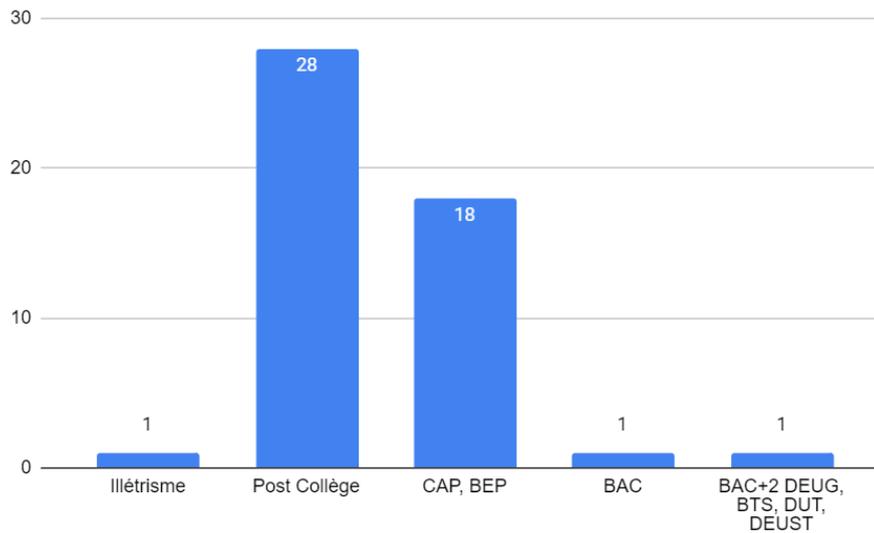
## Situation administrative



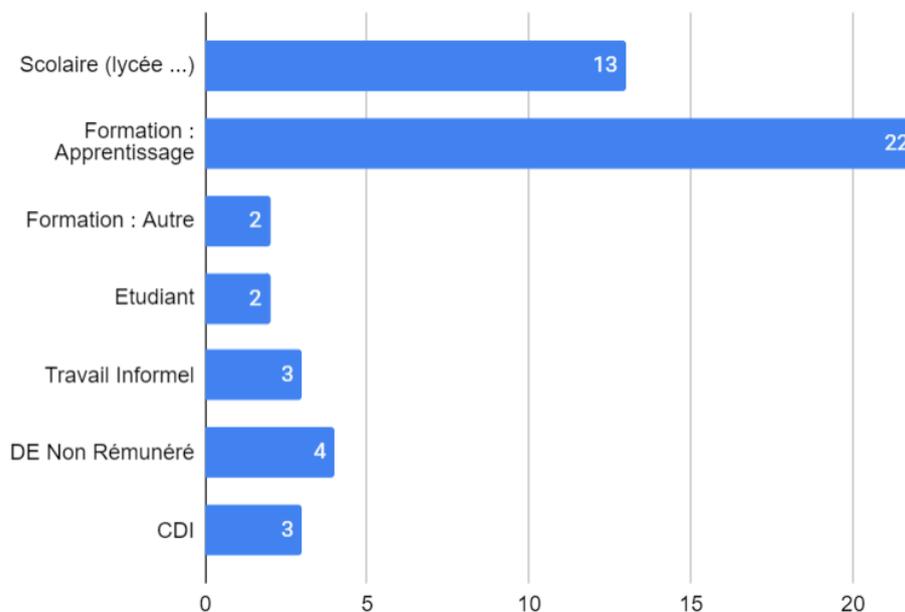
Depuis 2022, nous constatons une évolution notable des profils des jeunes à leur entrée sur notre service.

Ainsi, 46,7 % des jeunes ont déjà un titre de séjour et 45% sont sous récépissé. Lors du précédent exercice, seulement 10,5 % étaient détenteurs d'un TS, et plus de 76 % étaient sous récépissé de première demande de titre de séjour, soit le critère minimal d'un point de vue administratif pour être éligible à une entrée sur le service AJM.

## Niveau de formation



## Situation professionnelle



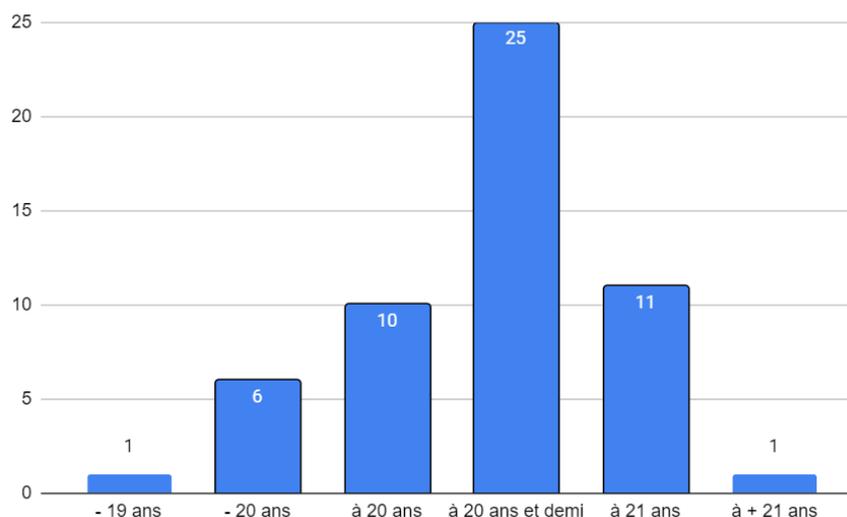
Nous observons qu'une grande majorité des jeunes entrants est en apprentissage (45 %), talonnée des jeunes en voie initiale 27%.

Il s'agit aussi d'accompagner la transition entre une fin d'apprentissage vers un emploi ou vers une autre qualification. Par exemple, un jeune qui était en CAP va pouvoir continuer en BAC ou BP en alternance.

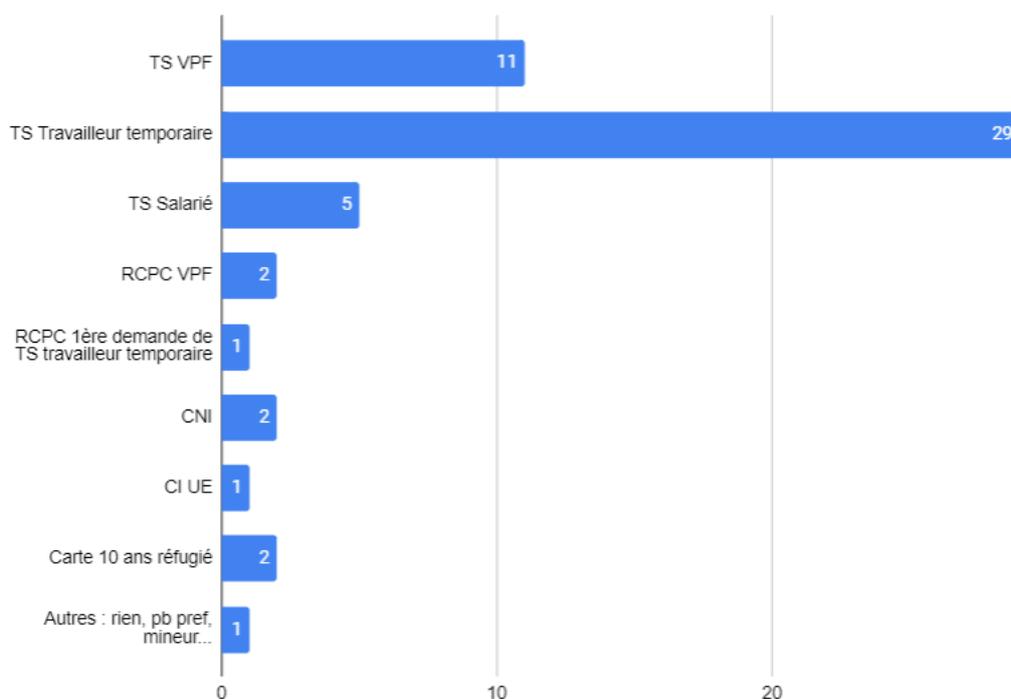
Nous rencontrons aussi nombre de jeunes qui souhaitent changer de branche d'activité. Ils ont signé très rapidement un apprentissage, davantage pour un enjeu administratif que pour une réelle appétence à l'endroit du secteur choisi. A terme, ils tentent de conjuguer les enjeux administratifs avec celui d'un métier qui les intéresse.

## 4.2.5 Focale sur les 54 sorties de l'AJM en 2023

### Âge



### Evolution des statuts administratifs des 54 sortants

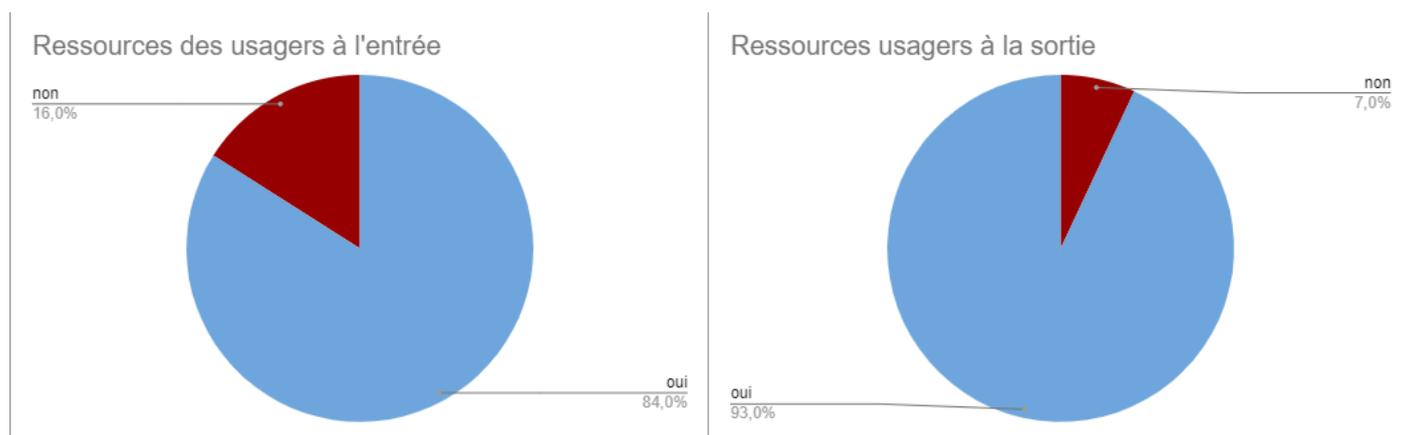


- 53,7 % des jeunes entrés sur le service n'avaient pas entamé de procédure, se trouvaient sous récépissé de première demande ou n'avaient pas encore entamé de démarches administratives (contre 38,6 % en 2022).

Toutefois, les TS portent la mention "Travailleur temporaire", anciennement délivrés sous la mention «élève-étudiant» ; ce qui a une incidence importante sur les possibilités d'insertion.

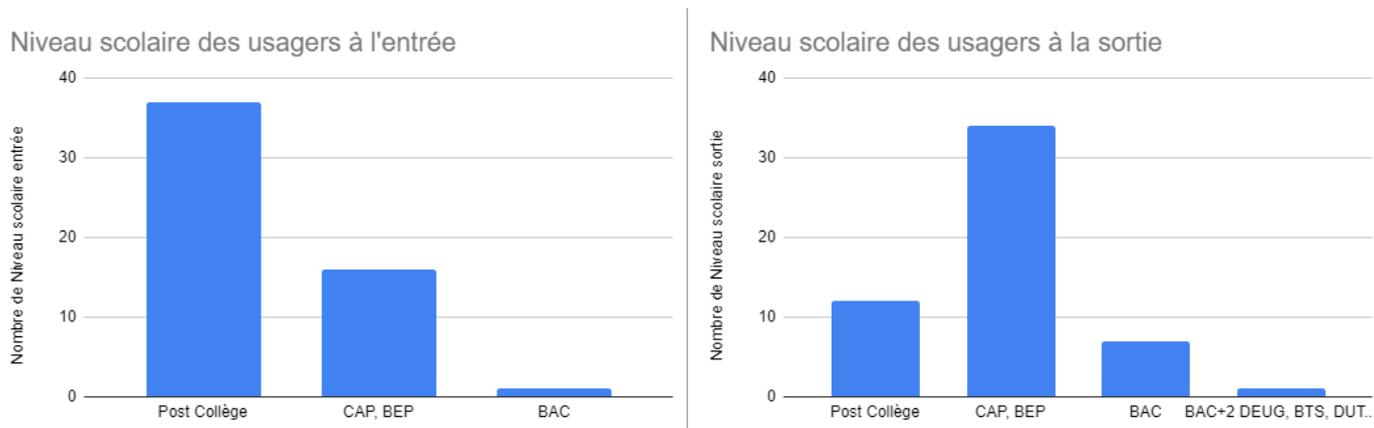
- 9 % des jeunes sont sortis avec une CNI, CIUE, ou une carte de résident d'une validité de 10 ans,
- 5 % avec un récépissé vie privée familiale ou avec la mention travailleur temporaire,
- 1 jeune dont la situation administrative n'a pas été régularisée.

## Evolution de la situation socio professionnelle des 54 sortants



Sur les 54 jeunes sortants en 2023, **16%** étaient sans ressource financière à leur entrée sur le dispositif. A leur sortie du dispositif, ils sont **7%** sans revenu. Sur cette évolution des revenus pendant la prise en charge des usagers, nous constatons une réelle évolution du niveau moyen de revenu par personne. En effet, ce revenu moyen de sortie progresse de **549€** (contre 765€ en 2022) à un revenu moyen de **1080€** (contre 945€ en 2022).

## Evolution du niveau de formation entre l'entrée et la sortie des usagers



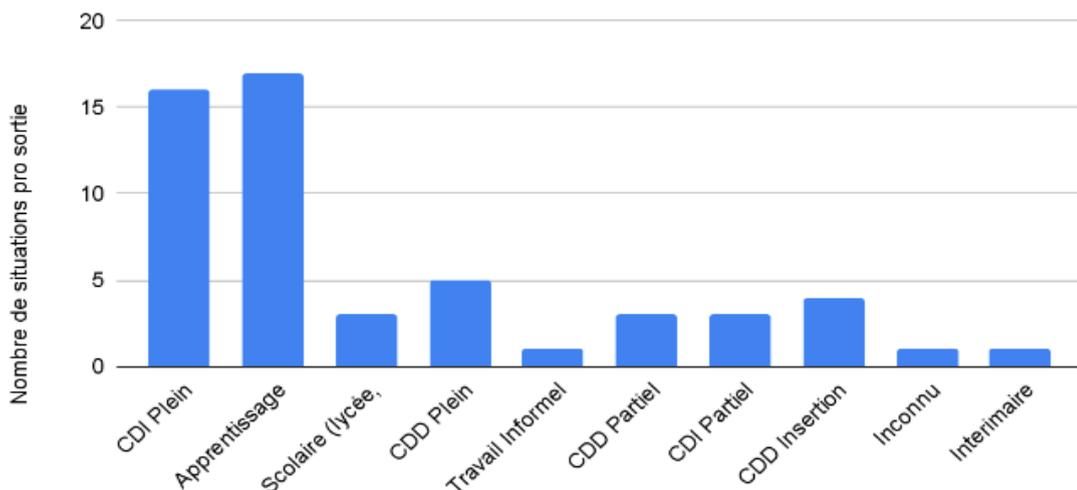
A l'entrée du dispositif, 68,5 % présentait un niveau collège ou post-collège. Ils ne représentent plus que 22 % à la sortie.

Le nombre d'usagers de niveau Bac et Bac+2 évolue de 1,85% à 14,8%.

L'évolution la plus importante concerne les titulaires d'un niveau CAP ou BEP qui représentent les formations vers des métiers en tension. On note une progression sur ce niveau de formation variant de près de 30 % à l'entrée contre près de 63% à la sortie.

De notre point de vue, ces chiffres témoignent tout autant de la capacité d'apprentissage des jeunes que de la qualité de l'accompagnement par les professionnels.

## Situation professionnelle ou scolaire du dispositif



A la sortie du dispositif en 2023, **57% des jeunes sont en emplois CDD, CDI ou CDDI** alors que cette catégorie de situations professionnelles représente environ 7% des effectifs à l'entrée du dispositif.

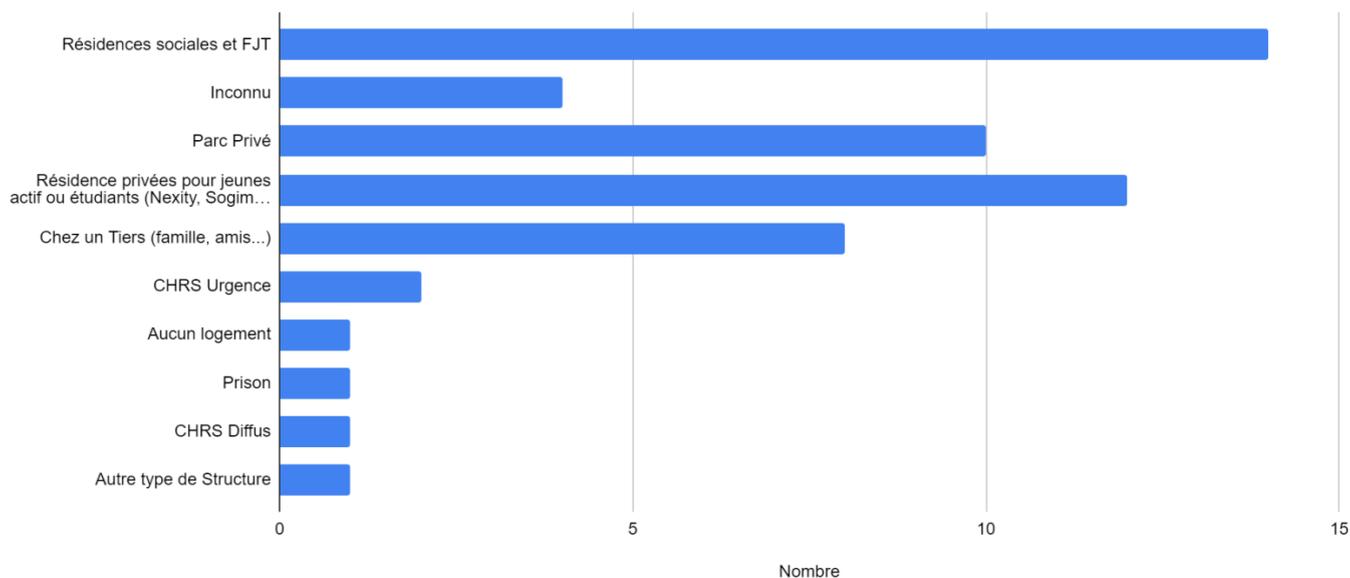
42% des usagers entrant sur notre dispositif en 2023 sont en contrat en alternance (professionnalisation ou apprentissage) et 31% se retrouvent dans cette situation professionnelle à la sortie.

Il s'agit d'une voie à la fois de sécurisation du parcours professionnel, de consolidation des compétences et de construction du réseau du jeune. C'est aussi une façon de solvabiliser la situation de l'intéressé. C'est enfin une des seules voies d'accès à une insertion professionnelle du fait de leur situation administrative.

Pour les jeunes en formation initiale (scolaire ou étudiant sans rémunération), à l'entrée, ils sont près de 46% dans cette situation, mais cette tendance s'inverse à la sortie et les jeunes en voie scolaire non rémunérée ne représentent plus que 5,5% de l'effectif.

De nombreux jeunes entrent sur notre dispositif en voie scolaire classique et s'orientent par la suite sur une poursuite en alternance. Les missions des Conseillers en Insertion Professionnelle sont très importantes à ce niveau car cela permet aux jeunes de préparer financièrement leur sortie et de faciliter les recherches de logements.

### Solutions logement / hébergement à la sortie



- 26 % des jeunes ont pu intégrer une résidence sociale type FJT alors qu'en 2022 cela représentait une solution logement post AJM pour 41% d'entre eux. Cette baisse significative s'explique principalement par le fait que ce type de résidence connaît des turn over de plus en plus faibles dûs à la crise logement. En effet des jeunes pouvant prétendre à du logement classique, par manque de logement, restent plus longtemps au sein de la résidence.
- 22% sont sortis dans des résidences jeunes actifs et/ou étudiantes notamment par le biais de partenariats que nous avons contractualisés, le dernier en date avec Nexity s'étant fait.
- 18% des usagers accueillis dans le service ont pu accéder à un logement autonome dans le parc privé. En 2022, cela représentait 16%.
- 22% ont trouvé une solution plus "précaire" (CHRS, chez un tiers)
- 7 % des jeunes sont sortis vers une solution inconnue, 1 jeune n'a pas trouvé de solution et 1 jeune a été incarcéré.

## 4.3 Les faits marquants de l'année 2023

### 4.3.1 Insuffisance de l'offre de logements

En juin 2021, nous avons eu le plaisir d'obtenir un avis favorable à notre demande d'extension de 20 places supplémentaires sur le territoire de Marseille pour le service AJM, faite dans le cadre de "l'Appel à Projets 2020 - Enfance Famille" de mars 2021.

Notre projet prévoyait une fin de montée en charge au 31/12/2021. Mais les difficultés que nous avons rencontrées pour capter de nouveaux appartements ont considérablement ralenti notre extension, laquelle s'est achevée à la fin du premier trimestre 2022, nous obligeant, dans ce contexte, à revoir nos critères de sélection. Nous avons dû consentir à accroître le nombre de studios par exemple sur la résidence Hoche, à Marseille, alors que les rapports entretenus avec le gestionnaire sont depuis le début fort délicats.

Dès lors que le nombre de places requis a été atteint, nous avons entrepris, à moyen terme, d'augmenter la captation de studios sur d'autres résidences plus conformes à nos attentes, comme celle des Estudines (13006), dans le but progressivement de nous libérer de la résidence Hoche.

Cette transition est encore en cours à l'heure de la rédaction de ce rapport.

Cette situation fait écho à la saturation, désormais structurelle, des dispositifs d'hébergement et de logement dans leur ensemble.

La situation à Marseille a déjà été évoquée.

A Vitrolles, nous rencontrons de grandes difficultés également pour trouver des solutions d'hébergement / logements post-AJM. Et nous identifions plusieurs raisons :

- Le quartier du Liourat va être détruit dans les mois à venir. Les ménages y résidant sont prioritaires pour être relogés sur Vitrolles et les communes avoisinantes.
- La majeure partie des jeunes de notre service sont en contrat d'apprentissage. La rémunération reste inférieure au SMIC. Elle ne permet pas de satisfaire aux critères d'entrée, notamment financiers, attendus dans le parc privé.
- Enfin, l'offre de places en résidences sociales ou en résidences étudiantes, sur le territoire de Vitrolles, est largement déficitaire. Elle ne permet pas de construire des solutions pour ceux qui travaillent dans le secteur et qui n'ont d'autres moyens de mobilité que les transports en commun.

### 4.3.2 Un enjeu de consolidation d'équipe

L'année 2023 a vu l'équipe se renouveler pour partie sur Marseille.

Il y avait un enjeu important de consolidation d'identité d'équipe avec la programmation de 5 réunions interterritoriales réunissant les professionnels de Vitrolles et Marseille. Cela a permis de mutualiser des outils et de créer des espaces de réflexion collective autour de situations sensibles ou de projets.

De plus, l'équipe de Marseille a pu bénéficier d'une formation de coopération à la fin de deuxième semestre 2023 qui a permis de consolider les liens au sein du collectif de travail.

### 4.3.3 Vigilance accrue à l'endroit d'un public vulnérable

L'année 2023 a été marquée par un nombre important de tensions entre les jeunes et leur employeur, certains tentant de profiter de jeunes facilement corvéables et peu au fait de leurs droits.

Ainsi avons-nous constaté l'irrespect des règles en matière de congés payés (acquis, pris, restants).

Par ailleurs, lorsque des jeunes quittent leur emploi, il est très courant que nous ayons dû insister à plusieurs reprises pour obtenir, auprès de l'entreprise, l'ensemble des documents de fin de contrat (et le règlement du solde de tout compte).

Ces situations de tension sont toujours envisagées comme un support de travail éducatif, permettant à l'équipe d'aborder différents éléments constitutifs de la vie professionnelle auxquels se confronte le jeune désormais, comme le cadre légal d'un contrat de travail, d'une fiche de paie, mais aussi les savoir-être, comment aborder un point d'agacement de manière constructive, etc.

L'équipe agit toujours dans l'intérêt du jeune et de son souhait de poursuivre, ou pas, telle ou telle démarche.

### 4.3.4 Problématique de nuisibles dans les logements

En 2023, le service AJM, comme c'est malheureusement fréquent sur le territoire, a subi une infestation de nuisibles. Cela a engendré une forte contribution pour les équipes de travailleurs sociaux qui ont organisé les entrées et sorties, mais aussi pour les maîtresses de maison et l'équipe de la logistique qui ont été pleinement engagés pour éradiquer le problème.

L'association a organisé tout au long de l'année de nombreuses réunions de travail à ce sujet qui ont amené à la mise en place de protocoles stricts (achat de tentes chauffantes, traitements intensifs, augmentation des visites à domicile, sensibilisation du public, retrait des éléments en bois et tissus dans les logements...)

Le traitement des nuisibles a pour conséquence de générer une vacance des logements. En effet, nous devons traiter les logements avant d'y intégrer des résidents et parfois nous avons dû déplacer des résidents pour faire le nécessaire.

Par ailleurs, cela demande une gestion rigoureuse des effets personnels des résidents en entreposant les vêtements dans des congélateurs. Ce phénomène génère un ralentissement des entrées possibles et une charge de travail supplémentaire.

## 4.4 Les enjeux en 2024

Pour 2024, nous identifions les enjeux suivants :

- Développer de nouveaux réseaux de partenaires pour permettre aux jeunes qui le nécessitent, de bénéficier des relais nécessaires post-AJM et d'étayer les parcours des moins autonomes. La mise en place d'alternatives au logement accompagné devient un vrai challenge.
- Élargir le partenariat (bailleurs/partenaires) pour disposer de plus de solutions logements. La situation totalement saturée des dispositifs existants nous pousse à être plus créatifs dans ce domaine.
- Consolider notre impact sur l'autonomie des jeunes en créant notamment un outil d'évaluation permettant la cotation de l'autonomie à l'entrée et à la sortie du dispositif AJM.
- Poursuivre la mise en place et le développement des ateliers collectifs avec des thèmes comme l'accès au logement ; comprendre sa fiche de paie, les économies d'énergie, etc.
- Mettre en place des outils de suivi des Visites à Domicile afin d'évaluer l'autonomie du jeune dans son logement mais aussi pour se prémunir des dégradations éventuelles.
- Favoriser la mixité des populations accueillies dans nos différents services autour d'activités ludiques (randonnée, repas, sport, WE....)
- Accentuer la lutte contre le fléau des nuisibles



# FILIÈRE

## HABITAT JEUNES

### -

## HABITAT ACCOMPAGNÉ

---



# 5. Les FJT-RS

## Les Foyers de Jeunes Travailleurs et les Résidences Sociales

### 5.1 Le FJT Mercadier - Vitrolles

#### 5.1.1 Présentation du service

Le Code de l'Action Sociale et de la famille par la loi ALUR, autorise les Résidences Sociales-FJT par le décret n° 2015-951 du 31 juillet 2015 et par l'instruction du 9 septembre 2015, relative au statut juridique des FJT.

- L'arrêté n° 2010362-12 du 28 décembre 2015 porte agrément au « Logis des Jeunes » pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique en termes d'accompagnement social pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des personnes défavorisées et la participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitation à loyer modéré. Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable.
- Le FJT « Logis des Jeunes » est reconnu comme établissement et service social par l'article L312-1 du code de l'Action Sociale et des Familles.
- L'arrêté d'autorisation n°13-2008-11-19-012 d'ouverture du FJT au sein de la résidence Mercadier a été délivré le 19 novembre 2018.

#### Composition de l'équipe opérationnelle

- Directeur de territoire : 0.30 ETP
- Intervenant socio éducatif : 0.80 ETP
- Gestionnaire Logement: 0.80 ETP
- Veilleur: 0.93 ETP
- Agents techniques: 0.20 ETP

#### Le parc logement

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018 le Foyer des Jeunes développe son activité au sein d'une résidence collective, Mercadier situé sur le quartier des Pins, Rue du Bonheur dont la typologie des logements est la suivante :

Type de logement	Nombre de logement		Nombre de place	
	FJT	AJM	FJT	AJM
T1	2	0	2	0
T1 prime	40	10	40	10
T1 bis	3	0	6	0
TOTAL	45	10	48	10
Espace Collectif	Une salle collective de 80 m <sup>2</sup>			

#### L'orientation du public

Les personnes souhaitant un hébergement peuvent effectuer les démarches directement en se rendant à la résidence, ou en ligne via notre site internet ou solliciter le circuit traditionnel (partenaires sociaux, service logement).

Dans le cadre de la loi ALUR, le SIAO peut orienter du public qui devra correspondre aux critères de la résidence. Action logement, réservoir de 23 logements peuvent nous orienter du public tel que défini dans la convention n° 00346338.

Concernant le public AJM, il s'agit d'un dispositif financé par le Département 13 afin de prendre en charge des jeunes 18 - 21 ans bénéficiant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

### La demande d'hébergement

Les personnes constituent un dossier de demande d'hébergement et nous le retournent accompagné de l'ensemble des documents administratifs demandés. Le dossier permet d'établir un diagnostic de situation, de savoir si la demande est en corrélation avec les objectifs du projet social. Les personnes disposent, à la lecture du dossier, d'informations sur l'objet de la résidence, le montant des redevances locatives, la durée d'hébergement.

Le dossier contient les rubriques suivantes :

- la raison de la demande,
- la situation familiale, professionnelle, scolaire...,
- le niveau et la nature des ressources,
- le suivi social (CCAS, Mission Locale, MDS...),
- les démarches de logements effectuées.

### Commission d'attribution d'un logement

La commission d'admission, composée de l'équipe socio-éducative et de la direction a pour objet d'exposer les demandes en mettant en évidence le motif, la situation professionnelle, administrative, financière... la durée d'hébergement souhaitée.

En cas d'avis favorable, nous proposons un « entretien d'entrée » avec la personne afin de présenter le service, le logement et éventuellement programmer son entrée.

Dans le cas où nous ne pourrions donner suite à la demande au motif que celle-ci ne serait pas compatible avec le projet de la résidence, nous proposons une orientation vers un service / une structure qui pourrait répondre à ses attentes.

La commission a aussi comme fonction de :

- faire le point des situations des résidents (vie quotidienne, démarches logement, situation professionnelle, santé...),
- renouveler la durée de séjour tout en sachant qu'elle ne peut excéder 24 mois,
- mettre un terme à l'accueil du résident en cas de non-respect du règlement de fonctionnement, de dette locative...

### L'intégration dans le logement

- L'entretien d'entrée : Suite à la commission, un rendez-vous est organisé avec les personnes pour présenter l'association, les services, les logements, pour estimer le droit APL. En fonction de la situation le travailleur social approfondi l'entretien pour pouvoir avoir des éléments de réponses qui peuvent être décisif pour la suite.
- L'entrée : Elle implique de signer le contrat de résidence, remettre le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, faire les états des lieux du logement. Le résident doit s'acquitter des frais d'entrées et de la redevance locative du mois en cours. Il doit également régler le dépôt de garantie équivalent à un mois de la redevance qui sera restitué dans un délai maximum d'un mois à compter de la remise des clés déduction faite, le cas échéant, des sommes dues à l'établissement.
- La durée du contrat de résidence Le contrat de résidence est d'une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction tout en ne dépassant pas une durée maximale de 24 mois.
- Une prise en charge administrative : Les résidents bénéficient d'une prise en charge administrative, notamment dans la constitution et le suivi des dossiers CAF - APL et locapass (paiement de la caution lissé sur douze mois).
- La redevance locative est encadrée par l'article R 353-165-2 du CCH et la convention type APL résidence sociale, qui lui est annexée. La redevance est payée mensuellement à terme échu par le résident en contrepartie de son occupation des locaux.

### L'accompagnement socio-éducatif

#### L'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel des résidents rend possible de poser un cadre, faire accepter les contraintes liées à la structure, construire des repères. Ce cadre a des limites plus ou moins étendues en fonction de la situation de la personne accueillie.

L'accompagnement vise à soutenir la personne dans les étapes de la maîtrise du budget, d'accès aux droits, santé, emploi, loisirs, culture, logement.

Ce suivi est un soutien dans la réalisation des démarches quotidiennes pour pouvoir travailler, gérer au mieux son argent, se soigner, se divertir et s'épanouir et enfin avoir un logement autonome.

### **Accompagnement vers un logement autonome**

- En mobilisant les dispositifs de droit commun: Numéro Unique Départemental, SIAO Logement et Droit Au Logement Opposable.
- En expliquant et constituant les dossiers administratifs (aides au logement, dossiers CAF, FSL, Visale...)
- En expliquant les aides au maintien dans le logement,
- En veillant à l'entretien du logement,
- En veillant à ce que les résidents s'alimentent correctement et sachent faire leurs courses,
- En s'assurant du paiement des participations financières, de la redevance et du loyer,
- En s'assurant que le reste à vivre soit suffisant afin de ne pas générer d'impayés ou de dettes.
- Un travail spécifique est mené autour de la gestion du budget (préparation d'un budget, identification des postes clés d'un budget et de la tenue d'un logement, etc.).

### **Accompagnement dans les démarches professionnelles**

L'AAJT, de par les dispositifs qu'elle gère s'est dotée d'une expertise dans l'accompagnement vers l'emploi. Un conseiller en insertion professionnelle du service jeune majeur peut accompagner individuellement les résidents souhaitant faire évoluer, changer leur projet professionnel.

Nous mobilisons également les acteurs économiques (Pôle Emploi, Bureau Municipal de l'Emploi de la ville de Vitrolles, Vitropôle) avec qui nous sommes déjà partenaires, pour mettre en place des actions collectives (découverte de métiers, présentation d'entreprises, travail sur les représentations...)

### **Accompagnement dans les démarches santé**

Il s'agit de mettre en place des ateliers de prévention en fonction de l'actualité, des constats que nous pourrions faire émerger, résidents et/ou l'équipe.

Depuis notre intégration dans la résidence Mercadier un partenariat s'est établi avec le CMP et la MDS de Vitrolles qui nous permet de proposer aux résidents des ateliers sur l'hygiène, l'addictologie, le sommeil, la nutrition. Cela consiste aussi à accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives « santé » telles que CMU, Mutuelle, voir dossier AHA...

### **L'accompagnement collectif**

L'accompagnement des résidents s'organise aussi autour du collectif en proposant des actions ou des animations collectives afin de favoriser les relations entre les résidents ainsi que les relations avec l'extérieur. L'engagement des jeunes est un vecteur essentiel de leur émancipation et de leur valorisation. C'est pour cette raison que nous maintenons une instance participative : le Conseil de Vie Sociale (CVS) - instance représentative des résidents.

L'animation du FJT se fait dans la salle collective ou en extérieur, avec, en appui, le CVS. Les résidents sont au cœur des animations, ils constituent ensemble la vie du foyer.

Les activités :

- Activités ludiques, ou culturelles
  - foot en salle, escalade, randonnée, canoë, plongée sous-marine, concert, soirées culinaires, karaoké, soirée de fin d'année,
- Ateliers de cuisine pour apprendre à bien cuisiner (équilibré et peu onéreux)
- Atelier logement :
  - Quelles sont les droits et les devoirs du locataire /propriétaire
  - Atelier recherche logement en lien avec notre CLLAJ,
  - Entretien du logement...
- Activités bien être :
  - ateliers de prévention autour du bien être (addictologie, sommeil, alimentation, sophrologie).

### **Les activités partagées**

Nous proposons tout au long de l'année des activités ouvertes à l'ensemble des publics que nous accompagnons dans les différents services.

Ainsi les résidents du FJT ont pu se rendre sur le site de Fontblanche dans lequel nous avons la Maison relais, pour partager un repas, un petit déjeuner. Une fois par an nous proposons également une journée estivale qui permet aux résidents de se rencontrer autour d'un programme d'animation qu'on leur propose.

Il est important pour nous de « décloisonner » les publics afin que chacun puisse se rencontrer, partager un moment détente, que chacun apprenne à se rencontrer.

### Le conseil de vie Social

C'est *LE* moment où les résidents se réunissent pour faire un point sur la vie du foyer :

- Qu'est-ce qui va ?
- Qu'est-ce qui ne va pas ?
- Quels projets pouvons-nous mener ?
- Comment améliorer l'offre de service ?

C'est un espace de paroles, de débat et de décision, où se rencontrent les résidents et les salariés. Le CVS s'est réuni 4 fois dans l'année.

### Les outils administratifs

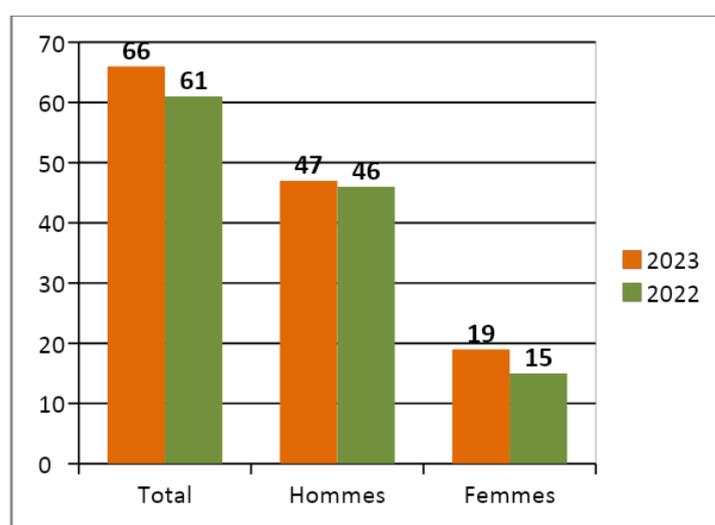
Conformément à la loi 2002.2 nous disposons :

- d'un livret d'accueil dans lequel il y a la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- du règlement de fonctionnement
- du contrat de résidence
- d'un conseil de vie sociale

Indépendamment des outils de la loi 2002-2 nous avons mis en place un Dossier Individuel d'Accompagnement (fichier informatique), permettant d'enregistrer toutes les informations relatives à l'usager, mais aussi, au fil de l'eau, à son accompagnement.

## 5.1.2 Analyse 2023

### Le nombre de personne hébergés



En 2023 nous avons hébergé

- **66 résidents** (61 en 2022)
- 47 hommes et 19 femmes
- 25 entrées pour 25 sorties
- La durée moyenne d'hébergement est de **18 mois** (de 3 à 48 mois)

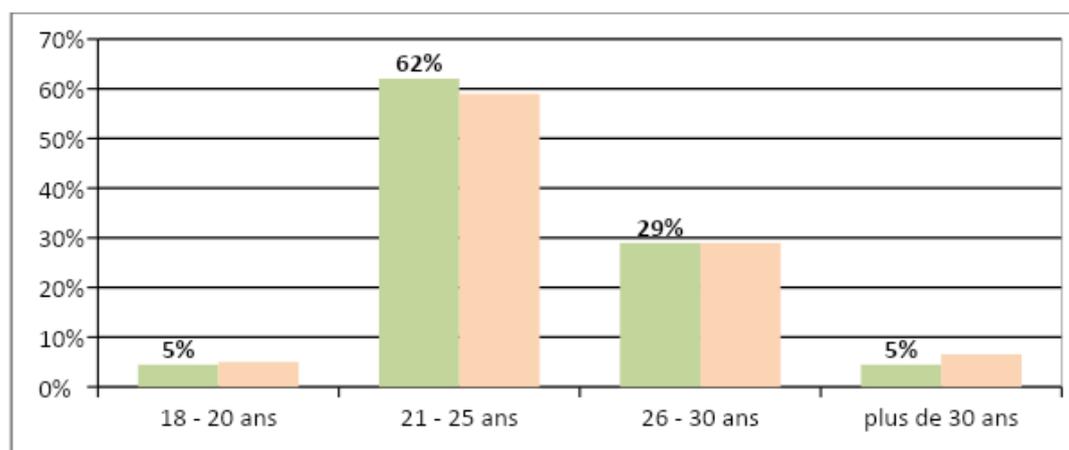
## Les orientations

	2023	2022
Action logement	6	5
Employeurs	6	1
ASE	1	4
Etablissement scolaire		2
Interne	3	2
Autres	2	2
Non renseignée	7	1
Total	25	17

Les personnes souhaitant un hébergement peuvent effectuer les démarches directement en se rendant à la résidence, ou en ligne via notre site internet ou solliciter le circuit traditionnel (partenaires sociaux, service logement).

Dans le cadre de la loi ALUR, le SIAO peut orienter du public qui devra correspondre aux critères de la résidence. Action logement, réservoir de 23 logements peuvent nous orienter du public tel que défini dans la convention n° 00346338.

## Ages



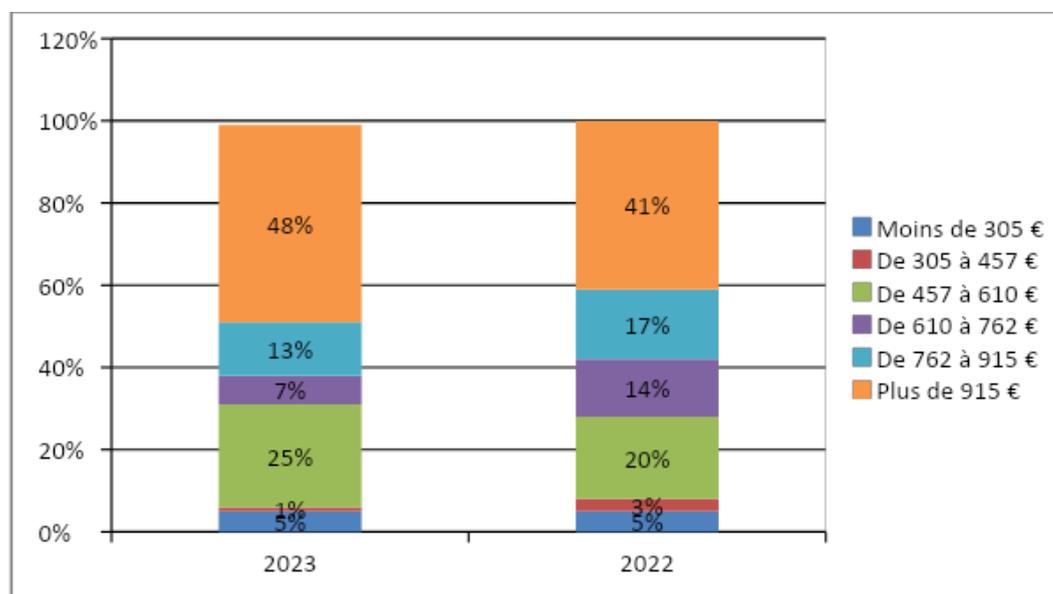
La CAF recommande d'héberger 65 % de jeunes de 18 à 25 ans et 25 % de jeunes de 26 à 30 ans. Comme nous pouvons le constater le seuil est dépassé pour la tranche 26 - 30 ans et nous avons hébergé des résidents de plus de 30 ans.

En 2024, nous devrions rééquilibrer les populations pour être en conformité avec les recommandations de la CAF.

## Statut socio-professionnel

	2023	2022	Le seuil d'alerte de la CNAF
Nombre de jeunes salariés qui travaillent, en activité, et dotés d'un contrat de travail	33%	28%	Jeunes exerçant une activité salariée, en alternance, en stage en recherche d'emploi <b>Moins de 65 % du public accueilli</b>
Nombre de jeunes en alternance/stagiaires de la formation professionnelle	45 %	52%	
Nombre de jeunes demandeurs d'emploi	5 %	4	
Nombre de jeunes scolaires Etudiants	16%	12 %	<b>A partir de 25 % du public accueilli</b>
Sans activités : RSA, AAH, GJ...	4 %	4 %	

## Revenus mensuels des ménages



D'une année sur l'autre nous avons hébergé un public dont les ressources financières sont similaires. Toutefois il faut préciser que dans la tranche « plus de 915 € » 22% des résidents perçoivent un salaire compris entre 915 € et 1200 €.

## Solution d'hébergement à la sortie

Au cours de chaque période mensuelle, le résident ou son représentant légal peut mettre fin à tout moment à son contrat sous réserve d'un préavis d'un mois donné par écrit. Toutefois, en cas d'obtention d'un emploi, de mutation, de perte d'emploi ou d'offre d'accès à un logement, ce délai est ramené à huit jours sous réserve de production de justificatifs.

Le contrat de résidence peut être interrompu de notre propre fait en cas d'inexécution par le résident de l'une des obligations lui incombant au regard du contrat de résidence, de dettes locatives et/ou pour tout acte de violence physique ou verbale. La durée du préavis est fixée en fonction de la gravité des faits.

Catégorie logement de départ	2023	2022
Hébergement famille	21%	20%
Hébergement logement accompagné	17%	8%
Durable privé	57%	64%
Durable public	5%	8%

Raisons du départ	2023	2022
A trouvé un logement autonome	62%	72%
Fin d'étude / contrat d'apprentissage	13%	20%
Rapprochement lieu de formation, famille	25%	8%

On constate un recul des sorties vers du logement privé alors qu'il y a un net rebond de sorties vers du logement accompagné. Cela s'explique en partie par les conditions financières exigées par les propriétaires et par le manque de logement.

## 5.2 La RS Fontblanche - Vitrolles

En plus des 28 places affectées sur la Maison Relais, nous disposons sur le bâtiment de 13 logements permettant de développer un hébergement temporaire à destination des jeunes actifs de moins de 30 ans rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun.

La cohabitation entre les personnes domiciliées au titre de la pension de famille et les autres résidents sur le site permet ainsi de créer une mixité sociale qui peut être source de dynamiques positives, en s'appuyant sur les expériences et le vécu de chacun.

En lien avec le Service Culturel de la municipalité nous avons mis à disposition 3 logements dans le cadre d'une convention avec la mairie de Vitrolles, pour l'accueil d'artistes venant se produire et travailler sur la ville. 6 artistes ont pu bénéficier de ce service.

La politique d'accueil est basée sur le brassage social et sur l'équilibre entre les différentes catégories de jeunes. Développer la résidence sociale au sein même de la Maison relais est une volonté qui permet d'éviter une ghettoïsation et un risque de phénomènes de réclusions individuelles ou collectives du public « Maison relais ».

### 5.2.1 Environnement de la structure

Le site est implanté sur le domaine de Fontblanche à proximité du Théâtre municipal, du lac artificiel et du parcours. Il est situé à 10 minutes à pied du centre ville, est plutôt bien desservi par les transports en commun conduisant aux zones industrielles, aux lycées, à l'aéroport/Airbus hélicoptère, à Marseille et à Aix en Provence.

Dans un rayon compris entre 1 et 3 km se situent :

- Une surface commerciale
- Une salle de sport
- Le centre social
- Le Centre Communal d'Action Sociale gestionnaire de l'épicerie sociale
- La clinique de Vitrolles
- La mission locale
- Pôle emploi

### Composition de l'équipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle est celle dédiée à la résidence Mercadier :

- 0,31 etp de travailleurs sociaux
- 0,05 etp Chef de service
- 0,05 etp Intervenant socio éducatif
- 0,15 etp Gestionnaire logements
- 0,05 etp agent technique
- 0,01etp fonction support

## 5.2.2 Le parc logement

	Typologie des logements	Capacité	Capacité place	Superficie moyenne	Description des logements
Résidence sociale	T1	13	13	18 m <sup>2</sup>	Les sanitaires sont partagés pour deux logements. Les chambres sont équipées d'une kitchenette ouverte sur la pièce principale.

## 5.2.3 Profil des publics accueillis

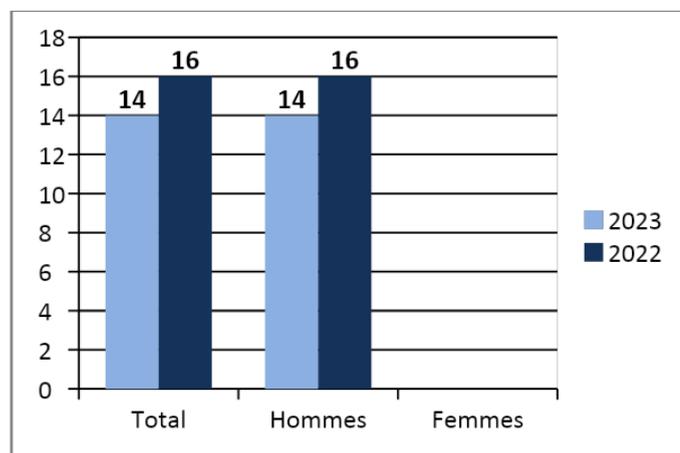
La définition des publics « résidence sociale » se fonde sur les besoins en logements temporaires tels qu'ils ont été recensés dans le PLH 2015 – 2021. Le PLH dénombre sur le territoire qu'il a peu de logements de type 1 – 2 que cela soit dans le parc social ou privé. Il fait également ressortir que certaines personnes ne peuvent avoir accès à un logement du fait de leurs revenus insuffisants, qu'ils ne disposent pas des garanties nécessaires, des loyers parfois élevés...

La résidence sociale est une alternative pour des personnes des personnes isolées âgées de 18 ans à 30 ans faisant preuve d'une capacité d'autonomie, mais ne pouvant cependant accéder à un logement, en raison de leur situation et dont le logement est « intimement » lié au projet professionnel.

### L'accompagnement

- L'accompagnement socio-éducatif de la résidence sociale est identique à celui de la résidence Mercadier et est mis en œuvre par l'équipe Habitat dans les conditions telles que définies dans la partie précédente.
- L'accompagnement collectif s'organise dans la même temporalité et dans les mêmes conditions que le FJT. Par ailleurs, les résidents participent aussi aux temps festifs mis en place dans le cadre de la Maison relais.

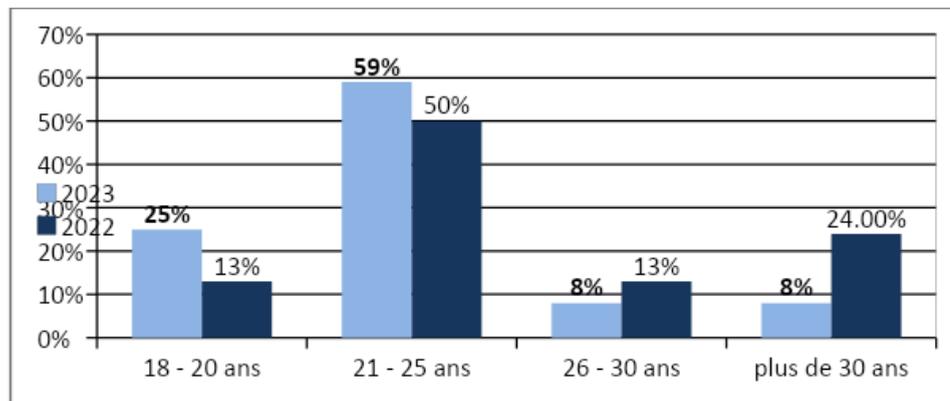
### Le nombre de personnes hébergées



Nous avons hébergé 16 personnes en 2022 et 14 en 2023 parmi les 10 logements dédiés à la RS.

Il n'y pas de mixité de genre sur la résidence sociale, cela peut s'expliquer du fait que les sanitaires sont à co partagés.

## L'âge moyen des résidents



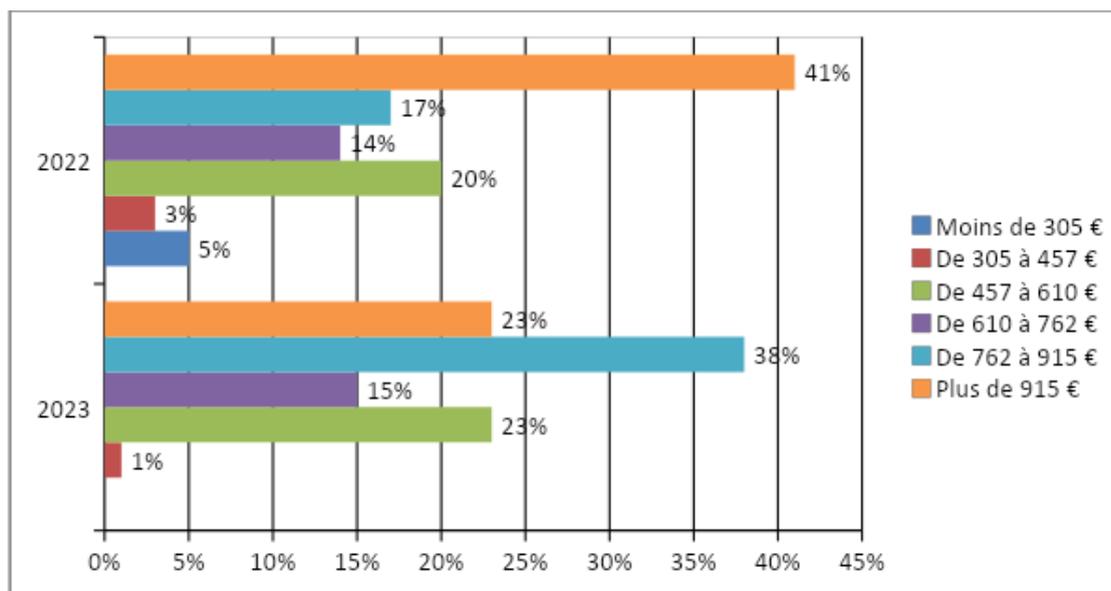
Comme nous pouvons le constater, en 2023 la population s'est notablement rajeunie. Cela peut s'expliquer par le fait que les orientations ont été majoritairement effectuées en interne par le service AJM) et par des partenaires tels que la Mission locale et la PJJ (public ayant entre 18 et 25 ans)

## Le statut socio-professionnel

	2023	2022
Nombre de jeunes salariés (CDI temps complet ou partiel) intérimaires	50%	28%
Nombre de jeunes en apprentissage	43%	39%
Nombre de jeunes étudiants	7% (1)	13% (2)
Nombre de demandeurs d'emploi	0%	14%
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux	0%	6% (1)

En 2023 93 % de la population hébergée ont été salariés ou en contrat d'apprentissage, en 2022, cette catégorie représentait 67%.

## Revenus mensuels des ménages



Le montant des revenus est le reflet de la typologie du public hébergé en 2022 et 2023.

## Solution d'hébergement à la sortie

Catégorie logement de départ	2023	2022
Hébergement famille	0%	45%
Hébergement logement accompagné	0%	0%
Durable privé	100%	55 %
Durable public	0%	0%

En 2023, toutes les personnes sont sorties vers du logement privé alors qu'en 2022 45% ont trouvé une solution auprès de la famille. La solution logement est en lien avec la situation professionnelle.

Comme nous avons pu le constater dans le tableau précédent, en 2023 50% des résidents étaient en CDI contre 28 % en 2022.

## 5.3 Le FJT-RS Saint-Charles - Marseille

### 5.3.1 Présentation du service

#### La réglementation

Le service Habitat de l'AAJT à Marseille est composé d'un FJT et de deux Résidences sociales.

Le Code de l'Action Sociale et de la Famille par la loi ALUR, autorise les FJT-RS par le décret

n° 2015-951 du 31 juillet 2015 et par l'instruction du 9 septembre 2015, relative au statut juridique des FJT.

- L'Arrêté n°13-2020-12-15-009 du 14 décembre 2020 porte renouvellement d'agrément de l'organisme AAJT pour des activités "d'ingénierie sociale, financière et technique" et "d'intermédiation locative et de gestion locative sociale" en vertu des articles L365-3 et L365-4 du CCH.
- Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT-RS) Saint-Charles a reçu notification d'agrément par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône, renouvelable pour une durée de 4 ans à sur la base de 157 lits.

Aujourd'hui, l'offre de logements s'étend à 180 places.

Le Foyer de Jeunes Travailleurs de l'Escale St Charles et les Résidences Sociales inscrivent leurs missions autour de trois grandes fonctions :

- L'accueil, l'information, l'orientation des jeunes : chaque jeune passant la porte de notre FJT doit pouvoir être accueilli, entendu, trouver une information sur nos logements et, si nécessaire, être réorienté.
- L'aide à la mobilité et à l'accès au logement autonome : l'accueil en FJT doit constituer une étape transitoire dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle du jeune. Cette aide à la mobilité est garantie par un accompagnement individualisé des situations.
- L'aide à l'insertion sociale et professionnelle : le FJT met en place un accompagnement individuel et collectif qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes dans les domaines de la vie quotidienne et dans l'accès aux droits et à la citoyenneté.

#### Les territoires d'implantation des FJT-RS de l'AAJT

##### Le 3ème arrondissement

Le 3ème arrondissement de Marseille est le lieu d'implantation de l'Escale Saint-Charles et de la Résidence Sociale Jouven. Ces deux bâtiments sont situés à proximité des centres de transports. L'Escale St Charles est située à proximité de la gare routière et ferroviaire, et de tous les métros. Les facultés de droit et de sciences sont situées à quelques minutes à pied, et tout le centre-ville est accessible à pied ou en transport.

La proximité du 3ème arrondissement et du centre-ville est un fort atout. C'est aussi un territoire avec une très forte densité d'emplois avec une surreprésentation des petits commerces.

Mais c'est aussi un territoire marqué par la précarité et une urbanisation concentrée, et d'importantes mutations urbaines engagées et à venir. Il est traversé ou longé par des axes de communication importants : autoroute A7, le réseau ferroviaire, composé d'une structure hétérogène (noyaux villageois, grands ensembles, bâtis industriels, casernes), ce qui tend à en faire un territoire parcellaire et isolé avec une appartenance aux quartiers défavorisés.

En référence à un travail réalisé en 2011, l'Agam (Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise), en collaboration avec le CCAS de Marseille et la Dros Paca, a élaboré un nouvel indice de fragilité socio-économique de la population âgée de 15 à 64 ans au niveau du territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (AMP). Ces dernières années, de façon globale sur Marseille, on observe une dégradation des indicateurs, mais moins rapidement qu'à l'échelle nationale, grâce notamment à une hausse plus importante de l'activité et une progression moins rapide du chômage.

Mais l'indice de fragilité se révèle particulièrement élevé dans les arrondissements centraux (1er, 2ème, 3ème) et nord de Marseille. Le territoire le plus nettement touché est le 3ème arrondissement

avec un indice atteignant 19 points contre 8 points à l'échelle nationale. Ce territoire se caractérise par une concentration des taux parmi les plus défavorables de la métropole : 23% de la population est bénéficiaire du RSA socle (6% pour AMP), la personne de référence est chômeur dans 23% des ménages (10% pour AMP), 36% des familles sont monoparentales et 20% comprennent trois enfants et plus (21% et 9% pour AMP), 38% de la population est sans diplôme (17% pour AMP), 22% des résidents occupent un emploi précaire (14% pour AMP) et 60% de la population est active (69% pour AMP).

Le 3ème arrondissement est donc contrasté :

- il bénéficie de projets de requalification importants (zone Euromed),
- Il est animé par une vie associative forte (Friche de la Belle de Mai, réseau artistique et associatif dense..).

Mais c'est un territoire pauvre, à l'habitat souvent vétuste.

Ce constat disparate produit souvent chez les jeunes 2 types d'attitudes : un sentiment d'appartenance immédiat au secteur où ils vont même orienter leur recherche de logement à proximité du foyer, ou un sentiment de rejet.

### **Implantation de l'Escale Saint-Charles, de Blancarde et de Jouven**

Le Foyer de Jeunes Travailleurs de l'Escale St Charles est en proximité directe de la gare. En cela, il est connecté à tous les transports en commun et lié au centre-ville.

La résidence Jouven est un peu plus excentrée, mais en proximité directe d'un métro (National) et à 10 minutes à pied de la gare St Charles.

Dans un cas comme dans l'autre, on accède aisément à toutes les infrastructures commerciales, sportives, culturelles, du centre-ville.

Par ailleurs, nous pouvons noter que le 3ème arrondissement est un territoire à forte densité associative. On y trouve de nombreux centres sociaux (St Mauront Belle de Mai, Kleber...), des associations sportives (ASPTT...), des lieux culturels (KLAP – maison de la danse ; Friche de la Belle de Mai ; Gyptis ; Comptoirs de la Victorine, etc.), des associations d'entraide et de soutien (démarches juridiques, dons de vêtements, etc.).

Concernant la résidence sociale Blancarde, située dans le 4ème arrondissement de Marseille, là encore, on trouve en proximité tous les transports en commun (métro, tramway) et une implantation très proche du centre-ville (5 Avenues) qui rend aisée l'accès à toutes les infrastructures sociales, culturelles ou sportives.

## 5.3.2 Le parc logement

Le FJT-RS développe son activité au sein de plusieurs bâtiments situés dans le 3ème et 4ème arrondissements, dont la typologie des logements est la suivante :

Bâtiment	Type de logements	Nombre de logements	Nombre de places
JOU RS-Jouven 7 rue Jouven 13003 Marseille	T1' et T1bis	68	107
DUP RS-Blancarde - Duparc 41 Bd Françoise Duparc 13004 Marseille	T1 bis et T2	8	11
AUG RS-Blancarde-Auger 6, rue Auger 13004 Marseille	T1bis et T2 et & T4 en conventionnement tiers	6	10
ESC FJT Escale St Charles 3, Rue Palestro 13003 Marseille	Chambres	48 (dont 9 conventionnement tiers)	48
	Espaces Collectifs	Un espace accueil	
		Une salle polyvalente de 200 m <sup>2</sup>	
		Une cuisine collective	
		4 Bureaux	
		Une véranda de 40 m <sup>2</sup>	
		Une laverie (1 machine à laver et une à sécher) - prestation tarifée	
3 salles de réunion / formation			

### La répartition par types de logements

	Chambre 1	Studio	T1'	T1bis	T2	T4
AUG	0	0	0	3	2	1
DUP	0	0	0	4	4	0
ESC	48	0	0	0	0	0
JOU	0	0	37	31	0	0

### La politique tarifaire en 2023

	Chambre 1	Chambre 2	T1'	T1bis	T2	T4
RS BLANCARDE (DUP / AUG)				335,58 à 412,42 €	433,03 €	1208,70 €
ESC	284,56 €	395,91 €				
JOU			438,18 €	458,18 €		

Chambre 1 : SDB collective (seulement 2 à l'Escale) / Chambre 2 : SDB privative (46 à l'Escale)

## Le taux d'occupation et la durée des séjours sur 2020-2023

	2020	2021	2022	2023
Taux Occupation	82,60%	88,59%	77,97%	79,97
Durée Moyenne de Séjour (en jours) des Sortants	589,11	685,75	779,35	884,54

### 5.3.3 L'accompagnement socio-éducatif

#### Constat

La plupart des nouveaux accueillis au sein du FJT-RS de l'AAJT sont des migrants qui accèdent au service à leur sortie de MECS (ex-Mineurs Non Accompagnés) ou d'autres structures d'hébergement type CHR, CADA. Ce public présente des caractéristiques qui impactent l'accompagnement :

- la non maîtrise de la langue française et de certains codes culturels français,
- le manque d'autonomie en particulier sur le plan administratif, renforcé par la dématérialisation des services et des démarches,
- les problèmes juridico-administratifs. Ce public est souvent confronté à des ruptures de droits liés à un changement de statut dans leur droit au séjour. Ceci nécessite un accompagnement juridique.

Le public féminin est sous-représenté dans les FJT-RS. Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses dans les rangs des migrants. Les logements en collectif attirent moins les femmes (moins de candidatures). Celles qui sont présentes sont souvent en couple et jeunes mères. En effet, les logements en diffus semblent plus attractifs pour ce public qui en accueillent davantage.

Concernant le public masculin, la majorité des hommes sont des hommes isolés. Nous avons également constaté un rajeunissement du public à l'ouverture de la résidence Jouven qui s'est par la suite stabilisé avec un accueil plus tourné vers un public post-CADA. Depuis un an, les cas de ruptures de parcours post-MECS sont récurrents à la majorité des jeunes ex-MNA. Cela a impliqué une augmentation des demandes en FJT-RS de très jeunes résidents.

L'arrêt de la prise en charge par les MECS entre 18 et 21 ans a pour conséquence l'accueil d'un public :

- habitué à un accompagnement présentiel,
- peu autonome sur le plan administratif,
- et non préparé à assumer un loyer.

#### L'orientation du public vers le FJT-RS

##### Les critères d'admission au FJT-RS

Les critères d'admission au FJT-RS sont définis en fonction de l'âge (18-30 ans), des critères financiers, de la situation professionnelle, de la situation familiale et administrative (être à jour de sa situation) et de sa capacité à régler un mois de loyer à l'entrée.

La diversité des profils sociodémographiques, les lieux d'origines géographiques, la culture personnelle de chacun... favorisent la mixité au sein de la structure et l'enrichissement de chaque résident.

Les plus autonomes vont guider et soutenir ceux qui rencontrent des difficultés. Les uns vont pouvoir apprendre des autres ; certains pourront même servir d'exemple ou de référence pour le groupe.

##### La demande de logement

Les personnes souhaitant un logement peuvent réaliser une demande en récupérant ou téléchargeant la plaquette Habitat sur le site de l'Escale Saint-Charles ou sur le site Internet de l'AAJT. Les personnes constituent ainsi un dossier de demande de logement et nous le retournent accompagné de l'ensemble des documents administratifs demandés.

Une première vérification de la complétude du dossier est effectuée par l'agent d'accueil et, si le jeune semble correspondre aux critères d'admission, un entretien de préadmission lui est proposé avec une CESF.

D'autres structures peuvent également nous orienter directement du public :

- Action Logement,
- Les Missions Locales,
- Les Maisons De Solidarité,
- Les CADA,
- Les CHR...

### L'entretien de pré-admission

Lors de l'entretien de préadmission, un état des lieux des besoins sociaux est réalisé avec le candidat. Le dossier permet d'établir un diagnostic de situation, de savoir si la demande est en cohérence avec les objectifs du projet social et de donner des informations sur la résidence, le montant des redevances locatives, la durée d'hébergement, le dispositif de caution et de garant, tout en faisant avec lui un point sur le budget possible.

### Commission d'attribution d'un logement

La commission d'admission, composée de l'équipe socio-éducative et de la cheffe de service et/ou de la direction, a pour objet d'exposer les demandes en mettant en évidence le motif, la situation professionnelle, administrative et financière. En cas d'avis favorable, une entrée est programmée sur un des logements du FJT-RS.

Dans le cas où nous ne pourrions donner suite à la demande au motif que celle-ci ne serait pas compatible avec le projet de la résidence, nous proposons, dans la mesure du possible, une orientation vers un service / une structure qui pourrait répondre aux attentes des jeunes.

La commission est aussi une instance qui permet de faire le suivi des résidents. Les sujets récurrents étant :

- Le projet du résident: connaître l'évolution de la situation du résident en termes d'emploi, de situation scolaire, formation, logement,
- La situation sociale et / ou financière : connaître les ressources financières du résident, savoir s'il a des difficultés particulières,,
- La situation administrative : faire le point sur l'instruction des dossiers APL, les documents administratifs manquants, les questions relatives aux titres de séjour,
- Le degré d'autonomie : savoir si le jeune est autonome dans ses démarches et qu'il sache solliciter en fonction de ses besoins.
- La vie dans la résidence : s'il est bien intégré dans le groupe, les faits marquants dans la vie collective... Si le logement est bien entretenu, l'inverse étant souvent un signe de mal-être).

### L'intégration dans le logement

L'entretien d'admission est conduit dans la mesure du possible par le travailleur social ayant effectué le rendez-vous de préadmission. Ce temps d'accueil comprend la remise des clés, l'entrée dans le logement, la remise et l'explication de la Charte des Droits et Libertés, la signature du règlement de fonctionnement et du contrat de résidence (pour le foyer de jeunes travailleurs et les résidences sociales) ainsi que la visite des locaux et des différents lieux de vie. La personne chargée de l'admission s'appuie sur le document intitulé « tableau de bord » et qui fait office de livret d'accueil.

**L'entrée :** Elle implique de signer le contrat de résidence, remettre le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, faire les états des lieux du logement et d'expliquer le fonctionnement du service. Le résident doit s'acquitter des frais d'entrées. Il doit également régler le dépôt de garantie équivalent à un mois de la redevance qui sera restitué à la remise des clés déduction faite, le cas échéant, des sommes dues à l'établissement.

**La durée du contrat de résidence :** Le contrat de résidence est d'une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction tout en ne dépassant pas une durée maximale de 24 mois.

**Une prise en charge administrative :** Les résidents bénéficient d'une prise en charge administrative, notamment dans la constitution et le suivi des dossiers CAF – APL.

## L'accompagnement individuel

### Le cadre global d'accompagnement

L'accompagnement socioprofessionnel individuel vise l'acquisition d'une autonomie et l'accès au logement autonome dans le droit commun.

Par conséquent :

- la personne doit être inscrite dans un projet professionnel ou de formation (professionnelle / scolaire / d'insertion),
- l'accompagnement est nécessairement centré sur l'accompagnement à la gestion locative, l'insertion professionnelle et les démarches d'accès au logement dans le droit commun.
- l'accompagnement vise à soutenir la personne dans les étapes de la maîtrise du budget, d'accès aux droits, santé, emploi, loisirs, culture, logement.

La personnalisation de l'accompagnement se concrétise lors des différentes phases de l'accompagnement. Les objectifs du projet personnalisé sont formalisés dans un carnet de bord remis à la personne lors de son entretien d'admission. Ils sont évalués et révisés tous les trois mois dans le cadre d'entretiens obligatoires. Il ne s'agit pas simplement de permettre l'accession à un logement pour le jeune, mais de le faire accéder à une autonomie qui rende la sortie plus aisée. L'accompagnement de l'usager est personnalisé dès le début de son entrée. Ces entretiens permettent également à la personne de rendre compte des démarches entreprises, des difficultés rencontrées et de trouver avec elle des solutions pour y remédier (par exemple : échéancier, mise en jeu de la garantie des loyers).

L'organisation des différentes phases de l'accompagnement et les outils mobilisés permettent de co-construire un projet avec la personne (définition et évaluation d'objectifs) : accompagnement vers le logement autonome, accompagnement dans les démarches santé, dans les démarches professionnelles, accompagnement au droit au séjour, accès aux loisirs, à la culture...

### L'accompagnement vers un logement autonome

- en mobilisant les dispositifs de droit commun: Numéro Unique Départemental, SIAO Logement et Droit Au Logement Opposable.
- en expliquant et constituant les dossiers administratifs (aides au logement, dossiers CAF, FSL, Visale...)
- en expliquant les aides au maintien dans le logement,
- en veillant à l'entretien du logement,
- en veillant à ce que les résidents s'alimentent correctement et sachent faire leurs courses,
- en s'assurant du paiement des participations financières, de la redevance et du loyer,
- en s'assurant que le reste à vivre soit suffisant afin de ne pas générer d'impayés ou de dettes.

Un travail spécifique est mené autour de la gestion du budget (préparation d'un budget, identification des postes clés d'un budget et de la tenue d'un logement, etc.).

### L'accompagnement dans les démarches professionnelles

Nous travaillons en partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle (Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE...) lorsque :

- le jeune vit une rupture professionnelle,
- le jeune souhaite une réorientation professionnelle,
- le jeune arrive à l'échéance de sa formation.

### L'accompagnement dans les démarches santé

Pour la plupart des jeunes en demande d'un logement provisoire, la santé ne vient qu'en arrière-plan par rapport à des préoccupations immédiates (régularisation administrative, accès au logement pérenne ou à la formation). Par ailleurs des phénomènes d'addiction ou de troubles psychiques peuvent être à l'origine, ou la conséquence, de ces périodes de ruptures de logement. Ainsi les jeunes en demande de logement doivent souvent faire face à des difficultés cumulées : ruptures familiales, insertion sociale et professionnelle difficile, manque de ressources... auxquelles s'ajoutent les problèmes de santé : consommation de drogue, d'alcool, de médicaments, le stress, les troubles alimentaires (anorexie, boulimie), et du sommeil...

Le Pool Santé transversal de l'AAJT, composé de deux IDEC, vient en appui aux équipes du FJT-RS pour coordonner les parcours de soin des usagers. Pour poser un premier diagnostic en cas de crise, orienter, aider à la mise en relation avec des partenaires santé, les infirmières sont aux côtés des équipes et des jeunes par une présence de terrain et la mise en place d'un travail partenarial avec les structures du territoire.

### L'accompagnement au droit au séjour

Ces démarches sont souvent complexes et très chronophages. Elles nécessitent une connaissance poussée du droit des étrangers, des procédures en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et du territoire (Préfecture, consulats, ambassades, réseaux d'avocats, associations spécialisées...). La réactivité et l'opiniâtreté sont également de mise afin de faire face aux multiples contretemps liés aux procédures, aux demandes de pièces complémentaires ou refus en tous genres.

Les CESF sont de plus en plus confrontées à la problématique des droits au séjour et se professionnalisent au fur et à mesure de la complexité des dossiers en faisant preuve d'adaptabilité et de montée en compétences sur la question. Le développement de ces nouvelles compétences s'inscrit dans un partage de pratiques professionnelles au sein du Pool Juridique de l'AAJT composé essentiellement de juristes et d'accompagnateurs sociojuridiques.

### L'accompagnement collectif

#### Les temps collectifs

Les personnes ont accès aux activités sportives, sociales et culturelles internes et externes proposées par le pôle animation de la structure ainsi qu'à un espace de détente, « la véranda ».

Des outils de communication ont été créés pour informer les personnes de toutes les actions : envois de SMS, affichage des programmes d'animation dans les différents bâtiments, distribution avec les avis de paiement, page Facebook.

#### Etre acteur dans l'association : une démarche active

Les jeunes s'investissent peu dans le Conseil de la Vie Sociale (CVS) et sont plus intéressés par une démarche thématique avec des actions collectives très identifiées.

Nous avons mis en place des commissions thématiques ouvertes à tout résident intéressé par la thématique traitée (alimentation, animation). Ces commissions n'attirent malheureusement pas beaucoup plus de jeunes.

L'association a donc décidé de faire vivre et d'adapter cet outil en fonction des problématiques des usagers. Une démarche annuelle de questionnaire de satisfaction a ainsi été entreprise depuis un an. Dans ce questionnaire sont recensés les besoins exprimés par les jeunes résidents et un débat est animé une fois par an sur la base de ces besoins traduits en thématiques, sous la forme d'une "Assemblée Générale du FJT-RS".

### 5.3.4 Publics et parcours résidentiels en 2023

Le public accueilli à l'entrée sur l'année 2023 est composé de :

1. jeunes actifs de 16 à 25 ans, exerçant une activité salariée, en apprentissage, en formation professionnelle ou en stage (hors étudiants), en recherche d'emploi ;
2. jeunes âgés de 26 à 30 ans ;
3. jeunes étudiants non-salariés ;
4. jeunes accueillis dans le cadre d'un conventionnement avec un tiers : jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou un autre organisme tiers (Le Refuge, Hors Piste et les Apprentis d'Auteuil).

#### Le nombre de personnes hébergées

	2021		Total	2022		Total	2023		Total
Genres	M	F		M	F		M	F	
Nombre d'entrées	56	8	64	40	3	43	34	1	35

Nombre de sorties	59	4	63	45	7	52	43	6	49
Nombre au 31/12/22	121	20	141	108	12	120	105	11	116
Présents sur la période	205		163		151				

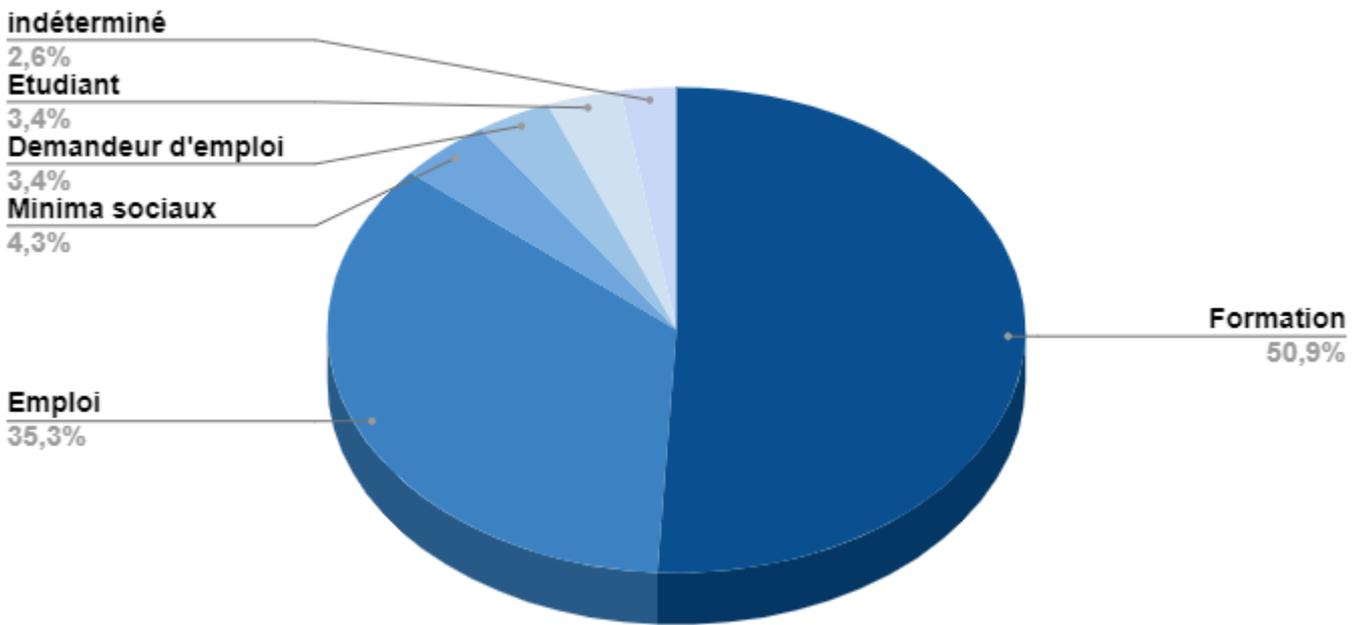
## Âges des résidents

### Sur l'année 2023

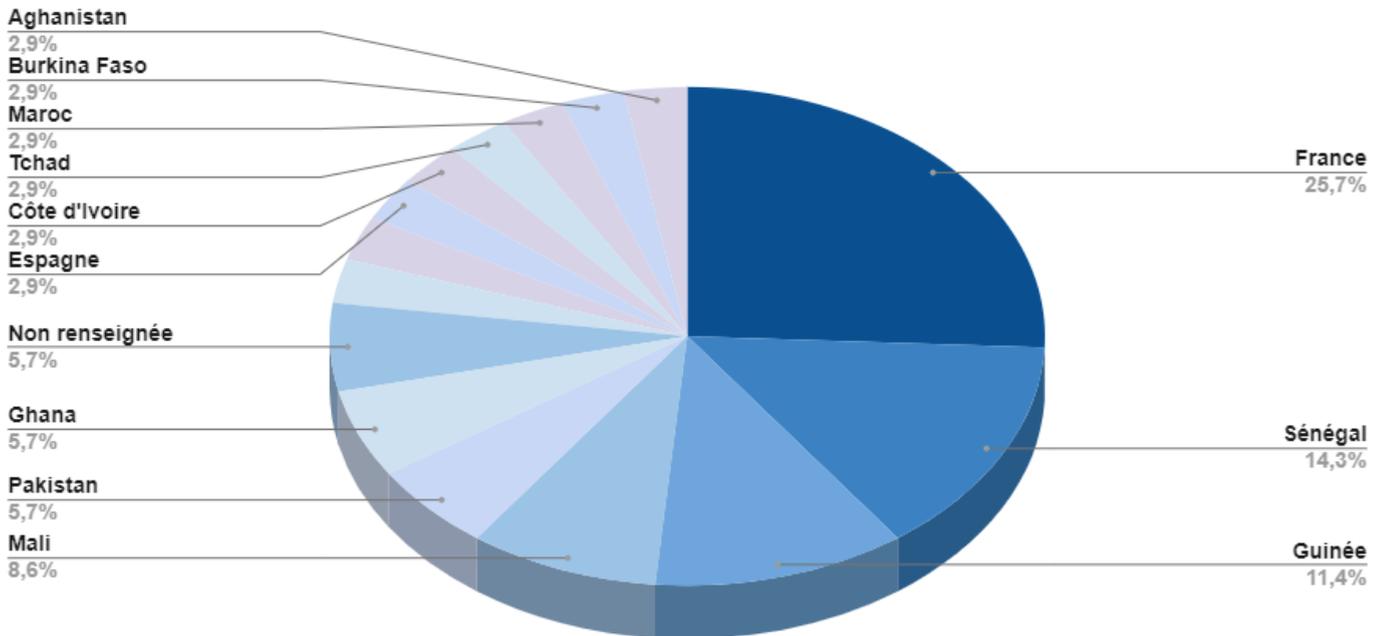
Âges	Sortants	Entrants	Présents au 31/12/2023	% au 31/12/2023
0-2	0	1	2	1,72%
3-17	0	0	2	1,72%
18-24	34	27	70	60,34%
25-30	15	7	42	36,21%
Âge Moyen	23,84	21,91	23,91	

- Les moins de 18 ans correspondent aux enfants des résidents.
- 60,34 % des jeunes résidents présents au 31/12/2023 sont des 18-24 ans.

## Statut socioprofessionnel des résidents en 2023



## Origine / nationalité des entrants



## Durée des séjours

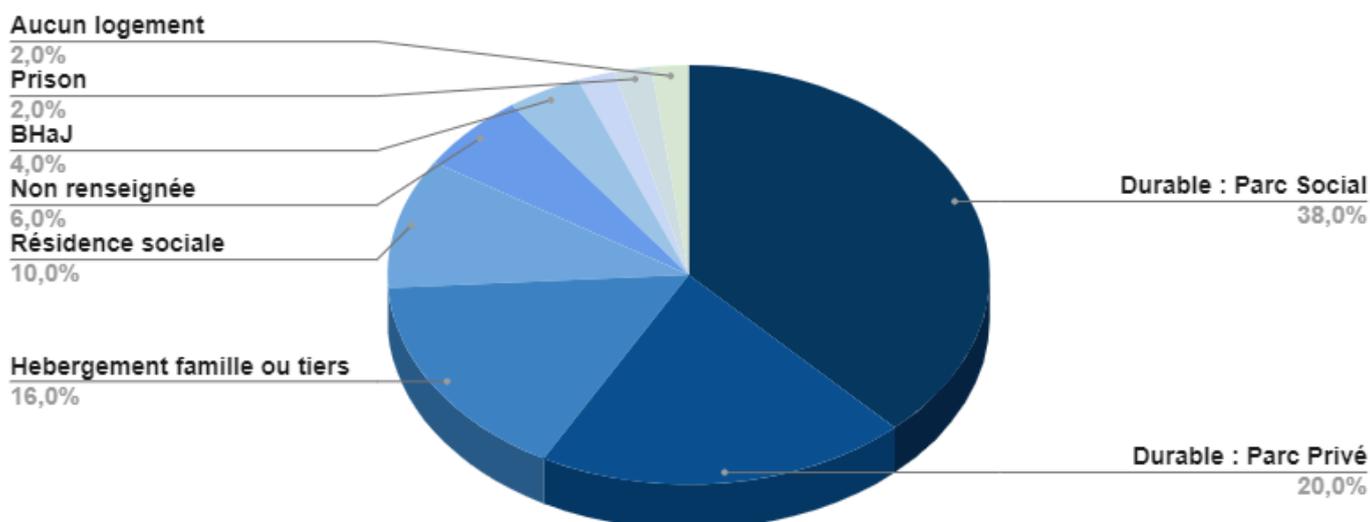
	Sortants 2021	%	Sortants 2022	%	Sortants 2023	%
Moins de 2 mois	4	6,35%	0	0	1	2%
2 à 6 mois	6	9,52%	6	11,54	1	2%
6 mois à 1 an	11	17,46%	8	15,38,	8	16%
1 an à 2 ans	15	23,81%	15	28,85	9	18%
Plus de 2 ans	27	42,86%	23	44,23	31	62%

Au cours de chaque période mensuelle, le résident peut mettre fin à tout moment à son contrat sous réserve d'un préavis de huit jours.

Le contrat de résidence peut être interrompu de notre fait en cas d'inexécution par le résident de l'une des obligations lui incombant au regard du contrat de résidence, de dettes locatives et/ou pour tout acte de violence physique ou verbale. La durée du préavis est fixée en fonction de la gravité des faits.

Il est à noter une forte augmentation du taux des séjours de plus de deux ans, ainsi, il passe de 43% en 2021 à 62% en 2023. Cette augmentation des durées de séjour peut aussi s'expliquer par la crise du logement qui touche l'ensemble du territoire.

## Solution de logement des sortants



## 5.4 Les partenaires des FJT-RS

### Les partenaires de l'accompagnement

#### Pour Vitrolles

Thématique	Partenaires	Actions/projets
Les prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation en direct,</li> <li>• CCAS,</li> <li>• le Bureau Municipal de l'Emploi (BME),</li> <li>• les entreprises,</li> <li>• les services logements,</li> <li>• SIAO,</li> <li>• Action logement.</li> </ul>	
L'accompagnement socio-pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADDAP 13,</li> <li>• MECS,</li> <li>• CCAS,</li> <li>• CAF de Vitrolles / Marignane,</li> <li>• CMP / PAEJ,</li> <li>• ADDAP,</li> <li>• MISSION LOCALE EEB,</li> <li>• CAF,</li> <li>• MDS,</li> <li>• ADELIES,</li> <li>• PJJ /SPIP,</li> <li>• MAISON DU DROIT.</li> </ul>	Conventionnement éventuel pour définir le rôle de chacun dans l'accompagnement d'un résident.
L'emploi / l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la Mission Locale EEB,</li> <li>• Pôle Emploi,</li> <li>• Vitropole,</li> <li>• les agences de travail temporaire,</li> <li>• les structures d'insertion par l'activité économique,</li> <li>• le Bureau Municipal de l'Emploi,</li> <li>• le PLIE,</li> <li>• la MDPH.</li> </ul>	Partenariats avec les acteurs de l'emploi ; Mise à profit des compétences du Pool Insertion Pro
Logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les bailleurs sociaux,</li> <li>• Le CHRS /BAIL AVES,</li> <li>• service logement,</li> <li>• AMPIL,</li> <li>• FAST,</li> <li>• SOLIHA,</li> <li>• SIAO,</li> <li>• CAF.</li> </ul>	Constituer les dossiers de demande de logement auprès des bailleurs sociaux ;  Sollicitation des agences solidaires, du dispositif AVDL
La culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les centres sociaux,</li> <li>• la Maison pour tous,</li> <li>• le service jeunesse,</li> <li>• les associations,</li> <li>• Culture du cœur,</li> <li>• la médiathèque,</li> <li>• les théâtres,</li> <li>• CRIJPA,</li> <li>• l'école de musique.</li> </ul>	Organisation d'activités collectives culturelles en interne ou à l'extérieur.

Thématique	Partenaires	Actions/projets
Le budget / les aides financières / les aides alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action Logement : aide à la mobilité, mon job mon logement, etc.,</li> <li>UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) : dispositif Coup de pouce, l'UNAF0 (Union professionnelle du logement accompagné).</li> </ul>	Réunions d'information ; Sollicitation des aides du droit commun

## Pour Marseille

Thématique	Partenaires	Actions/projets	Modalités de partenariat/Formalisation
L'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace,</li> <li>Maison de l'avocat,</li> <li>CADE,</li> <li>les avocats spécialisés en droit des étrangers,</li> <li>les plateformes de service public,</li> <li>Emmaüs Connect,</li> <li>la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),</li> <li>le centre des impôts,</li> <li>l'Espace accompagnement habitat de la Métropole,</li> <li>les Maisons Départementales de la Solidarité,</li> <li>La Caisse d'Allocation Familiale des Bouches-du-Rhône.</li> </ul>	<p>Accompagnement externalisé pour les publics spécifiques ;</p> <p>Sollicitation des aides de droit commun</p>	Conventionnement éventuel pour définir le rôle de chacun dans l'accompagnement d'un résident
L'emploi / l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>la Mission Locale,</li> <li>les Organismes de formation et les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) : CFA du bâtiment, CFI Méditerranée (restauration), l'INHl (hygiène), Corot Formation, CF BT (technique), l'AFTRAL (logistique),</li> <li>Pôle Emploi.</li> </ul>	Réunion d'information présentant les opportunités de formation-emploi (POE...) et/ou de contrat d'apprentissage	Partenariats avec les acteurs de l'emploi ; Mise à profit des compétences du Pool Insertion Pro
Logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>les organismes d'habitation à loyers modérés,</li> <li>le SIAO 13 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation),</li> <li>Action Logement,</li> <li>les autres FJT / RS,</li> <li>l'Espace accompagnement habitat de la Métropole,</li> <li>la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches-du-Rhône,</li> <li>la commission de médiation DALO (Droit Au Logement Opposable),</li> <li>la Ville de Marseille.</li> </ul>	<p>Ateliers logement proposés par le CLLAJ -BHaJ ;</p> <p>Sollicitation des agences solidaires, du dispositif AVDL</p>	Constituer les dossiers de demande de logement auprès des bailleurs sociaux
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>les Centres Médico Psycho-Pédagogiques (CMPP),</li> <li>le Planning Familial,</li> <li>les médecins libéraux et spécialistes,</li> <li>CESAME 13 pour la réalisation des bilans de santé,</li> <li>Imaje Santé.</li> </ul>	Ateliers de sensibilisation ; Mise en lien avec les spécialistes Formation des professionnels et référents santé	Permanences du Pool Santé ; Animation des réunions des référents santé ; Planning des animations collectives
Le budget / les aides financières / les aides alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action Logement : aide à la mobilité , mon job mon logement, etc.,</li> <li>UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) : dispositif Coup de pouce, l'UNAF0 (Union</li> </ul>	Réunions d'information ; Sollicitation des aides du droit commun	

Thématique	Partenaires	Actions/projets	Modalités de partenariat/Formalisation
	professionnelle du logement accompagné). <ul style="list-style-type: none"> <li>le mécénat en nature (Fonds d'Aide d'Urgence de l'AAJT abondé par l'entreprise CVE),</li> <li>le Fonds de Solidarité Logement (FSL),</li> <li>le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.</li> <li>La Banque alimentaire, Association MAAVAR, Solidar'bus (Secours Populaire).</li> </ul>		

## Les financeurs

Les FJT-RS a bénéficié en 2023 de plusieurs financements :

- Le Conseil Départemental 13 (CD13) - Mesures d'Accompagnement Social Collectives (ASC) Logements Temporaires
- La CAF des Bouches-du-Rhône - Prestation Socio-Éducative
- La DDETS - Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS)
- Action Logement



## Les réseaux

### UNAFO

L'UNAFO est l'Union professionnelle du logement accompagné.

Le secteur du logement accompagné regroupe les résidences sociales, pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants. L'UNAFO, représente ses adhérents, anime et structure le réseau, professionnalise le secteur.



### UNHAJ

L'UNHAJ est un mouvement d'éducation populaire qui :

- Favorise la mixité sociale en accueillant tous les publics jeunes pour créer une dynamique collective d'enrichissement mutuel et de vivre-ensemble.
- Facilite les rencontres et les interactions entre les résidents, les habitants et les acteurs du quartier, de la ville, du territoire (associations, acteurs publics, entreprises).
- Développe une approche globale qui dépasse la seule question du logement pour agir sur un ensemble de leviers qui concourent à favoriser une participation active des jeunes à la vie de la cité et à enclencher une dynamique vertueuse enrichissante pour l'ensemble des parties prenantes sur les territoires.
- Crée les conditions de la participation des jeunes au niveau de la résidence, de l'association, de l'Union nationale, au sein de son conseil d'administration notamment.



### URHAJ

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) PACA & Corse fédère et anime le réseau des associations gestionnaires de solutions de logement et d'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans en PACA & Corse.

## 5.5 Les perspectives 2024

### L'accompagnement

L'enjeu principal de notre activité dans l'accompagnement individuel des usagers est la sécurisation de nos pratiques et l'amélioration des diagnostics en amont, notamment au regard des situations financières des usagers au moment de leur demande de logement.

### Les sorties logement durable

Concernant les sorties vers un logement durable, le contexte général est globalement tendu et les offres du marché sont restreintes. Cela doit inciter les CESF à développer des partenariats auprès d'acteurs proposant des solutions dites "alternatives" :

- comme les dispositifs AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) ou de Bail Accompagné.
- les cohabitations ou colocations,
- le développement de réseaux d'alliances avec les agences immobilières solidaires (SOLIHA, GESTIA SOLIDAIRE, Habitat et Humanisme...).

### Le projet personnalisé

Le projet personnalisé définit l'accompagnement en termes de logement, d'emploi, santé, ou dans tout autre domaine permettant au résident de pouvoir atteindre les objectifs fixés avec le travailleur social. C'est un processus qui identifie les étapes et les moyens à mettre en œuvre. La pertinence du projet personnalisé est réinterrogée régulièrement pour répondre à l'évolution des situations et ainsi procéder aux réajustements nécessaires.

Le formalisme du projet personnalisé n'est aujourd'hui pas encore abouti et notre service Qualité et Systèmes d'Informations s'attèle à l'amélioration des outils à mettre en œuvre dans un cadre transversal interservices dont bénéficiera le FJT-RS.

Le projet personnalisé sera décliné via :

- des objectifs explicites et formalisés,
- une revue séquentielle de ces objectifs avec des points d'étape et des bilans,
- notre outil DIA.

Le travail sur le Projet Personnalisé sera un outil stratégique pour travailler avec le jeune et les professionnels en proposant une méthodologie commune :

- le projet personnalisé offrira un support commun permettant d'évaluer la situation du jeune, de questionner son projet et d'identifier ses besoins,
- Il permettra également d'identifier et de « baliser » les étapes de l'accompagnement et les apprentissages à réaliser, ainsi que les objectifs à atteindre « par palier ».
- 

### L'animation collective

#### La redynamisation des actions collectives face à l'enjeu populationnel

Cet objectif est d'autant plus fort que notre activité d'accompagnement s'articule face à un public très marqué primo-arrivants, avec des petits revenus et, souvent, des voies d'intégration limitées. La population accompagnée est majoritairement masculine, mais nous essayons de développer au maximum toutes les formes de mixité et de métissage.

L'organisation des CVS est clairement identifiée comme un axe prioritaire à améliorer dans les projections du service.

Nous souhaitons former l'équipe sur les dynamiques collectives : CVS, animations collectives, comment susciter la mobilisation des jeunes usagers, etc. Avec un focus particulier sur la mise en place et l'animation des CVS.

Ces réunions permettront de rendre acteurs les résidents des RS afin qu'ils puissent faire part :

- de leurs difficultés éventuelles, voire de nous alerter sur des comportements déviants, à risque,
- des améliorations possibles à réaliser au sein des résidences (logement, espace collectif...),
- de leurs avis sur le calendrier des animations mensuelles, plus largement et plus librement.

## L'organisation inter-territoires

Les territoires de Marseille et de Vitrolles souhaitent alimenter une dynamique inter-territoires afin de développer l'échange de pratiques entre professionnels de l'Habitat Jeunes. Ainsi, peuvent être abordés plusieurs thématiques communes et essentielles à la vie des établissements, sur les volets de l'accompagnement comme de l'organisation des services.

Quelques exemples de thématiques :

- Les outils de la loi 2002-2 et leur mise à jour,
- La procédure de recouvrement,
- La préparation d'un Comité de Pilotage avec nos financeurs,
- Les visites à domicile.

## La stratégie patrimoniale

La qualification de notre stratégie patrimoniale entre en résonance avec notre volonté d'établir une démarche continue de la qualité de nos usages, d'être en phase avec les enjeux énergétiques et de sécurité, et d'être dans une veille active concernant les besoins des publics. Cela passe nécessairement par :

- au niveau RH, un renforcement en compétences de notre équipe de service Habitat,
- au niveau préventif, la modernisation de nos logements et leur rénovation.

Dans un contexte historique où un hébergement en foyer était constitué d'une chambre et d'un lieu commun partagé, nous essayons d'explorer les questions de domotique et d'envisager de restructurer / moderniser architecturalement les espaces de vie avec, cependant, les limites et contraintes structurelles des bâtiments.

Ainsi, dans l'élaboration de notre stratégie immobilière, nous souhaitons porter une expertise particulière sur :

- l'animation du diagnostic immobilier interne et l'établissement d'un PSP (Plan Stratégique de Patrimoine) et d'un PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissements et de Financements),
- le travail sur l'optimisation et la qualité de l'offre de logement social, animation de la démarche qualité liée,
- la valorisation commerciale de l'offre et des dispositifs,
- l'implication dans les démarches d'optimisation de l'efficacité économique des dispositifs,
- une veille juridique immobilière et d'opportunités (implication sur les grands projets d'investissements en réhabilitation, captation ou en construction),
- le développement des partenariats immobiliers publics et privés et des partenariats financiers.

Cette stratégie, encore en construction, se déploie dans le cadre de l'agrément de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion que l'AAJT a obtenu en mai 2021.

Ainsi, des explorations sont en cours sur l'évolution de notre parc immobilier et le développement d'offres *Habitat jeune* (évaluation de constructibilité sur certains de nos bâtiments, rapprochement avec des bailleurs sociaux, etc).

## Le déploiement du logiciel « UBLO »

L'AAJT se dote d'un logiciel de gestion locative appelé « UBLO », permettant de centraliser l'ensemble des données et des mouvements financiers entre locataire et l'AAJT. Plus qu'un simple outil de gestion locative, UBLO est modulé pour intervenir sur différents axes ::

- le suivi des candidatures et du processus d'admission (constitution du dossier, CAL, etc.).
- la gestion locative
  - Gestion administrative des baux
  - Quittancement dématérialisée
  - Gestion des paiements (logiciel comptable, contentieux)
  - l'intégration et le suivi des versements des aide financières (CAF, FAJ, Coup de pouce, chèque énergie, etc) qui impactent directement le prix de la redevance mensuelle
- le patrimoine :
  - la gestion technique du patrimoine
  - la gestion des diagnostics et de la maintenance
  - le suivi des sollicitations techniques

## 6. LA BHaj et le CLLAJ

### Boutique Habitat Jeunes et Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

La BHaj se compose d'un service d'intermédiation collective et d'un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

#### 6.1.1 Présentation du dispositif CLLAJ

##### Le CLLAJ définition

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes, ou CLLAJ, ont pour objet d'Accueillir, d'Informier et d'Orienter (AIO) des jeunes de 18 à 30 ans sur tous les sujets liés au logement, de les informer sur les conditions d'accès à un logement autonome et de leur apprendre leurs droits et devoirs. Un diagnostic de leur situation et une orientation. Le CLLAJ de l'AAJT est aussi un appui technique pour l'aide au montage de dossiers (logement social, CAF, Visale...) et le lieu d'animations collectives autour de la recherche logement.

##### Public accueilli

- Dossiers Action Logement,
- Demandes externes, sans prescripteur spécifique, souvent via l'accueil de l'AAJT (Internet, bouche à oreille ...),
- Dossiers FJT-RS ayant besoin d'une aide administrative ou montage de dossier (VISALE),
- Dossiers ne correspondant pas aux critères FJT-RS,
- Dossiers orientés par les partenaires du territoire (Mission Locale ou autres services de l'AAJT).

Le CLLAJ n'a pas vocation à trouver des solutions d'hébergement d'urgence. De ce fait, il n'a pas développé les compétences en lien avec ces derniers (115 et fiches SIAO). Pourtant, une partie des personnes sont sans logement au moment où elles sont reçues.

Les freins au logement et les problématiques rencontrées par les personnes dépassent souvent celles du logement (faible voire absence de ressources, violences conjugales, fragilités médicales, etc.). Ces problématiques ne sont pas traitées par les acteurs du droit commun (CCAS, MDS) et ces personnes sont orientés vers le CLLAJ.

##### L'accueil individuel en AIO

Les personnes sont orientées vers le CLLAJ et sont ensuite reçues par l'animatrice CLLAJ pour un accueil, une information et une orientation. Cela peut se faire en présentiel, au bureau CLLAJ ou par téléphone.

Une fiche A.I.O regroupant toutes les informations nécessaires à l'entrée de la personne dans la file active CLLAJ a été mise en place. L'objectif de cet accueil est d'expliquer les missions CLLAJ à la personne, clarifier ses attentes et recueillir les informations nécessaires à son accompagnement ainsi qu'au reporting.

Les demandes d'aides peuvent concerner :

- la recherche logement, pour environ 80 % des demandes,
- le montage de dossier d'aide logement pour 20 % des usager-e-s qui ont déjà des pistes,
- le maintien dans le logement,
- les ateliers collectifs.

Les pistes exploitées par le CLLAJ pour informer et orienter les bénéficiaires : les FJTRS, la demande AL'IN, la demande de logement social, le DALO, le DAHO, les dispositifs d'intermédiation locative, (AAJT, SOLIHA, FAPIL, GALILEE).

##### Focus sur les accompagnements individualisés du CLLAJ

En 2023, la population accueillie et suivie dans le CLLAJ était à presque 90% salariée et à deux tiers masculine. La majorité des jeunes accompagnés par le CLLAJ est en apprentissage, alternance, en CDI ou ne dispose que des minimas sociaux.

En effet, nous remarquons des difficultés pour accéder au logement à l'hébergement pour notre public qui dispose de faibles revenus (les jeunes en formation et ceux qui n'ont que pour moyens de

subsistance que les minimas sociaux). Cela provient en partie du fait de leur méconnaissance des règles de l'accession à un toit. De plus, leurs faibles ressources les pénalisent dans leur recherche de logement sur le parc privé. Le CLLAJ a souvent pour rôle de les informer sur ce qui existe dans les parcs privé et social, de les orienter vers des logements temporaires aux loyers moins élevés et plus accessibles.

## La Boussole des jeunes

Cette plateforme permet à toute personne entre 18 et 30 ans de recevoir des informations par téléphone sur un point précis. Cet entretien téléphonique peut déboucher sur un rdv physique ou téléphonique plus exhaustif.

## Synbird

Cette plateforme a été mise en place sur Projet' Toit (nouveau 2022) grâce à l'UNCLLAJ, elle permet aux jeunes de prendre rdv avec un CLLAJ en parfaite autonomie. Pour cela, il leur suffit d'aller sur le site internet "projet-toit", de taper son code postal et le site renvoie au CLLAJ le plus proche et permet de prendre un rdv physique ou téléphonique.

## Les ateliers collectifs

1 fois par mois, de 18h à 20h, les ateliers collectifs permettent de définir collectivement :

- comment chercher un logement, vers qui se tourner,
- différencier le parc privé et le parc public,
- ...

L'idée est de rendre le jeune acteur et de favoriser les échanges dans le groupe. Souvent ce sont des jeunes orientés en interne pris en charge par les services AJM ou MECS de l'AAJT, et qui doivent travailler leur recherche logement.

Ces ateliers permettent aux jeunes d'être épaulés dans leurs démarches administratives et d'échanger sur leurs expériences. L'ensemble des ateliers sont animés par deux conseillères.

Parmi les différents types d'ateliers nous pouvons retrouver les thématiques suivantes :

- Atelier Recherche Logement
- Atelier Etat des Lieux
- Atelier Droits et Devoirs des Locataires/Propriétaires
- Atelier Démarches Administratives
- Atelier Gestion du Budget
- Atelier Escape Game Nouveauté 2022

L'URCLLAJ PACA a innové en créant un Escape Game qui permet aux participants de s'informer et d'éduquer sur la recherche de logement en s'amusant. Jumancity, un Escape Game qui a pour personnage principal un jeune apprenti qui cherche un toit dans une ville où il vient d'arriver.

Cet atelier balaie tous les thèmes et concepts à maîtriser dans le cadre d'une recherche de logement (budget, garant, visale, caution, assurance habitation, arnaques, etc.). Le tout sous forme d'un jeu tendance depuis plusieurs années, l'Escape Game. Des décors et accessoires transforment l'espace en une chasse aux trésors.

Pour compléter ces ateliers, différents supports sont distribués aux jeunes afin d'avoir une trace écrite de leurs recherches. A titre d'exemple, des livrets sont à disposition à chaque atelier :

- Le livret « Mon Guide de Recherche de Logement » mis à disposition par l'URCLLAJ
- Des livrets créés en interne comme par exemple : le livret « location dans le privé - recherches et visites », le livret « budget et frais liés au logement », le livret « aides financières », et une fiche technique sur le type de visite.

## Focus sur l'atelier Recherche Logement

L'atelier Recherche Logement a pour but de permettre aux jeunes de s'autonomiser sur la recherche en vue de pouvoir intégrer un logement autonome par la suite. Dans le cas des ateliers en MECS, il s'agit parfois de prendre conscience que l'étape suivante est un passage par le logement temporaire, comme période tremplin vers le logement autonome.

Cet atelier, à but informatif, vise plusieurs objectifs :

- Mieux identifier le paysage du logement en France, et en distinguer les grandes catégories : parc social/parc privé, logement temporaire/logement durable...
- Connaître ses droits et devoirs

- Connaître les démarches : constituer le dossier, travailler son budget, affiner les critères de recherche, lire une annonce

L'atelier Recherche Logement est organisé au sein des locaux de l'Escale Saint Charles ou dans les MECS externes avec pour public des jeunes majeurs. Il se déroule de la manière suivante :

#### Etape 1 : Evaluation du type de logement.

Une présentation des différents types de logements est effectuée : connaissances sur les logements du secteur public et privé, les structures d'hébergement tel que les CHRS, etc. En connaissant les conditions d'entrée pour chaque type de logement recherché, les jeunes peuvent se fixer des objectifs de recherche précis. Ils évitent donc des démarches inutiles qui peuvent se montrer décourageantes. Cela permet également de lever les préjugés que les jeunes peuvent avoir sur les différentes offres de logement. Par exemple, de nombreux jeunes n'entament pas de démarches dans le secteur public (HLM) car n'ayant pas de famille, ils pensent ne pas y avoir droit.

#### Etape 2 : Présentation et apprentissage des méthodes de recherche

Dans un second temps, présentation des différents outils que peuvent utiliser les jeunes pour rechercher un logement. Des jeux de rôle, « exercices » ou échanges d'expériences sont également effectués lors de ce temps afin de préparer et rassurer les jeunes quant à leurs futures démarches. En effet, déchiffrer une petite annonce, savoir se présenter à un propriétaire, repérer des situations frauduleuses (propriétaires qui sortent du cadre de la loi, arnaques financières avec les fausses annonces...) sont d'autant de réflexes à avoir pour mener à bien leurs démarches.

#### Etape : 3 Mise en pratique d'une recherche logement

Les jeunes mettent en pratique les notions acquises dans les étapes 1 et 2 de l'ARL. Différents groupes de recherches sont constitués. Au sein de chacun de ces groupes, la CESF intervient en cas de difficultés ou questionnements.

### Bilan des ateliers collectifs

Si en 2022, 10 ateliers ont été menés, sur l'année 2023, seulement 3 ateliers ont pu être menés. Cette baisse d'activité est due à une vacance au poste dédié à ces missions sur plus de huit mois.

Date	Lieu	Structure	Publics
30/01/2023	UHD	JB Fouque	6 jeunes majeurs en fin d'accompagnement
14/02/2023	AAJT	MECS Diffus	4 jeunes majeurs en fin d'accompagnement
27/02/2023	AAJT	AJM Marseille	5 jeunes majeurs en fin d'accompagnement

### Les partenaires

#### Les financeurs

La BHaJ est financée par :

- la Ville de Marseille,
- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Action Logement.



## L'UNCLLAJ et l'URCLLAJ

L'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ), c'est un réseau d'associations présentes dans toute la France pour soutenir les jeunes dans leur projet de logement. C'est aussi une offre de services aux professionnels du logement et de la jeunesse : formation, conseil, outils pédagogiques, observatoire, et système d'information.

L'Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (URCLLAJ) mutualise les savoir-faire et compétences des CLLAJ de PACA pour défendre la question du logement des jeunes auprès des acteurs régionaux. Elle porte des projets communs à ses membres, permettant l'expérimentation sur l'ensemble du territoire régional de nouvelles réponses aux problématiques de logement des jeunes. Elle construit et diffuse des outils pédagogiques et supports de communication pour les jeunes.



### 6.1.2 Analyse 2023

Accueillir		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre en charge l'ensemble des demandes du public</li><li>- Détenir les informations nécessaires à nos publics</li><li>- Apporter une réponse à tous les types de demandes</li><li>- Observer la demande</li><li>- Assurer un accueil individualisé</li><li>- Réalisation de l'entrée administrative pour les différents jeunes</li></ul>	
Critères d'évaluation	Nombre d'AIO réalisés via le CLLAJ	3
	Nombre de jeunes logés suite à un suivi CLLAJ	0

## 6.2 La BHaj

### 6.2.1 Le dispositif d'Intermédiation Locative

#### Le Public et ses missions

La BHaj Accueille, Informe et Oriente les jeunes de 18 à 30 ans sur toutes les questions liées au logement. Elle permet de loger certains ménages dans des logements diffus en intermédiation locative.

Ses missions :

- Proposer une offre de logements parmi son parc de 25 logements (privé et social),
- Accompagner les jeunes à la recherche, à l'accès et au maintien dans un logement,
- Faciliter le lien Bailleur – Locataire,
- Développer le partenariat local.

#### Appropriation du logement

Le bien-être dans un logement dépend en premier lieu de son appropriation. La majorité des jeunes reçus dans le cadre du dispositif BHaj n'a jamais eu de logement autonome. Il s'agit de préparer les jeunes à cette étape et de les sensibiliser à leurs responsabilités en tant qu'occupants du logement.

Pour arriver à cet objectif, trois actions sont mises en place :

- **Présentation des droits et des devoirs du locataire**

Dès leur entrée dans le dispositif, les résidents sont sensibilisés à leurs droits, mais aussi à leurs devoirs en tant que locataires. Il est important qu'ils prennent la mesure de leur responsabilité en accédant à un logement autonome. Pour cela, à leur entrée, plusieurs documents leur sont remis :

- Une fiche présentant quelques règles de vie à respecter en tant que locataire
- Le bail de sous location
- Le décret n° 87-712 du 26 août 1987 stipulant les réparations locatives à la charge du locataire.

Sont mis à leur disposition des documents de l'ADIL ainsi que des livrets (réalisés par la direction de l'action familiale et des droits de la femme) : « guide de la location », « les nuisances de voisinage ».

- **Responsabilisation des jeunes concernant l'entretien courant du logement**

Aérer son logement chaque jour, ne pas obstruer les grilles d'aération, entretenir le logement ... sont autant de comportements que les jeunes doivent prendre en compte et appliquer.

Des visites à domicile régulières permettent de vérifier que le jeune entretient convenablement son logement. Lorsqu'une lacune sur l'entretien est repérée, la CESF se mobilise pour accompagner le jeune dans ses difficultés liées à l'entretien.

Les résidents sont sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des appareils électroménagers (gaz, électrique) autant sur l'entretien que sur la sécurité.

- **Orientation vers les structures proposant mobiliers et équipements à coût réduit**

Les logements du dispositif BHaj étant non meublés pour presque tous, les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) mettent tout en œuvre afin que les jeunes puissent équiper leur logement en adéquation avec leurs besoins et leur budget. Pour se faire, ils sont orientés vers des associations proposant du mobilier d'occasion (Emmaüs, fondation d'Auteuil...) mais aussi sur les sites Internet proposant ces services. Dans quelques cas, les aides du FSL (fonds de solidarité pour le logement) sont mobilisées.

#### Stabilisation dans le logement

Pour répondre à l'ensemble des situations et besoins des jeunes, les CESF accompagnent les jeunes dans leurs démarches administratives liées au logement.

- Aides liées aux démarches administratives
  - information générale sur des démarches administratives liées à l'entrée dans un logement : le changement d'adresse, raccord des compteurs d'électricité et de gaz

- (mise à disposition des différentes options tarifaires en termes d'électricité et de gaz), gestes quotidiens à effectuer pour réduire les factures d'énergie.
- o aide à la déclaration d'impôt et aide au renouvellement des documents d'identité (titre de séjour, carte d'identité...). Les dossiers des différentes demandes sont mis à disposition des jeunes et sont remplis avec l'aide de la CESF.
- o Instruction et suivi des dossiers VISALE et d'ouverture de droits AL/APL

Suite à son entrée dans le logement, le jeune est convoqué pour instruire le dossier CAF. Ces dossiers sont constitués peu de temps après leur entrée, afin que leurs droits soient ouverts au plus vite et qu'ils puissent au mieux gérer leur budget.

Le dossier LOCA-PASS est fait uniquement si le jeune ne peut pas payer la caution. Cette aide lui permet d'avoir de petites mensualités de paiement et d'aborder sereinement l'aspect financier d'une entrée dans le logement. En effet, l'ensemble des frais engendrés lors de l'entrée dans un logement peuvent constituer un frein.

Concernant les dossiers de demandes AL/APL en cours, un partenariat avec la CAF est en cours d'élaboration pour permettre le déblocage de situations complexes et qui, parfois, peuvent freiner le jeune dans ses démarches d'insertion sociales et professionnelles.

- Améliorer la gestion d'un budget : établissement d'un budget prévisionnel avant l'entrée dans le dispositif

Lors de l'entretien de préadmission, un premier budget prévisionnel est établi avec le jeune. Ce travail permet l'adéquation logement-ressources. Il est effectué une simulation AL/APL et s'il désire faire un dossier avance LOCA-PASS. Ces informations permettent de calculer le reste à vivre (pour les sorties, l'épargne...).

Le jeune peut ainsi aborder sereinement son entrée dans le logement et avoir une plus grande stabilité financière. Il s'agit également d'une action préventive contre les impayés de loyer.

- Sensibiliser le jeune sur l'intérêt de faire une épargne

La notion d'épargne est abordée dès l'entrée dans le logement. En effet, l'absence d'épargne constitue un frein important lors de la sortie du dispositif.

Les jeunes ont souvent une vision sur le court terme. Par conséquent, ils ne voient pas la nécessité de constituer une épargne. Ainsi, lors de leur entrée, il est expliqué aux jeunes l'intérêt d'une épargne en cas de « coups durs », de naissance, d'accession au logement. Néanmoins, cette démarche s'avère difficile lorsque le jeune a un reste à vivre faible. C'est pourquoi, lorsque de telles situations arrivent, la CESF déploie différents outils pour alléger les dépenses budgétaires (aides alimentaires, aide aux transports, secours exceptionnels, Coups de Pouce, Fonds d'Aide aux Jeunes, FSL...).

## 6.2.2 Les chiffres 2023

Gestion Locative		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Captation des logements</li> <li>- Gestion et suivi des loyers</li> <li>- Gestion et suivi des impayés</li> <li>- Réaliser la sortie des sous locataires</li> <li>- Restitution des logements aux propriétaires</li> </ul>	
Critères d'évaluation	Nombre de logements captés	0
	Nombre d'échéanciers mis en place	3

## Gestion du Patrimoine

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la maintenance préventive du bâti</li> <li>- Assurer la maintenance corrective du bâti relative aux obligations du locataire</li> <li>- Faire réaliser la maintenance corrective du bâti relative aux obligations du propriétaire</li> </ul>	
<b>Critères d'évaluation</b>	Nombres d'interventions réalisées sur le parc logements	<b>22</b>

## Accompagnement social individuel et collectif

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le suivi social du résident durant le séjour (vie familiale, emploi, endettement locatif, recherche logement)</li> <li>- Contractualiser les objectifs du suivi</li> <li>- Réaliser des bilans, à chaque étape de parcours</li> <li>- Travailler en partenariat avec les autres acteurs sociaux intervenant dans le parcours du jeune</li> <li>- Animer des ateliers collectifs de recherche logement</li> <li>- Travailler sur les droits et devoirs des sous locataires</li> <li>- Informer sur les aides et démarches liées à la sortie</li> <li>- Accompagnement à la recherche d'un logement pérenne</li> </ul>	
<b>Critères d'évaluation</b>	Nombre d'entretiens réalisés	<b>20</b>
	Nombre d'ateliers recherche logement et nombre de participants	<b>0</b>
	Nombre de jeunes sortis vers un logement autonome	<b>13</b>

## 6.3 Les perspectives pour l'année 2024

Malgré la vacance de plusieurs postes au sein du service Habitat Marseille et ce sur plusieurs mois en 2023, les dispositifs du FJT et des RS ont pu fonctionner quasi normalement.

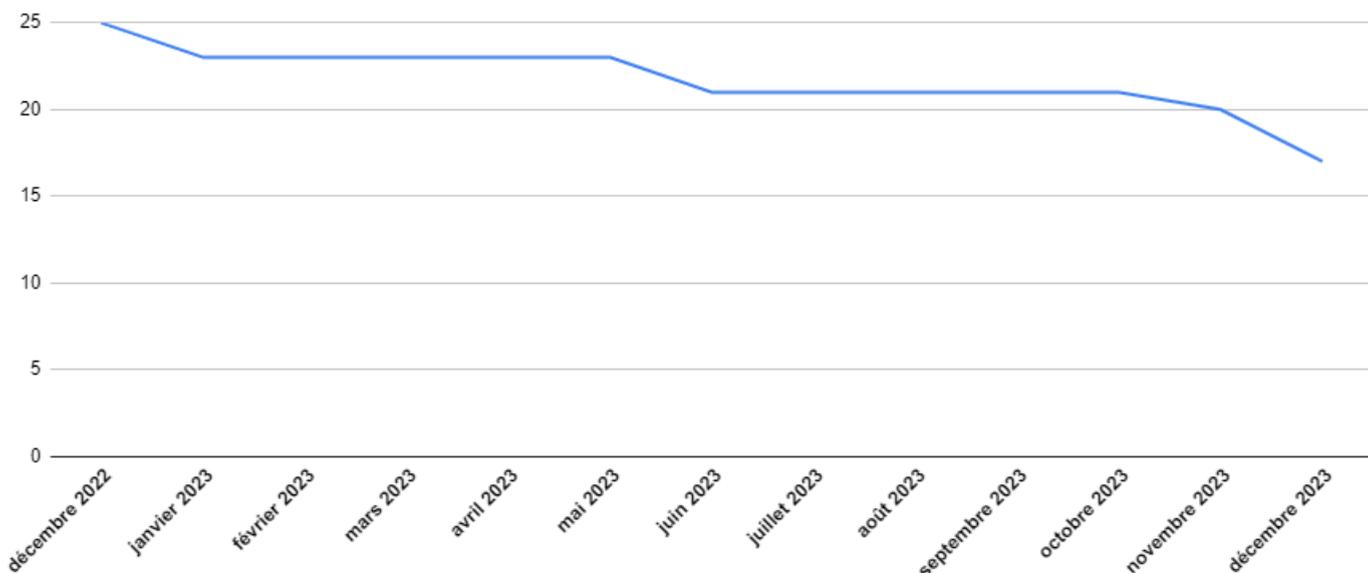
Cependant les dispositifs de la BhaJ et du CCLAJ ont vu leurs activités baisser.

Face à la complexité des modèles de prise en charge et accompagnements, des financements hétérogènes et chronophages pour un gain minime, une restructuration a été décidée en fin d'année 2023.

Il s'agit d'optimiser les activités du service en adéquation avec le parc existant avec une volonté claire d'augmenter le taux d'occupation et donc de rentabilité du FJT et des RS.

Ainsi, dès janvier 2024 une nouvelle stratégie RH a été déployée avec une redistribution des missions des intervenants sociaux. Cette nouvelle organisation prend en compte la fermeture progressive de la BhaJ et le redéploiement des forces sur les activités historiques du pôle, à savoir le FJT-RS.

### Evolution du parc immobilier de la BHaJ



## 7. La Maison Relais Fontblanche

La maison relais qui appartient à la catégorie des résidences sociales est une structure de logement semi-collective d'une capacité d'accueil de 28 personnes (24 logements) située à Vitrolles : domaine de Fontblanche - Quartier le Repos – Allée des Artistes 13127 Vitrolles.

Cette maison relais est destinée à loger des personnes majeures, sans enfants, au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion, rendant difficile, à courte échéance, l'accès à un logement ordinaire. (Circulaire DGAS/SDA n° 2002 - 595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais).

Les maisons relais, c'est d'abord un logement qui donne aux personnes un « chez-soi » sans être « toutes seules » et sans limitation de durée. Cependant l'établissement met en œuvre les moyens nécessaires pour que les personnes puissent, dans leur respect du rythme d'acquisition d'autonomie, accéder à un logement de droit commun.



### 7.1 Présentation du service

#### 7.1.1 Le parc logement

La maison relais est située dans le même environnement que la résidence sociale, le domaine de Fontblanche, qui est aujourd'hui dédié à la culture. En effet le parc accueille chaque année des manifestations culturelles et est par ailleurs riche d'un grand nombre d'équipements municipaux et associatifs, à vocations culturelle et/ou sociale.

Typologie des logements	Capacité	Capacité place	Superficie moyenne	Description des logements
T1 bis	4	8	33 m <sup>2</sup>	Ils sont composés d'une sdb/wc et d'une pièce principale meublée dans laquelle il y a une cuisine équipée ouverte.
T1 prime	16	16	23 m <sup>2</sup>	
T1	4	4	18 m <sup>2</sup>	Les sanitaires sont partagés pour deux logements. Les chambres sont équipées d'une kitchenette ouverte sur la pièce principale.
Salles collectives		2	50 m <sup>2</sup>	

#### 7.1.2 L'orientation du public

L'objectif est d'accompagner des personnes isolées, faisant preuve d'une capacité d'autonomie, mais ne pouvant cependant accéder à un logement, en raison de leurs fragilités et de leur isolement affectif et social.

- des personnes âgées de 18 à 45 ans,
- des personnes de plus de 45 ans,
- des bénéficiaires des minima sociaux, Retraités,
- des actifs semi-solvables des personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'AAH et d'éventuels compléments de revenus liés à une activité professionnelle en milieu protégé.

Les orientations relèvent de la compétence du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), qui adresse à la maison relais les dossiers de candidatures qui ont été remplis par le candidat et son/ses travailleurs sociaux référents. L'étude du dossier de demande est faite par la Commission d'admission et de suivi de la maison relais.

## 7.1.3 La Commission d'admission et de suivi

### Une double fonction

- L'admission : la Commission a pour rôle d'apprécier le bien fondé de la demande de logement d'une personne visant à intégrer la maison relais et la cohérence de ses besoins / attentes avec le projet de service La Commission d'Admission donne un avis permettant la présélection ou le rejet du dossier de candidature.
- Le suivi des résidents : les « hôtes » informent les partenaires siégeant dans la Commission de la situation des résidents vivant dans la résidence. Les partenaires peuvent ainsi se saisir de la situation en fonction de leurs domaines de compétences pour accompagner les résidents et travailler à l'évolution/ l'amélioration du projet de service.

### Constitution de la Commission

La Commission d'admission et de Suivi se compose de sept membres :

- Le Service Logement de la ville de Vitrolles ;
- Le Service de la Solidarité de la ville de Vitrolles / le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Le Centre Médico-Psychologique (CMP) ;
- Le Bureau Municipal de l'Emploi (BME) ;
- Insertion et l'Emploi (IE13) ;
- L'Association des Familles Traumatés crâniens et de Cérébro-lésés (AFTC 13) ;
- L'équipe de la maison relais (Cds, travailleurs sociaux(les hôtes). de la maison relais).

### Organisation de la Commission

La Commission d'Admission se réunit autant que de besoin. Le référent social d'un candidat résident peut être invité à présenter un dossier de candidature. En 2021 la commission s'est réunie 3 fois.

Les décisions sont prises de manière collégiale, dans la concertation en cherchant à dégager un avis majoritaire. En cas d'avis partagés, notre avis est prépondérant.

Pour toute demande ayant fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'Admission, le résident présélectionné a été reçu en entretien par les hôtes et le chef de service afin de vérifier et confirmer l'avis favorable donné en commission. L'avis se fonde notamment sur les critères suivants :

- l'autonomie du candidat dans les actes de la vie quotidienne,
- son souhait de vivre dans un cadre semi-collectif,
- l'acceptation par le candidat du Règlement Intérieur de la maison relais Fontblanche et de l'accompagnement social réalisé par le service demandeur, les partenaires extérieurs et l'équipe de la maison relais.

Si la candidature n'est pas retenue suite aux entretiens, nous en informons par écrit le candidat résident, les membres de la Commission, le référent social prescripteur et le SIAO.

## 7.1.4 L'accompagnement socio-éducatif

La maison relais propose un accompagnement social global à l'ensemble des résidents de la maison relais.

- Quotidien : hygiène/entretien/vie sur le site
- Santé : veille/ orientations vers spécialistes et prise en charge adaptées
- Ouverture et renouvellement de droits (CMU/RSA/...)
- Budget : épargne/identification des postes de dépenses...
- Accès au logement de droit commun : recherche de logements/demande de logements/médiation bailleurs/droits et devoirs du locataire
- Accès aux loisirs

Cet accompagnement personnalisé se décline au travers d'un accompagnement individuel, et individualisé, et d'ateliers collectifs.

## L'accompagnement individuel

L'équipe professionnelle écoute, conseille, rassure, oriente et coordonne les intervenants. Elle peut également ponctuellement accompagner à certains rendez-vous. Elle effectue une véritable veille sanitaire et sociale qui permet d'alerter quand cela est nécessaire.

### Accompagnement vie quotidienne, social et santé

- L'accès aux droits civiques et sociaux, l'ouverture des droits est réalisée par les travailleurs sociaux de la Maison relais.
- Déclaration de revenus : les travailleurs sociaux veillent à ce que les résidents aient déclaré leurs revenus.
- Ouverture des droits CAF : Les travailleurs sociaux réalisent avec les résidents le dossier d'immatriculation CAF en vue d'obtenir les aides au logement. Un accompagnement dans la démarche d'obtention du Revenu Actif de Solidarité est mise en place si elle n'a pas pu être enclenchée auparavant.
- Document d'identité : l'équipe veille à ce que tous les résidents possèdent un document d'état civil valable.
- Autres démarches : l'équipe éducative veille aux déclarations maladie ou accidents du travail, à la mise en place quand nécessaire d'un dossier MDPH ou d'une demande de tutelle, ou toute autre démarche administrative dans l'intérêt du résident.
- L'accès aux soins et à la santé Lors de son admission, suivant les démarches menées lors de la précédente prise en charge, le résident peut être orienté vers une prise en charge médicale.
- Prévention : L'accompagnement se réalise aussi en termes de prévention : information sur les risques de transmission des MST et des conduites addictives.
- Soutien psychologique : à la demande du résident, ou de l'équipe éducative, le travailleur social accompagne le résident vers un soutien psychologique grâce au réseau de prise en charge du territoire.

### Accompagnement dans le logement

De par ses activités de gestion de logement accompagné et son ancrage dans un réseau logement (URHAJ, CLLAJ), la connaissance des dispositifs logement est une force de l'AAJT. Chaque résident est soutenu dans les démarches d'accompagnement vers un logement autonome notamment en mobilisant les dispositifs de droit commun (dossiers de demandes, DALO...), en renouvelant les dossiers administratifs (CAF, Visale...).

### Aide à l'insertion professionnelle

Suivant la maturité de la personne dans l'accompagnement, nous proposons des outils de remédiation vers l'emploi : enquête métiers, rencontre avec des entreprises, visite de centre de formation, stages, volontariat ... Les travailleurs sociaux de la maison relais peuvent s'appuyer sur les Chargés d'Insertion Professionnelle de l'AAJT et leurs partenaires pour accéder à ces outils.

## L'accompagnement collectif

L'équipe organise la vie quotidienne et dynamise l'esprit de groupe, permettant ainsi de développer l'entraide et la solidarité au sein de la maison relais. À ce titre, et en plus de l'organisation quotidienne de la vie de la maison relais, les salariés :

- définissent conjointement avec les résidents les modalités de la vie collective ;
- animent les espaces et les temps communs à tous les pensionnaires avec un principe de réunion périodique avec les pensionnaires (...);
- facilitent les relations entre les résidents ; savoir être à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif ;
- -maintiennent les contacts avec les services qui ont orienté le pensionnaire vers cette structure ;

- organisent les liens avec l'environnement local de la maison : mairie, services sanitaires et sociaux, équipements publics, structures d'animation et de loisirs ainsi que le voisinage de la maison, pour l'ouvrir au tissu social de proximité. ».

### L'organisation de la vie collective

Les activités proposées sont « thématiques » de la manière suivante :

Bien vivre ensemble :

- Faciliter le vivre ensemble en proposant un café, un repas ou un petit déjeuner partagé, en proposant des animations ludiques, en donnant la responsabilité de l'entretien du potager.
- En mettant en place des ateliers autour du logement, de l'emploi.
- En animant le conseil de vie social...
- En 2021 nous avons réhabilité la salle collective du première étage qui sera en gestion libre, à la disposition des résidents.

Mieux être - Bien être :

- En développant des ateliers théâtre, psychomotricité, sport, d'art thérapie, de cuisine

La culture :

- En partenariat avec le service culture et étant adhérent de culture du cœur nous proposons un accès au programme culturel de la ville à un tarif unique de 2 €. Par ailleurs nous souhaitons mettre à disposition nos espaces collectifs aux événements qu'ils pourraient y avoir à proximité de la résidence.

### Composition de l'équipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle est celle dédiée à la résidence Mercadier :

- 0.017 Etp Chef de service
- 1 Etp Coordinatrice
- 2 Etp Intervenant socio éducatif
- 0.27 Etp fonction support

### Les outils administratifs

Les outils de la loi 2002.2 ont été dupliqués pour la Maison relais. Nous disposons donc :

- d'un livret d'accueil dans lequel il y a la charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- du règlement de fonctionnement,
- du contrat de résidence,
- d'un conseil de maison.

Comme pour les autres services nous bénéficions du Dossier Individuel d'Accompagnement (fichier informatique), permettant d'enregistrer les informations relatives à l'usager, à l'accompagnement.

## 7.1.5 Les partenaires

Thématique	Partenaires	Actions/projets
Les prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>le Service Logement de la ville de Vitrolles,</li> <li>CCAS,</li> <li>CMP,</li> <li>le BME,</li> <li>Insertion et l'Emploi (IE13),</li> <li>l'Association des Familles Traumatés crâniens et de Cérébro-lésés (AFTC 13),</li> <li>SIAO 13.</li> </ul>	Conventionnement éventuel pour définir le rôle de chacun dans l'accompagnement d'un résident.
L'accompagnement socio-pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>CMP / PAEJ,</li> <li>la MDS,</li> <li>le CCAS,</li> <li>les hôpitaux,</li> <li>la Maison du Droit.</li> </ul>	
L'emploi / l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>la Mission Locale EEB,</li> <li>Pôle Emploi,</li> <li>Vitropole,</li> <li>les agences de travail temporaire,</li> <li>les structures d'insertion par l'activité économique,</li> <li>le Bureau Municipal de l'Emploi,</li> <li>le PLIE,</li> <li>la MDPH.</li> </ul>	Partenariats avec les acteurs de l'emploi ; Mise à profit des compétences du Pool Insertion Pro
Logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>les bailleurs sociaux,</li> <li>Le CHRS /BAIL AVES,</li> <li>service logement,</li> <li>AMPIL,</li> <li>FAST,</li> <li>SOLIHA,</li> <li>SIAO 13,</li> <li>la CAF.</li> </ul>	Constituer les dossiers de demande de logement auprès des bailleurs sociaux ;  Sollicitation des agences solidaires, du dispositif AVDL
La culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>les centres sociaux,</li> <li>la Maison pour tous,</li> <li>le service jeunesse,</li> <li>les associations,</li> <li>Culture du cœur,</li> <li>la médiathèque,</li> <li>les théâtres,</li> <li>CRIJPA,</li> <li>l'école de musique.</li> </ul>	Organisation d'activités collectives culturelles en interne ou à l'extérieur.
Le budget / les aides financières / les aides alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action Logement : aide à la mobilité, mon job mon logement, etc.,</li> <li>UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) : dispositif Coup de pouce,</li> <li>l'UNAF0 (Union professionnelle du logement accompagné).</li> </ul>	Réunions d'information ; Sollicitation des aides du droit commun

## 7.2 Analyse 2023

### Le nombre de personnes hébergées

En 2023, 30 personnes isolées et 1 couple ont pu être hébergées. Au 31/12/2023, il y avait 25 personnes logées.

#### ❖ Flux des personnes hébergées

TOTAL	Nombre de sorties	Nombre d'entrées	Personnes ayant séjournées	Présents au 31/12
Hommes	5	6	21	17
Femmes	3	2	11	8

#### ❖ Profil des personnes hébergées

		HOMME	FEMME
NOMBRE		21	11
AGE MOYEN		48 ANS	39 ANS
RESSOURCES MOYENNE		813 €	602 €
NATURE DES RESSOURCES	Minima sociaux	52%	73%
	Emploi	19%	0%
	Formation	04%	9%
RAISON DE LA DEMANDE	Sans domicile	52%	45%
	Conditions logement	24%	27%
	Hospitalisation	10%	0%
	Rapprochement emploi	05%	9%
	Rupture conjugale	05%	0%

- Les résidentes de la Maison relais bénéficient majoritairement des minima sociaux
- Elles ont des ressources financières plus faibles que celles des hommes
- 5% des hommes ont intégré la structure suite à une rupture conjugale.

#### Les personnes entrées en 2023 ont été orientées par :

- C.C.A.S 16 personnes
- HÔPITAL/clinique 4 personnes
- ESAT 3 personnes
- Structures 5 personnes
- SIAO 3 personnes

❖ **Situation logement à la sortie de la maison relais (concerne les 8 sorties)**

<b>Catégorie logement de départ</b>	<b>2023</b>
Hébergement famille	<b>25 %</b>
Hébergement logement accompagné	<b>25 %</b>
Durable privé	<b>12.5 %</b>
Durable public	<b>25%</b>
Décès	<b>1 pers</b>

## 7.3 Perspectives 2024

- Intégrer autant que possible des résidentes afin d'atteindre une mixité de genre
- Mise en place d'un espace numérique afin que les résidents entreprennent en autonomie des démarches administratives dématérialisés
- Poursuivre la buvette participative
- Réalisation d'une émission radio en live